

Université de Montréal

Les déterminants de l'usage du français en milieu de travail au Québec

**Par
Calherbe Buteau**

Département de sociologie

Faculté des Arts et Sciences

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
En vue de l'obtention du grade de maîtrise ès sciences (M.Sc.) en sociologie**

Septembre 2011

© Calherbe Buteau, 2011

Identification du jury

**Université de Montréal
Faculté des études supérieures**

Ce mémoire intitulé :

Les déterminants de l'usage du français en milieu de travail au Québec

**Présenté par
Calherbe Buteau**

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

**Claire Durand
Président-rapporteur**

**Stéphane Moulin
Directeur de recherche**

**Pierre Bouchard
Membre du jury**

TABLES DES MATIÈRES

| | |
|---|------------|
| LISTE DES TABLEAUX..... | III |
| REMERCIEMENTS | V |
| RÉSUMÉ | VI |
| ABSTRACT..... | VII |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CHAPITRE I..... | 5 |
| L'USAGE DU FRANÇAIS EN MILIEU DE TRAVAIL AU QUÉBEC | 5 |
| 1.1 LA LANGUE DE TRAVAIL AU QUÉBEC | 5 |
| 1.1.1 La notion de langue de travail..... | 5 |
| 1.1.2 Des statistiques récentes sur la langue de travail | 8 |
| 1.2 AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE DU QUÉBEC | 10 |
| 1.3 LES DÉTERMINANTS DE L'USAGE DU FRANÇAIS EN MILIEU DE TRAVAIL | 15 |
| 1.3.1 Les caractéristiques individuelles des travailleurs | 16 |
| 1.3.2 Les caractéristiques des entreprises | 18 |
| Synthèse..... | 20 |
| CHAPITRE II | 23 |
| CADRE THÉORIQUE..... | 23 |
| 2.1 SOCIOHISTOIRE DES CATÉGORIES LINGUISTIQUES AU CANADA | 23 |
| 2.1.1. Sociohistoire des catégories linguistiques | 23 |
| 2.1.2 Émergence, croissance et utilisation des variables linguistiques dans le recensement Canada | 24 |
| 2.1.3 Évolution des questions linguistiques dans le recensement canadien..... | 30 |
| 2.1.4 L'interprétation des questions..... | 32 |
| 2.2 LA LANGUE DE TRAVAIL..... | 35 |
| 2.2.1 Une objectivité en question..... | 36 |
| 2.2.2 Un usage différencié et des contextes multiples | 40 |
| 2.3 LES CONTEXTES DE L'USAGE DES LANGUES EN MILIEU DE TRAVAIL..... | 41 |
| 2.3.1 La nature du support de la langue de communication..... | 41 |
| 2.3.2 Communications avec l'extérieur | 42 |
| 2.3.3 La position hiérarchique | 44 |
| 2.3.4 Les technologies de l'information | 45 |
| CHAPITRE III..... | 49 |
| DONNEES DE L'ENQUETE ET METHODES D'ANALYSE | 49 |
| 3.1 PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE | 49 |
| 3.1.1 Échantillonnage | 50 |
| 3.1.3 Pondération et degré de précision..... | 52 |
| 3.2 MESURES ET ANALYSES..... | 54 |
| 3.2.1 La variable dépendante | 54 |
| 3.2.2 Les variables indépendantes | 55 |
| 3.2.3 Les caractéristiques individuelles | 56 |
| 3.2.4 Les déterminants du contexte général..... | 58 |
| 3.3 MÉTHODES ET TECHNIQUES..... | 60 |
| 3.3.1 Stratégie d'analyse..... | 61 |
| 3.3.2 Interprétation | 62 |

| | |
|---|------------|
| Synthèse..... | 62 |
| CHAPITRE IV | 64 |
| PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSES..... | 64 |
| 4.1 LES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES DES TRAVAILLEURS..... | 64 |
| 4.1.1 Âge, Sexe et Niveau de formation | 64 |
| 4.2 Les déterminants du contexte général du milieu de travail..... | 65 |
| 4.2.1 Région de résidence..... | 65 |
| 4.2.2 Profession | 66 |
| 4.2.3 Le secteur d'activité..... | 66 |
| 4.3 DES USAGES LINGUISTIQUES CONTEXTUELS COMMUNS À L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS | 67 |
| 4.3.1 Langue de communication avec les supérieurs immédiats | 68 |
| 4.3.2 Langue de communication dans les réunions de travail..... | 68 |
| 4.3.3 Langue des documents produits par l'entreprise..... | 68 |
| Synthèse..... | 69 |
| 4.4 DES CONTEXTES SPÉCIFIQUES À UN CERTAIN NOMBRE DE TRAVAILLEURS..... | 72 |
| 4.4.1 Version linguistique du logiciel utilisé | 73 |
| 4.4.2 Langue de communication avec les clients et fournisseurs de l'extérieur | 73 |
| Synthèse..... | 73 |
| 4.5 DISCUSSION ET MISE EN PERSPECTIVE | 75 |
| 4.5.1 Impact des facteurs individuels et des facteurs du contexte de travail en général | 75 |
| 4.5.2 Impact des facteurs contextuels sur la déclaration de la langue de travail..... | 76 |
| CONCLUSION | 78 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 81 |
| ANNEXE I | IX |
| I : FREQUENCES DES VARIABLES INDEPENDANTES CONTEXTUELLES | IX |
| II. LES ANALYSES BIVARIÉES | XI |
| ANNEXE 2..... | XIV |
| THÉMATIQUE ET QUESTIONNAIRE | XIV |
| TRAVAIL | XIV |
| LES QUATRE PRINCIPALES CONSIGNES POUR LA COLLECTE DES DONNÉES..... | XV |
| QUESTIONNAIRE (QUESTIONS UTILISÉES DANS LA PRÉSENTE ÉTUDE) | XVIII |
| QUESTIONS RELATIVES À LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS | XXIV |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| TABLEAU I: LISTE DES QUESTIONS LINGUISTIQUES AU RECENSEMENT CANADA DEPUIS 2001 | 29 |
| TABLEAU II: RÉPARTITION DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS SELON LA LANGUE MATERNELLE..... | 51 |
| TABLEAU III : RÉPARTITION DU SOUS-ÉCHANTILLON DES PERSONNES EN EMPLOI | 51 |
| TABLEAU IV: DONNÉES PONDÉRÉES RELATIVES AUX RÉPONDANTS ACTIFS | 53 |
| TABLEAU V : DISTRIBUTION DE LA DÉCLARATION DE LA LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL DES RÉPONDANTS | 55 |
| TABLEAU VI: DISTRIBUTION EN % DES VARIABLES INDÉPENDANTES CONTEXTUELLES | 56 |
| TABLEAU VII: CARACTÉRISTIQUES LINGUISTIQUES | 57 |
| TABLEAU VIII: CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES | 58 |
| TABLEAU IX : RÉGION DE RÉSIDENCE ET PROFESSION DES TRAVAILLEURS | 59 |
| TABLEAU X: SECTEURS D'ACTIVITÉ..... | 60 |
| TABLEAU XI: EFFETS NETS DE L'ENSEMBLE DES VARIABLES INDÉPENDANTES SUR LA LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL | 71 |
| TABLEAU XII : LANGUE PRINCIPALE DE COMMUNICATION AVEC LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT | IX |
| TABLEAU XIII : LANGUE PRINCIPALE DE COMMUNICATION DANS LES RÉUNIONS DE TRAVAIL..... | IX |
| TABLEAU XIV: VERSION LINGUISTIQUE DES LOGICIELS UTILISÉS | IX |
| TABLEAU XV: LANGUE PRINCIPALE DE LECTURE DES DOCUMENTS PRODUITS PAR L'ENTREPRISE AU QUÉBEC (LETTRES, NOTES, COURRIELS, RAPPORTS)) | X |
| TABLEAU XVI: RÉSULTATS DE LA COLLECTE DE DONNÉES | X |
| TABLEAU XVII: LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL ET RÉGION DE RÉSIDENCE | XI |
| TABLEAU XVIII: LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL PAR PROFESSION | XI |
| TABLEAU XIX: LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL ET SEXE DES RÉPONDANTS | XI |
| TABLEAU XX: LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL ET ÂGE DES RÉPONDANTS | XI |
| TABLEAU XXI : LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL PAR NIVEAU DE FORMATION | XII |
| TABLEAU XXII: LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ | XII |

| | |
|---|------|
| TABLEAU XXIII : LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL PAR LANGUE PRINCIPALE DES RÉUNIONS DE TRAVAIL | XII |
| TABLEAU XXIV : LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL PAR LANGUE PRINCIPALE DE LECTURE DES DOCUMENTS | XII |
| TABLEAU XXV : LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL PAR VERSION LINGUISTIQUE DES LOGICIELS UTILISÉS | XII |
| TABLEAU XXVI : LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL PAR LANGUE PRINCIPALE DE COMMUNICATION AVEC LES SUPÉRIEURS IMMÉDIATS | XIII |
| TABLEAU XXVII : LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL PAR LANGUE PRINCIPALE DE COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE AVEC DES CLIENTS ET FOURNISSEURS DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC | XIII |
| TABLEAU XXVIII : PREMIÈRE CONSIGNE | XV |
| TABLEAU XXIX : DEUXIÈME CONSIGNE | XVI |
| TABLEAU XXX : TROISIÈME CONSIGNE | XVI |
| TABLEAU XXXI : QUATRIÈME CONSIGNE | XVII |

REMERCIEMENTS

Réaliser ce travail resterait un vœu pieux si des énergies et ressources autres que les miennes ne s’y prenaient d’une manière ou d’une autre. Pour parvenir à cette étape qu’est le dépôt de ce mémoire, d’autres mains et intelligences y laissent leur touche. C’est le moment de les remercier.

Tout d’abord, je tiens à remercier mon épouse Kettelie BEAUCHAMPS pour sa compréhension, sa contribution et sa collaboration durant toutes ces années. Ensuite, je dois remercier mes enfants : Calherbe Dalès, Karl-Dalès, Karla-Télie pour leur amour et leur attachement durant cette longue période de rédaction pendant laquelle je n’ai pas été toujours disponible pour eux. Ils m’ont été d’un réconfort extraordinaire et d’une source d’inspiration inépuisable. Je remercie aussi mon père, ma mère ainsi que mes frères et sœurs qui m’ont toujours encouragé et soutenu dans toutes mes entreprises.

Je dois également remercier cordialement Stéphane Moulin, mon directeur de recherche, de qui j’ai pu bénéficier d’un encadrement de qualité, d’un soutien et d’une compréhension incomparables. Il m’a, d’une part, soutenu pendant mon écriture, mais il m’a également offert l’opportunité de faire un stage de six mois à l’Office québécoise de la langue française. Ce qui m’a permis de découvrir ce champ de recherche aussi riche que diversifié qu’est la sociolinguistique du Québec.

Je remercie aussi grandement Pierre Bouchard, mon directeur de stage à l’Office québécois de la langue française, pour sa compréhension, sa disponibilité et son expertise mises à ma disposition. Grâce à lui, j’ai pu faire mes premiers pas dans le domaine de la recherche en milieu professionnel particulièrement dans le domaine de la sociolinguistique.

Enfin, je remercie tous ceux et toutes celles qui, de près ou de loin, m’ont encouragé et permis la réalisation de ce travail

RÉSUMÉ

La plupart des travaux portant sur l'usage du français en milieu de travail tendent à adopter une perspective métrologique qui vise à cerner les déterminants de l'utilisation du français en milieu de travail. Dans ce mémoire, nous cherchons à changer d'optique en envisageant non pas d'expliquer les déterminants de l'usage principal du français en milieu de travail, mais à connaître les principaux contextes auxquels les personnes se réfèrent pour déclarer le français comme langue principale de travail. Nous faisons en effet l'hypothèse que le fait de déclarer le français comme langue principale de travail est le résultat d'une synthèse de pratiques linguistiques contextuelles distinctes.

Pour répondre à cet objectif de recherche, nous mobilisons les données d'une enquête de l'Office québécois de la langue française réalisée en 2007. Au sein de l'ensemble des contextes de travail pris en compte dans cette enquête, nous avons choisi cinq contextes : la réunion de travail, la lecture de documents produits par l'entreprise, le fait de communiquer avec l'extérieur, le fait de communiquer avec le ou les supérieurs immédiats et l'utilisation des technologies de l'information. Ainsi, nous nous sommes limités d'abord à l'étude d'un certain nombre de contextes qui touchent presque à l'ensemble des travailleurs particulièrement ceux qui ont à communiquer avec des supérieurs, à lire des documents produits par leur entreprise, à participer régulièrement à des réunions de travail, puis nous abordons des contextes plus spécifiques et qui touchent à un nombre plus faible de travailleurs tels : ceux qui ont à utiliser des logiciels et enfin à communiquer avec l'extérieur.

Notre analyse révèle que, au-delà des caractéristiques individuelles et du contexte général du milieu de travail, ces usages contextuels des langues en milieu de travail prédisent mieux la déclaration de la langue de travail des travailleurs. Quand il s'agit de déclarer la langue principale de travail, les travailleurs semblent principalement faire référence à la langue qu'ils utilisent dans les réunions de travail, dans la langue de lecture des documents produits par l'entreprise, dans les communications avec les supérieurs immédiats ainsi qu'aux versions linguistiques des logiciels utilisés et des communications avec des clients et fournisseurs de l'extérieur du Québec.

Mots-clefs : Langue de travail, langue maternelle, langue d'usage, usages contextuels, compétences linguistiques.

ABSTRACT

Most researches on the use of French in the workplace tend to adopt a methodological perspective that aims to identify the determinant factors of the use of French in the workplace. In this paper, we intend to change this perspective by attempting instead, to apprehend the main contexts in which people relate to declare French as their language of work. We make the assumption that declaring French as the main language of work result of both contextual and distinct linguistic practices.

To meet this research objective, we draw data from a survey conducted in 2007 by the Office of the French Language in Quebec. Based on this survey, we have selected five contexts to which people relate to when using the French language in the workplace: workshop, reading of documents produced by the company, communication with the outside world, communication with immediate supervisors, and the use of technology of information. Thus, we have limited ourselves to the study of workers that have to communicate with supervisors, read documents produced by their company, participate regularly in meeting, use software, and finally communicate with other people from the outside.

Our analysis reveals that, beyond individual characteristics and the general context of the workplace, these contextual uses of language in the workplace predict the best statement of the language of workers. When it comes to declare the main language of work, workers seem mainly to refer to the language they use in meetings, in the language of reading documents produced by the company in communications with immediate superiors and to use language versions of software and communications with customers and suppliers outside of Quebec.

Key Words: workplace, mother tongue, home language, contextual uses, language skills.

INTRODUCTION

Le Québec est une province majoritairement francophone du Canada depuis le début de la confédération en 1867¹. Sur le plan national ou à l'échelle du Canada, la francophonie demeure la caractéristique essentielle du Québec. Cependant, tout francophone qu'il soit, le Québec contient aussi une minorité anglophone dont le nombre se renforce d'une situation prépondérante sur le plan économique et de l'appui linguistique et culturel de l'énorme majorité anglophone du Canada et des États-Unis (225 000 000 d'anglophones contre environ 6 000 000 de francophones) (Gendron, 1973). Ainsi a pris naissance le problème linguistique du Québec. Selon le commissaire Gendron, la puissance de la minorité anglophone a faussé les rapports naturels des deux groupes linguistiques qui ont développé le Québec depuis deux cent ans. Au début des années 60, la tension est montée entre la majorité anglophone et la minorité francophone du Canada, entre la majorité francophone et la minorité anglophone du Québec, et des mesures politiques se sont imposées.

Pour mieux fonder les mesures à prendre sur des bases empiriques, deux commissions d'enquête furent créées presque à la même époque : la commission Laurendeau-Dunton² créée par le Gouvernement fédéral en 1963 en vue d'examiner les rapports entre les anglophones et les francophones du Canada et la commission Gendron en 1968 en vue d'enquêter sur la situation de langue française et sur les droits linguistiques des francophones majoritaires au Québec. Les recherches effectuées par les deux Commissions de manière tout-à-fait indépendante ont abouti à la même conclusion : la prépondérance de l'anglais dans les communications administratives et techniques des travailleurs, dans les communications verbales et dans les exigences linguistiques du marché du travail.

¹ La création de la confédération en 1867 avec Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick et l'intégration graduelle de six autres provinces majoritairement anglophones n'ont fait que renforcer le statut minoritaire des francophones majoritaires dans la province du Québec.

² Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme instituée par le gouvernement fédéral. Dans ses rapports de 1965 et 1970, rédigés sur la base de l'analyse de plus de 400 mémoires, il ressort que la véritable langue de travail est l'anglais, de même que celle de la promotion sociale, du commerce, des affaires et de l'affichage.

D'un point de vue juridico-légal, les francophones jouissent au Canada d'une grande liberté pour tout ce qui concerne l'usage de leur langue. Pour l'essentiel, au niveau fédéral, les droits linguistiques du Québec étaient déjà protégés par l'article 133 de la Constitution du Canada qui prescrit d'une façon égale l'emploi du français et de l'anglais tant au niveau législatif que judiciaire. Cependant, le gouvernement fédéral avait jugé nécessaire d'intervenir en publiant en 1967 les lois sur les langues officielles du Canada. Le Québec, quant à lui, a pris tout un ensemble de mesures législatives³ dont la Loi 101 promulguée le 26 Août 1977 qui fixe définitivement les règles du jeu pour tout ce qui concerne l'usage des langues dans la vie publique plus particulièrement dans les milieux de travail. Cette loi, communément appelée la **Charte de la langue française**, contient du préambule aux dispositions transitoires tout un ensemble de normes visant à franciser les milieux de travail, à faire du français la langue normale et habituelle de travail des Québécois.

Plus d'un quart de siècle après la mise en application systématique de ses dispositions législatives et légales tant au niveau provincial que fédéral pour chacun en ce qui le concerne, les études s'accordent à reconnaître une nette progression dans l'usage du français en milieu de travail au Québec et une augmentation notable des francophones au sein de l'administration des entreprises. Cependant, le statut du français comme langue de travail reste fragile particulièrement dans la région métropolitaine de Montréal (OQLF, 2008, p.137). La généralisation du français en milieu de travail reste un idéal à atteindre (CSLF, 2005). La francisation des milieux de travail n'empêche pas l'anglais d'occuper une place dans la vie professionnelle (OQLF, 2008, p.137). En fonction de la tâche accomplie, le niveau d'utilisation du français varie considérablement (CSLF, 1995 : 120-123).

Malgré ces remarques venant d'institutions chargées de veiller à l'application des lois linguistiques ou de suivre l'évolution linguistique de la langue française, Castonguay (2008), réagissant aux dernières publications faites par l'OQLF et le CSLF, va plus loin et remet en cause la fiabilité même des résultats de ces études. Il estime

³ Ici, nous faisons allusion particulièrement à la Loi 63 (1963), la Loi 22 (1974) qui, toutes considérations faites, semblent émerger des principales discussions et conclusions des rapports Laurendeau-Dunton et Gendron.

notamment que, pour avoir des résultats valables, il faut vérifier dans quel contexte est utilisé le français ou l'anglais au travail. «Est-ce que le répondant qui utilise régulièrement le français le parle avec son patron, avec ses subalternes, ou avec des clients? Il nous faut ces informations pour obtenir un portrait statistique précis (Ibid.). »

Au-delà des politiques linguistiques du Québec, les deux groupes de facteurs qui sont retenus pour expliquer l'utilisation du français en milieu de travail sont les caractéristiques individuelles des travailleurs (langue maternelle, connaissance des langues, niveau de formation, profession) et celles des entreprises (Origine linguistique du propriétaire, la taille et la localisation de l'entreprise, la langue des membres de la haute direction). Les caractéristiques linguistiques et les différentes régions de recensement sont souvent retenues comme étant les facteurs les plus pertinents de l'usage du français au Québec (OQLF, 2006, 2008). Néanmoins, Béland (2008), dans le cadre d'une étude sur la langue de travail, estime que les écarts entre les groupes linguistiques ainsi que ceux entre les différentes zones de recensement sont si considérables qu'il est peu probable que des facteurs de cette nature puissent expliquer à eux seuls la majeure partie des variations observées.

Toujours en 2008, sans réfuter complètement l'hypothèse basée sur les caractéristiques individuelles des travailleurs et de celles des entreprises pour lesquelles ils travaillent, Moffet et Moffet et al. (2008) abordent la question de l'utilisation du français en milieu de travail sous un angle beaucoup plus contextuel. Dans la première étude⁴ portant sur la langue de travail dans la région métropolitaine de Montréal, Moffet (2008) a noté que la langue principale de travail, comme indicateur global, est un indicateur cohérent mais il n'est pas le plus précis ou exhaustif qui soit, car il ne permet pas de hiérarchiser l'emploi des langues au travail. Dans la seconde qui a porté exclusivement sur la place du français dans les grandes entreprises, Moffet et al. (2008) ont trouvé qu'en milieu de travail certains contextes sont plus déterminants que d'autres pour expliquer la déclaration de la langue de travail des travailleurs.

⁴ Signalons que cette étude explore la langue de travail dans la région métropolitaine de Montréal. En fait, elle précède une étude plus vaste à l'échelle du Québec couvrant l'utilisation du français dans la vie publique (2007). Les données que nous utilisons dans le cadre de ce mémoire sont issues de cette dernière étude.

Notre mémoire s'inscrit dans la perspective de cette nouvelle approche contextuelle. Nous cherchons donc à changer d'optique en envisageant non pas d'expliquer les déterminants de l'usage principal du français en milieu de travail, mais à connaître les principaux contextes auxquels les Québécois se réfèrent pour déclarer le français comme langue principale de travail. Nous faisons en effet l'hypothèse que le fait de déclarer le français comme langue principale de travail est le résultat d'une synthèse de pratiques linguistiques contextuelles distinctes.

Ce mémoire est divisé en quatre chapitres.

Dans le premier chapitre, nous dressons une revue des écrits sur l'utilisation du français en milieu de travail au Québec. Cette revue abordera premièrement la notion de langue de travail au Québec et ses statistiques récentes; ensuite, nous ferons un état des liens entre les programmes de francisation et l'usage du français en milieu de travail et nous terminons avec une recension des facteurs traditionnellement retenus comme déterminants principaux de l'usage principal du français en milieu de travail au Québec.

Dans le deuxième chapitre, nous tenterons de construire le cadre théorique et conceptuel de ce mémoire. C'est un cadre conventionnaliste plutôt que métrologique que nous avons choisi afin de mieux saisir la logique qui amène les travailleurs du Québec à déclarer le français comme langue principale de travail.

Dans le troisième chapitre, nous essaierons de mettre en lumière l'originalité de nos données et de la démarche méthodologique que nous mettons en œuvre afin de cerner la contribution et les effets de certains déterminants contextuels sur l'utilisation principale du français comme langue principale de travail.

Au quatrième et dernier chapitre, usant de la régression logistique binaire, nous ferons ressortir, au-delà des caractéristiques individuelles et du contexte général du milieu de travail, la contribution et les effets nets des principaux contextes sur la déclaration du français comme langue principale de travail.

CHAPITRE I

L'USAGE DU FRANÇAIS EN MILIEU DE TRAVAIL AU QUEBEC

Le but de ce chapitre est de dresser une revue des écrits sur l'utilisation du français en milieu de travail au Québec, soit plus de trente ans après la promulgation de la Loi (101) consacrant en même temps le français «*langue officielle du Québec et langue normale et habituelle des Québécois.*» Il est divisé en trois sections. La première section fait le point sur la notion de langue de travail et ses statistiques récentes. La deuxième section tente de dresser un portrait des travaux à caractère normatif sur les politiques de francisation des milieux de travail enclenchées depuis la fin de la décennie 70, plus particulièrement leur effet sur l'usage du français en milieu de travail au Québec. Enfin la troisième et dernière section traitera des principaux déterminants de l'usage du français en milieu de travail.

1.1 La langue de travail au Québec

Dans cette section, nous aborderons d'abord la notion de langue de travail et ses statistiques récentes. Ensuite, nous passerons en revue les travaux d'envergure en lien avec l'aménagement linguistique du Québec et ses principaux effets sur la langue de travail. Enfin, nous ferons une recension des écrits sur les facteurs traditionnellement utilisés pour expliquer la langue de travail.

1.1.1 La notion de langue de travail

Au Québec, la langue du travail est une composante de la langue d'usage public⁵ qui est un indicateur composite de la langue utilisée dans toutes les activités de la vie

⁵ Conçu et élaboré par le Conseil de la langue française (1999) en vue de refléter par une seule statistique l'usage des langues dans le domaine public. Cet indicateur a été critiqué par plusieurs dont Lavoie (2002) qui qualifie cet indicateur de bidon. L'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (2007) à partir de laquelle nous tirons des données pour étudier les déterminants de l'usage du français en milieu de travail est en quelque sorte une réponse aux diverses critiques. Cette dernière est conçue dans la perspective de désagréger l'usage public des langues au Québec. Pour de plus amples information sur la langue d'usage public, voir Paul BÉLAND, Le français, langue d'usage public au Québec en 1997. Rapport de recherche, Québec, Conseil de la langue française, 1999, 123 p.

publique. Gendron (1973), dans le cadre de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et des droits linguistiques du Québec, a utilisé l'expression : *le français, langue commune des Québécois*. Cette expression est définie par l'auteur lui-même de la façon suivante :

« Une langue que tous connaissent et sont capables d'utiliser, de telle sorte qu'elle puisse servir naturellement sur le territoire du Québec de moyen de communication entre Québécois de toute langue et de toute origine. Il y aura toujours au Québec une masse unilingue francophone, aussi bien dans la région métropolitaine qu'en province⁶. Ces personnes devraient pouvoir circuler sur toute partie du territoire du Québec en se servant de la seule langue qu'ils connaissent, le français. Ce qui suppose que cette langue est largement connue et utilisée par tout le territoire. » (Rapport Gendron, tome 1, p. 153).

L'idée d'attribuer à la langue française le statut de langue de travail remontait aux recherches effectuées dans le cadre de cette commission qui confirmaient les constats déjà faits antérieurement par la commission Laurendeau-Dunton⁷ relatifs à la prépondérance de l'anglais dans les communications administratives et techniques des travailleurs, dans les communications verbales et dans les exigences linguistiques du marché du travail.

C'est dans la perspective d'endiguer ce problème que plusieurs lois linguistiques ont été adoptées au Québec par les gouvernements successifs⁸ durant les décennies 60 et 70 dont la charte de la langue française (la Loi 101) promulguée en 1977 qui fixe définitivement les règles du jeu pour tout ce qui concerne l'usage des langues dans les communications institutionnelles ou dans la vie publique. Cette loi, en plus de définir les droits linguistiques fondamentaux des Québécois, fait du français la langue de la majorité, la langue officielle de l'État québécois. Dans le préambule même de la charte, au deuxième paragraphe, il est écrit :

« L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail,

⁶ Ici, le mot province désigne les régions autres que les grandes agglomérations métropolitaines du Québec et non la province du Québec.

⁷ Corbeil (1980) l'a définie comme l'ultime tentative de satisfaire les aspirations des Québécois et de régler le problème de l'usage de la langue française dans la perspective de l'unité canadienne et comme facteur de l'avenir de la Confédération (Corbeil, 1980, p.41).

⁸ Ici, nous faisons allusion aux gouvernements de Jean Lesage (1960-1966), de Robert Bourassa (1970-1976) et de René Levesque (1977-1985).

de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.» (L.RQ; c. C-11, p.1)

Tenant compte de sa valeur juridique, on pourrait être tenté de dire que la Charte de la langue française a consacré l'unilinguisme français dans la vie publique et la généralisation du français en milieu de travail au Québec. Car, la langue de travail y occupe une place prépondérante. Elle y consacre dix articles (de 41 à 50), une vingtaine d'autres (de 135 à 154) à la francisation des entreprises, dont le processus doit avoir un impact direct ou indirect sur la langue du travail (Bouchard, 2002). Cependant, le régime linguistique établi par la Loi 101 n'est pas le monolinguisme; l'usage de plusieurs langues dans une entreprise peut être légitime, soit en raison de la nécessité, soit en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne sans oublier le fait que le Québec fait partie d'un État fédéral prônant le bilinguisme et le multiculturalisme.

Voulant être le plus proche possible des intentions du législateur, Béland a défini ainsi l'expression « *langue normale et habituelle de travail* »

Un usage normal et habituel d'une langue au travail se définit plus ou moins par deux dimensions. [...], «la langue de travail, c'est d'abord la langue des communications internes, celles des échanges écrits et verbaux entre supérieurs, subordonnés, ou collègues, nécessaires pour le fonctionnement de l'organisation»; puis elle doit être la langue d'un certain pourcentage de l'ensemble des communications de travail.» (Béland, 1995 :23).

L'Office québécois de la langue française, dans le Grand Dictionnaire Terminologique, définit la *langue de travail* de la manière suivante :

«Langue qui est utilisée officiellement ou effectivement dans les communications entre travailleurs de même niveau ou de niveaux hiérarchiques différents, dans les rapports internes de l'entreprise pour véhiculer des directives du personnel, les spécifications de production et certaines autres communications écrites ainsi que dans les négociations collectives, la rédaction des conventions, la présentation et le traitement des griefs (Grand dictionnaire terminologique, OQLF, 1990). »

Du point de vue de la mesure, la langue de travail est une affaire de perception (Carlos, 1970; Bouchard, 2002; Lapierre Vincent, 2005). C'est aux travailleurs eux-mêmes de dire dans quelles langues ils parlent ou utilisent au travail. Les différents

bilans de la situation du français comme langue normale et habituelle de travail des Québécois sont dressés à partir des données d'enquête⁹ ou de recensement¹⁰.

Cependant, il fallait attendre jusqu'en 2001 pour voir Statistique Canada introduire dans les recensements des questions relatives à la langue de travail. Dans le dictionnaire du Recensement Canada de 2006, la langue de travail désigne la langue que la personne utilise le plus souvent au travail. Une personne peut déclarer plus d'une langue comme étant « utilisée le plus souvent au travail » si les langues sont utilisées aussi souvent les unes que les autres. Plus de trente ans après la promulgation de cette charte et la mise en application des politiques de francisation, quel est le portrait du français, langue de travail au Québec?

1.1.2 Des statistiques récentes sur la langue de travail

Les récents travaux les plus complets sur la langue principale de travail au Québec se trouvent particulièrement consignés dans des études et/ou rapports réalisés soit par des chercheurs de Statistique Canada, soit par l'Office québécois de la langue française, soit par le Conseil supérieur de la langue française.

Analysant les données du recensement de 2006, Lachapelle et Lepage (2010) de Statistique Canada arrivent à la conclusion suivante:

«Au Québec, le français est utilisé au travail par 99 % des travailleurs francophones, dont 96 % comme langue principale et 69 % comme langue de travail exclusive. Le taux d'utilisation de l'anglais est relativement élevé chez les travailleurs francophones du Québec: 31 % d'entre eux utilisent l'anglais au travail, dont 7 % comme langue principale. À l'extérieur du Québec, les travailleurs francophones utilisent d'avantage l'anglais que leur langue maternelle. Ils sont 69 % à utiliser le français au travail, dont 40 % comme langue maternelle et 14 % comme langue exclusive, comparativement à 86% qui utilisent l'anglais, dont 66 % comme langue principale et 31 % comme langue de travail exclusive. À l'extérieur du Québec, 55 % des travailleurs francophones utilisent à la fois le français et l'anglais au travail» (Lachapelle et Lepage, 2010)

⁹ Toutes les études antérieures au recensement de 2001 ont été réalisées à partir des données d'enquête qui demandent aux répondants de déclarer eux-mêmes leur langue de travail de façon globale et dans certains contextes bien particuliers

¹⁰ Nous verrons au chapitre II un peu plus en profondeur les catégories linguistiques dans les recensements canadiens à partir d'une approche sociohistorique.

Prenant en compte les paramètres de la territorialité à l'intérieur du Québec et les caractéristiques linguistiques, à partir des données de 2001 l'Office québécois de la langue française (2006) a constaté que :

«À l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, 92,8 % de la main-d'œuvre travaille principalement en français alors que, dans la RMR de Montréal, cette proportion est de 72,4 % et, dans l'île de Montréal, de 64,8 %. Par ailleurs, lorsque l'on se rapproche de l'île, le français est de moins en moins utilisé seul, l'anglais se taillant ainsi une place plus importante. En effet, alors qu'à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, les trois quarts de la main-d'œuvre, toutes langues maternelles confondues, travaillent uniquement en français, dans l'île, seulement le tiers des travailleurs sont dans cette situation. Le cas des travailleurs résidant dans la couronne de Montréal est particulièrement représentatif : le français est utilisé de manière exclusive par 62,1 % de ceux qui travaillent dans la couronne, mais seulement par 40,1 % de ceux qui travaillent dans l'île (OQLF, 2006 :88)».

Les résultats de ces études et rapports ne font que confirmer d'autres études réalisées antérieurement. Car, depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, le pourcentage des travailleurs dont le lieu d'emploi se trouve dans la région métropolitaine, utilisant généralement le français au travail est passé d'environ 51 % en 1979 à 74 % en 2001 (Béland, 2006, 2008). Par contre, chez les travailleurs francophones de la communauté urbaine de Montréal, 52 % ont déclaré utiliser l'anglais au travail (Statistique Canada, 2003). En outre, selon les données des recensements de 2001 et de 2006, certains Montréalais utilisent d'autres langues que le français et l'anglais au travail, l'espagnol étant une des plus courantes, régulièrement en combinaison avec les deux langues officielles (Statistique Canada, 2007, 2010; Béland, 2004).

Ces données nous montrent aussi que l'usage du français en milieu de travail au Québec fait d'énormes progrès en comparaison à la situation du début des années 70. Cependant, au regard de l'Office québécois de la langue française, le statut du français comme langue de travail, reste fragile particulièrement dans la région métropolitaine de Montréal (OQLF, 2008, p.137). Des études menées simultanément par le Conseil de la langue française et l'Office québécois de la langue française ont abouti à la conclusion que la généralisation du français en milieu de travail reste un idéal à atteindre (OQLF, 2006; CSLF, 2005).

Pour mieux comprendre les progrès observés, il est essentiel d'aller creuser dans la littérature disponible les effets et les limites des politiques linguistiques concernant la

francisation des milieux de travail et les principaux facteurs explicatifs de l'usage du français en milieu de travail au Québec.

1.2 Aménagement linguistique du Québec

Depuis la fin des années 60, le Québec développe des politiques linguistiques assez ambitieuses en vue d'arriver à la généralisation de l'usage du français en milieu de travail. Quel est l'effet de ces politiques? On ne peut faire ni le bilan de l'usage du français en milieu de travail, ni expliquer ses variations sans prendre en compte les effets des différentes politiques linguistiques mises en place par les gouvernements du Québec depuis le début des années 70. Ainsi, nous cherchons surtout à recenser les travaux essayant d'établir le lien entre l'usage du français en milieu de travail et la politique de francisation des milieux de travail prévue par la Charte de la langue française (art. 135-154).

L'élément essentiel des politiques linguistiques du Québec est la francisation des milieux de travail qui se définit comme étant un processus de redéfinition des conventions de comportement social et de droits et des obligations des individus en tant que membres d'une société (Heller, 1989). Selon cette dernière, pour comprendre le mécanisme de la francisation comme processus social, il faut donc identifier les comportements qui y contribuent et les interpréter en fonction du cadre sociohistorique propre au Québec. L'usage du français favorisera une reconquête par la majorité francophone du Québec de l'emprise qui lui revient sur les leviers de l'économie (Laurin, 1977). Vaillancourt (1978), analysant en amont les politiques linguistiques, essaie d'envisager quelle sera l'incidence démographique et économique de la Loi 101 et d'en mesurer les coûts et bénéfices pour les divers membres de la communauté québécoise, conclut :

«Il nous semble que la Loi 101 accroîtra l'usage du français sur le marché du travail québécois, ce qui entrainera des mouvements de populations¹¹ aussi bien en termes

¹¹ Les chiffres les plus récents de Statistique Canada montrent qu'au cours de l'année 1977, les sorties nettes du Québec sont d'environ 50,000 personnes alors qu'elles étaient de l'ordre de 18,000 personnes en 1976. Le lecteur intéressé pourrait consulter *Out-Migration of English Mother Tongue High School Leavers from Québec, 1971-1976*, par G. Caldwell, mimeo, Bishop's University, 1978, et *A Study of the Attitudes of Quebec Anglophone Students towards their future plans regarding education and residence* par G. Kantrowitz, mimeo, Allied Jewish Community Services, Montreal, 1978.

de départ et d'assimilation, qui accroîtront la part des francophones dans la population québécoise. Cette francisation aura des coûts, en termes d'emplois et de croissance et de bénéfices, en termes de redistribution des chances et des actifs : présumément, ces bénéfices sont plus grands que les coûts au moins pour les francophones du Québec puisqu'ils l'appuient majoritairement, (Vaillancourt, 1978, p.306).»

La francisation touche à la fois les entreprises de 50 employés et plus (Art. 135 à 1156), les organismes de l'administration (Art.129 à 134) et le français devient la langue de l'enseignement (Art. 51 à 71) et de toutes les institutions publiques et parapubliques. Les politiques linguistiques inscrites dans la Loi 101 visaient aussi à augmenter le nombre de francophones aux postes de direction des entreprises non francophones sans avoir la nécessité de connaître l'anglais (Vaillancourt, 1978). Qu'en est-il des résultats obtenus de ces politiques linguistiques?

D'un point de vue émotionnel et comportemental, les réactions des francophones à la Loi 101 furent très positives car elle leur garantissait un avenir linguistique et culturel en tant que groupe linguistique majoritaire au Québec, malgré leur statut minoritaire au Canada ou plus largement en Amérique du Nord (Lepicq et Bourhis, 1994). Les premières études mesurant l'impact de la Charte sur le statut et l'accroissement de l'usage du français dans la vie publique démontrèrent des effets incontestables des nouvelles politiques linguistiques du Québec particulièrement celle relative à la francisation des milieux de travail (Bourhis, 1984; Genesee et Bourhis, 1988; Laporte, 2005). Ces tendances ont été confirmées dans les études sur l'usage public du français par rapport à l'anglais durant les années 1990 (Béland, 1991, 1994, 1999; Moise et Bourhis, 1994), sur l'utilisation du français en milieu de travail durant les années 2000 dans les petites comme dans les grandes entreprises (Bouchard, 2002, 2008; Girard-Lamoureux, 2002; OQLF, 2008; Béland, 2008; Mofett et coll., 2008).

Toutefois, la Loi 101 suscita des réactions négatives chez les Anglophones qui y virent une atteinte au statut de leur communauté et une menace à leur avenir démographique et institutionnel au Québec (D'Anglejan, 1984). Symboliquement, les anglophones se sentirent surtout menacés par les dispositions concernant l'affichage unilingue français. Exclue du paysage linguistique à la fois gouvernemental et commercial, les anglophones ressentirent la précarité de leur statut en tant que minorité

nationale après plus de deux cents ans de présence au Québec (Chambers, 2000). Paradoxalement, cette dévalorisation de l'anglais sous-jacente à la Loi 101 contribua à faire de cette même langue un symbole important de l'identité des Anglo-Québécois (Bourhis, 2001; Taylor et Dubé-Simard, 1984).

Ainsi, la rivalité entre le français et l'anglais dans le paysage linguistique se vit dotée d'une signification tout aussi symbolique pour les membres des deux principales communautés linguistiques du Québec. En tant que nouveaux immigrants ou membres de communautés issues de l'immigration, les allophones eurent des perceptions plus ambivalentes à l'égard de la Loi 101 et de ses dispositions relatives à la francisation du paysage linguistique (Bourhis, 1994; Helly et Van Schendel, 2001).

D'un point de vue plus pratique, si l'on s'en tient seulement à la francisation des entreprises ou plus largement des milieux de travail, certaines études menées en vue d'évaluer les effets des politiques linguistiques ont montré qu'une partie des objectifs poursuivis par la charte de la langue française a été atteint. En voulant faire du français la langue normale et habituelle du travail, le législateur, par la Charte de la langue française, visait à corriger les inégalités sociolinguistiques, à faire en sorte que les francophones puissent travailler en français, et à généraliser le plus possible l'usage du français au travail (CSLF, 2005). À ce point de vue, le Conseil de la langue française constate à partir des données disponibles que les inégalités sociolinguistiques se sont atténuées et que la plus grande partie des francophones peut travailler principalement dans sa langue. Cependant, en ce qui a trait à la généralisation du français comme langue du travail, c'est moins de 50 % des allophones qui ont déclaré travailler le plus souvent en français (CSLF, 2005). L'analyse des données de recensement de 2001 a montré que c'est à Montréal, dans le secteur privé, et particulièrement chez les allophones, que des progrès restent à faire ainsi que dans les situations de communication des milieux de travail linguistiquement mixtes (CSLF, 2005).

La certification des entreprises est le mécanisme principal qui a été mis en place pour franciser les milieux du travail conformément à l'article 141 de la Charte. Ce mécanisme vise à y créer les conditions d'usage du français. Les certificats délivrés

attestent que l'utilisation du français est généralisée à tous les niveaux de l'entreprise. En 2008, 81,6 % des entreprises inscrites à l'Office québécois de la langue française étaient certifiées, ce qui constitue une augmentation remarquable (OQLF, 2008). Il s'agit de grandes et moyennes entreprises, puisque les entreprises de 49 employés et moins ne sont pas soumises au processus de certification. Cependant, une étude récente menée pour le compte de l'Office québécois de la langue française a montré que le français est la langue principalement utilisée dans les petites entreprises au Québec, ce, avec la même marque des disparités régionales. Le français est utilisé par 95% des petites entreprises à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, 76% dans la RMM et 69% dans l'île (Bouchard, 2008).

En ce qui concerne les ministères et les organismes publics, la certification se fait selon un processus comparable à celui des entreprises privées. Cependant, il est moins élaboré étant donné que le français y est déjà la langue normale et habituelle de travail, ce, conformément aux prescriptions de la Charte. Au 31 mars 2008, environ 86% des 163 ministères et organismes inscrits à l'Office québécois de la langue française détenaient un certificat de conformité. Tandis que les autres en étaient principalement à l'étape de l'évaluation en raison de leur inscription récente dans le processus (OQLF, 2008).

D'autres études tentent d'évaluer l'importance de la certification dans le processus même de la francisation des milieux de travail. À point de vue, les avis sont plutôt partagés. La certification a contribué à mettre en place des conditions favorables à l'établissement du français comme langue du travail, mais elle n'assure pas que le français soit effectivement la langue des communications orales et écrites entre collègues, avec les supérieurs ou avec les subalternes (CSLF, 2005), alors que ces communications ont pourtant une importance de premier plan, puisqu'il s'agit de celles qui définissent la langue de l'entreprise (OQLF, 2006).

En outre, le degré d'utilisation du français qu'une entreprise doit atteindre résulte d'une négociation entre l'Office et l'entreprise. Elle peut varier d'un milieu de travail à un autre et d'une entreprise à l'autre au moment de la délivrance du certificat.

En conséquence, l'Office reconnaît que les travailleurs pourront, en fonction d'un certain nombre de contraintes environnementales ou organisationnelles, utiliser l'anglais comme langue de travail (OQLF, 2008). Depuis 2005, le Conseil de la langue française évoque des facteurs explicatifs récents:

«Des phénomènes récents viennent aggraver cette situation. En effet, la conjoncture de départ n'est plus la même aujourd'hui: la mondialisation du commerce et des affaires a modifié les enjeux de la concurrence des entreprises; l'introduction des technologies de l'information et l'internationalisation des échanges sont venues modifier la concurrence des langues; l'avènement de l'économie du savoir a transformé la place de la langue au travail. Bref, la situation de la langue dans les entreprises est l'objet d'enjeux complètement différents de ceux d'il y a vingt-cinq ans. Des efforts devront être faits pour conjuguer l'essor économique et la protection d'une valeur économique et culturelle pour le Québec: la langue française. Les deux éléments restent des cibles à atteindre simultanément. La façon de relever ce défi repose plutôt sur une stimulation de la responsabilité des acteurs que sur un renforcement de la législation ou des règlements (CSLF, 2005: 47)».

Enfin, l'Office (2008) et le Conseil (2005) reconnaissent eux aussi que le certificat de francisation ne garantit pas en soi ni la généralisation du français en milieu de travail, ni son usage permanent. Ils évoquent tous deux des problèmes comme l'ouverture des marchés et ses conséquences, d'éventuels changements organisationnels ou technologiques. Ce sont des facteurs qui sont susceptibles de compromettre la priorité accordée au français et même entraîner une sérieuse régression de son usage.

La généralisation de l'usage du français au travail reste un défi permanent de la société québécoise. Le pourcentage des entreprises qui ont obtenu leur certification a augmenté depuis ces dernières années, mais le français n'est pas encore, selon le conseil, la langue normale et habituelle au travail (CSLF, 2005). C'est aussi l'avis de Béland :

«En somme, la politique linguistique, et en particulier la Charte de la langue française, a pu créer un environnement dans lequel les immigrants d'influence latine ont été en mesure de concrétiser leur prédisposition à s'orienter vers le français tant dans le domaine privé que dans le domaine public. Elle a aussi permis aux francophones de travailler le plus souvent en français. Par contre, le français n'est pas la langue prédominante des communications interlinguistiques. Par ailleurs, à la lumière des données présentées, il ne semble pas que la Charte soit très contraignante, puisque chacun utilise le plus souvent la langue qui correspond à ses prédispositions: les francophones et les immigrants d'influence latine, le français; les anglophones et les immigrants d'influence autre, l'anglais (Béland, 2008 :35)».

Dans le cadre d'un projet visant à estimer la place du français dans le domaine des technologies de l'information et des communications conformément aux articles 51

et 52 de la Charte de la langue française, Bouchard (2000) a trouvé que tous les détaillants qui vendent des logiciels ont au moins une version française de l'un ou l'autre des logiciels retenus dans l'étude, ce qui, selon lui, constitue une amélioration significative par rapport à la situation observée en 1999, soit 73% des détaillants. Toutefois, cette amélioration significative au niveau de la disponibilité des logiciels en français sur le marché n'a pas empêché l'auteur de conclure que la situation est préoccupante pour ce qui concerne le matériel informatique en général (Ibid.).

Bouchard (2002) reconnaît qu'il devient de plus en plus important d'approfondir cette question du travail en français, d'en arriver à une position qui assure la possibilité d'utiliser le français au travail, tout en reconnaissant aux entreprises cette nécessité économique qu'elles ont de recourir à l'anglais et aux autres langues, de composer avec l'avènement de l'informatique et des communications électroniques de masse où l'anglais est souvent reconnu comme langue dominante et de tenir compte de l'apport des allophones au sein des entreprises.

Face à ces nouveaux défis qui interviennent dans l'organisation du travail, le gouvernement du Québec a adopté en 2006 une nouvelle politique visant à généraliser l'utilisation intégrale du français dans les technologies de l'information et des communications comme langue de conception, d'utilisation, de diffusion, de formation et d'identification des personnes et des biens. Cette politique englobe l'ensemble des technologies de l'information et des communications, définies comme «tout logiciel ou matériel informatique, ou toute combinaison des deux, utilisés pour recueillir, emmagasiner, traiter, communiquer, protéger ou supprimer de l'information tant sous sa forme textuelle, symbolique, sonore que visuelle.»

1.3 Les déterminants de l'usage du français en milieu de travail

Au-delà des effets des politiques de francisation que nous venons d'exposer dans la section précédente, la littérature disponible nous permet de cerner deux grands facteurs explicatifs de la langue de travail utilisée au Québec. Il s'agit premièrement des caractéristiques individuelles des travailleurs, et deuxièmement des caractéristiques de l'entreprise.

1.3.1 Les caractéristiques individuelles des travailleurs

Les recherches antérieures ont beaucoup insisté sur les caractéristiques linguistiques et socioprofessionnelles des travailleurs pour expliquer l'utilisation du français en milieu de travail au Québec.

Les caractéristiques linguistiques renvoient à la langue maternelle et à la connaissance des langues particulièrement la connaissance du français et de l'anglais. La première caractéristique personnelle ou individuelle des travailleurs qu'on retient comme facteur explicatif de l'usage des langues en milieu de travail est la langue maternelle¹². La place du français en milieu de travail au Québec dépend largement des caractéristiques linguistiques des travailleurs. Les francophones et les anglophones travaillent presque exclusivement dans leur langue maternelle (OQLF, 2008, CSLF 2005, Moffet et al. 2008).

Moffet et al. (2008) ont mis en relief entre autres l'effet de la connaissance des langues et de l'origine linguistique des dirigeants ou propriétaires des entreprises. Le fait de connaître aussi l'anglais et même une troisième langue est associé à une plus faible proportion de répondants déclarant travailler en français dans les grandes entreprises : chez les personnes de langue maternelle française, 100% des unilingues, 86% des bilingues et 70% des trilingues travaillent en français.

Cette relation entre les caractéristiques linguistiques et la langue du travail pourrait amener à croire qu'il existe une relation simple de cause à effet entre la langue maternelle ou la langue parlée à la maison (Béland, 2001). Moffet (2008) estime que les travailleurs qui utilisent une langue ou qui ont comme langue maternelle le français ou une tierce langue utilisent davantage le français que ceux qui ont comme langue maternelle ou d'usage l'anglais, et plus la compétence en anglais ou en français est élevée, plus l'utilisation du français ou de l'anglais, selon le cas, augmente.

¹² Beaucoup plus de précision seront apportées sur les catégories linguistiques au deuxième chapitre : langue maternelle, langue parlée à la maison ou langue d'usage.

Cependant, Béland faisait appel à la prudence en prenant en exemple les allophones du Québec qui parlent souvent leur langue maternelle à la maison. Selon lui, si les personnes préfèrent généralement utiliser en public la langue qu'elles maîtrisent le mieux, habituellement celle qu'elles parlent à la maison, elles auront tendance à effectuer un transfert linguistique si cette langue n'est pas efficace en public ou si elle ne donne pas accès au marché du travail (Béland, 2001, 2008). En outre, répète-t-il, il ne faut jamais perdre de vue qu'on analyse à partir de la perception des travailleurs. Donc, travailler en français peut ne pas vouloir dire nécessairement la même chose d'un travailleur à l'autre. Enfin, il semble nécessaire de prendre en compte, les caractéristiques personnelles des travailleurs, celles des entreprises ainsi que certains contextes particuliers dans lesquels chaque ouvrier travaille.

L'effet des caractéristiques socioprofessionnelles des travailleurs sur l'usage des langues en milieu de travail est largement connu (Béland, 2001, 2008; Monnier 1983, 1993). L'analyse de l'utilisation principale du français en milieu de travail, selon le niveau de formation et la profession, à partir des données de 2001 et de 2006, a confirmé l'information provenant des sondages réalisés depuis 1971, soit que les administrateurs et le personnel des industries de pointe et du secteur des services aux entreprises utilisent moins le français au travail tandis que les ouvriers et le personnel de la construction l'utilisent davantage (Béland, 2001; Statistique Canada, 2007, 2010).

Dans la région métropolitaine de Montréal, le français est moins utilisé comme principale langue de travail par la main-d'œuvre occupant un emploi qui exige un niveau de formation technique ou universitaire par rapport à celle occupant un emploi exigeant un niveau de formation secondaire ou moins (OQLF, 2006). À l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, plus de 90 % de la main-d'œuvre de la langue maternelle française travaille principalement en français, et ce, peu importe le niveau de formation de l'emploi occupé (Statistique Canada, 2006). Selon ces mêmes données, environ 80 % des travailleurs en général ayant au plus un niveau de formation secondaire utilisent le français au travail; on en trouve un peu moins de 70 % parmi ceux qui ont un niveau de formation universitaire dans cette situation.

L'usage du français selon les professions est donc particulièrement important. En fait, les diverses professions amènent les individus à exécuter des tâches de nature différente: les administrateurs, les professionnels et les techniciens consultent davantage de documents, certains rencontrent plus de personnes et les ouvriers font surtout du travail manuel où la communication est probablement moins utilisée (Béland, 1994, 1999). Le Conseil de la langue française a déjà effectué en 1993 une étude auprès des travailleurs de langue maternelle française de la région de Montréal et est arrivé à la conclusion que 52% des administrateurs et des cadres travaillaient généralement en français, alors que c'était le cas de 77% des ouvriers (Conseil de la langue française, 1995). En 2005, le Conseil présente de la façon suivante la hiérarchie de l'usage du français en milieu de travail en fonction des professions :

«Les administrateurs utilisent moins le français au travail (56%), alors que les ouvriers sont les plus nombreux à le faire (71%). Soixante et un pour cent (61%) des professionnels et des employés (personnel de la vente et de bureau) l'utilisent le plus souvent, soit moins que l'ensemble des travailleurs (63%), tandis que les techniciens (65%) et les surveillants (64%) l'utilisent légèrement plus (CSLF, 2005 : 35)».

Girard-Lamoureux (2002) est arrivée à la conclusion qu'il y a des réseaux linguistiques dans chacun des secteurs d'activité. Selon l'auteure, il serait impossible que la majorité des francophones travaillent surtout en français et que la majorité des anglophones travaillent surtout en anglais. Elle a avancé l'idée qu'on peut aussi expliquer une partie de ces différences par la nature des tâches effectuées, les « postes de contrôle » ayant à communiquer plus fréquemment avec l'extérieur de l'entreprise, dans des zones commerciales qui s'étendent de plus en plus hors du Québec. Ce phénomène peut sans doute aussi s'expliquer par le fait que les personnes de langue maternelle française œuvrent dans certains secteurs de l'économie toujours sous-représentés dans les postes administratifs (Levine, 1997).

1.3.2 Les caractéristiques des entreprises

Plusieurs études confirment le rôle joué par certaines caractéristiques propres aux entreprises dans l'explication de l'utilisation du français comme langue principale de travail. Parmi les caractéristiques de l'entreprise, il importe de mentionner la localisation du siège social, la taille, les secteurs d'activité, le type de produit, la dimension

internationale, la langue des propriétaires ou des membres de la haute direction des entreprises, la proportion de cadres francophones, les comportements linguistiques du personnel et autres (Bouchard, 2002). Pour les besoins de notre étude, nous documentons seulement la langue des membres de la haute direction et les secteurs d'activité.

Bouchard (1991), dans le cadre de sa thèse sur les enjeux de la francisation, a montré que la langue des membres de la haute direction influence l'usage des langues en milieu de travail. Selon lui, ce sont les membres de la haute direction de l'entreprise qui sont investis de la mission d'élaborer ou d'établir les politiques linguistiques de l'entreprise ainsi que celles de l'organisation du travail. Ainsi, il demeure possible que la langue maternelle ou la langue d'usage de ces cadres influence la langue de travail de l'entreprise. Monnier (1993) avait confirmé que l'utilisation principale du français des allophones en milieu de travail au Québec dépend largement de l'origine linguistique des propriétaires, soit 76% dans les entreprises francophones, 25% dans les entreprises anglophones et 40% dans les entreprises allophones.

Moffet (2008) et Moffet et al. (2008) ont montré que la langue des membres de la haute direction de l'entreprise a un impact sur la principale langue de travail des travailleurs dans les grandes entreprises :

«Lorsque la langue des membres du conseil d'administration de même que celle du propriétaire de l'entreprise est l'anglais, la proportion de répondants travaillant principalement en français se situe à environ 80% tandis qu'elle dépasse 90% dans le cas où les membres des hautes instances de direction sont de langue maternelle française [...] Si la langue employée par le dirigeant de l'entreprise, lorsqu'il s'adresse à l'ensemble de ses employés est le français, 94% des répondants indiquent que le français est leur langue de travail alors que cette proportion est de 60 % chez les répondants ayant déclaré que leur directeur s'adresse à l'ensemble de ses employés en anglais (Moffet et al. 2008 :98)».

Selon Bouchard (2002), la propriété et sa relation à la langue de travail ont déjà été reconnues comme déterminants importants de politiques et de pratiques linguistiques particulières. Toutefois, malgré l'importance de cette variable, l'auteur reconnaît ses limites. Car, il dit toujours ne pas arriver à expliquer pourquoi certaines entreprises francophones adoptent quasiment les mêmes comportements linguistiques que des entreprises non francophones (Bouchard, 2002, p.121).

La comparaison de l'usage des langues selon les secteurs d'activité économique, les professions et les caractéristiques linguistiques des travailleurs a montré que l'usage des langues au travail varie davantage selon les caractéristiques individuelles (variations de 66% entre les groupes linguistiques) que selon les secteurs d'activité ou les professions (variation d'au plus 24%) (OQLF, 2006). En comparaison avec la situation qui prévaut au Québec chez les travailleurs des secteurs primaire et secondaire, le français est utilisé avec une moins grande intensité par les travailleurs du secteur des services, et ce, plus particulièrement dans les sous-secteurs de la gestion, des services professionnels et de l'industrie de l'information où plus de 60 % de la main-d'œuvre travaille en anglais, peu importe la fréquence d'utilisation (OQLF, 2006).

L'effet associé aux activités commerciales serait essentiellement attribuable au « territoire d'affaires » de l'entreprise, « territoire » qui déterminerait la langue utilisée lors des communications avec les clients ou les fournisseurs (Chénard et Van Schendel, 2002). L'existence de liens commerciaux avec l'extérieur du Québec augmenterait ainsi les probabilités d'interactions en anglais chez les travailleurs concernés par les communications internationales (Béland, 2001).

Cependant, dans certains contextes, il peut arriver que l'effet associé au poids relatif des différentes langues en présence n'ait pratiquement aucun impact sur les usages linguistiques des travailleurs. C'est la conclusion à laquelle est arrivée une enquête effectuée au Nouveau-Brunswick qui cherchait à mesurer les facteurs expliquant les pratiques linguistiques des travailleurs de l'administration publique. Dans cette province où la «vitalité» de l'anglais est beaucoup plus importante que celle du français, il semble que l'effet du contexte social général soit beaucoup plus important sur les pratiques linguistiques des fonctionnaires que le simple effet du nombre de francophones dans l'environnement de travail (Bourhis, 1989).

Synthèse

Au-delà des effets des politiques linguistiques du Québec, la revue de littérature suggère que l'utilisation principale du français en milieu de travail varie

significativement en fonction des caractéristiques personnelles des travailleurs, de celles de l'entreprise et des principales régions de recensement du Québec.

En outre, on a vu que certains auteurs particulièrement Moffet (2008) et Moffet et al. (2008) ont tenté de désagréger l'usage des langues en milieu de travail au Québec en l'envisageant sous un angle beaucoup plus contextuel. Cependant, nous constatons que ces études accusent des limites objectives dans la mesure où elles n'ont pas pu ni approfondir les variations contextuelles, ni établir l'impact que ces contextes ont ou pourraient avoir sur la déclaration du français comme langue principale de travail.

Dans le prochain chapitre, par une approche sociohistorique des catégories sociolinguistiques, nous élaborerons un cadre théorique susceptible de nous aider à mieux saisir les mécanismes qui orientent les répondants dans leur déclaration de la langue de travail. Cette approche nous permettra de remettre en contexte l'objectivité de *la notion de langue de travail* et de l'envisager sous un angle beaucoup plus contextuel.

CHAPITRE II

CADRE THEORIQUE

Le but de ce chapitre est, à partir des travaux antérieurs plus ou moins récents, de construire un cadre théorique et conceptuel qui permettra de mieux saisir la logique qui amène les travailleurs du Québec à déclarer le français comme langue principale de travail. Il est divisé en trois grandes sections. Dans la première section, nous ferons une synthèse des travaux socio-historiques sur les catégories linguistiques en général, plus particulièrement dans les recensements canadiens. Dans la deuxième, nous mettrons en perspective le sens et l'usage de la catégorie de langue de travail dans le contexte canadien et québécois. Enfin, dans la troisième et dernière partie, nous élaborons la problématique de la recherche autour des principaux contextes qui semblent déterminer la perception des travailleurs lorsque le moment est venu de déclarer leur langue principale de travail.

2.1 Sociohistoire des catégories linguistiques au Canada

Dans cette sous-section, nous montrons que les catégories linguistiques, qui sont souvent utilisées comme des outils démo-linguistiques de mesure, peuvent aussi être analysées comme des conventions construites; ensuite nous retraçons l'histoire de la construction des catégories linguistiques dans les recensements canadiens.

2.1.1. Sociohistoire des catégories linguistiques

Selon Desrosières (1993), l'introduction des catégories statistiques dans les sciences sociales particulièrement dans la sociologie soulève bien des passions. Il appréhende les catégories statistiques non comme le reflet objectif d'une réalité sociale mais comme les représentations légitimes du monde social, historiquement situées dans les sociétés qui les utilisent et les rendent possibles. Ainsi, Desrosières (2001) distingue deux manières de voir les catégories statistiques: l'optique métrologique qui regarde la statistique comme une mesure d'une réalité sociale qui existe antérieurement et indépendamment de l'appareil d'observation; l'optique classificatoire qui voit la

statistique comme une convention construite historiquement et négociée par des acteurs politiques multiples.

Ce qui est vrai des catégories statistiques en général l'est tout autant voire davantage des catégories linguistiques en particulier. Simon (2008), dans le cadre d'une étude sur les statistiques et les sciences sociales en France, reprend l'optique conventionnaliste de Desrosières en rappelant que « les catégories statistiques constituent avant tout des conventions qui désignent tout autant des objets de connaissance que des sujets d'actions et de politiques. » Les catégories ethniques et linguistiques sont en effet le fruit d'un processus politique qui implique une diversité d'acteurs. À ce sujet, Arel (2002a) écrit :

« Les catégories utilisées lors d'un recensement ne sont pas neutres. La signification des catégories telles «*immigrant*», «*population permanente*», «*nationalité*» et «*langue*» découle de ce qui est avant tout un processus politique impliquant des fonctionnaires, des agents recenseurs, des spécialistes et des groupes sociaux et que la prise de décision en matière de recensement est façonnée par l'inertie (les pratiques du passé) et par des intérêts nationaux fluctuants. » (Arel, 2002a : 816).

Arel (2002b) s'est penché particulièrement sur la langue en Autriche, en Union Soviétique, en Belgique et au Québec. Il a montré que les recensements ont été des arènes fondamentales pour une politique de la représentation, particulièrement des groupes minoritaires. Selon lui, la langue s'insère dans les luttes identitaires car elle peut être tour à tour un instrument de mobilité sociale, économique, politique. Tout en reconnaissant que les individus ressentent effectivement leur identité ethnique auto-affirmée comme réelle, mais souvent à leur insu, cette identité déclarée est en fait l'expression d'une préférence parmi un éventail non négligeable d'identités politiques manifestes. Arel (2002a) montre ainsi que le recensement joue un rôle critique dans la configuration de cet éventail et, de ce point de vue, le recensement en soi est un processus essentiellement politique.

2.1.2 Émergence, croissance et utilisation des variables linguistiques dans le recensement Canada

La situation ethnolinguistique était traditionnellement décrite au moyen des statistiques relatives à l'origine ethnique et à la langue maternelle. Au Canada, depuis les

années 1970, l'intérêt s'est déplacé et une attention particulière est portée à la situation des langues et des groupes linguistiques. Toutefois, la langue maternelle continue de jouer un rôle important à l'instar d'autres caractéristiques linguistiques qui ont émergé à partir de cette date (Lachapelle et Lepage, 2010).

La première question linguistique dans le recensement canadien, celle de la langue maternelle, remonte à 1871. Dans les recensements ailleurs dans le monde où l'on pose au moins une question linguistique, la langue maternelle est la question la plus populaire (Arel, 2002b). Toutefois, elle n'est pas définie partout de la même manière. Certains entendent par langue maternelle « première langue » non pas au sens d'apprendre « en premier lieu dans l'enfance », mais au sens de « langue prédominante actuellement »; d'autres font plutôt référence à la langue la mieux parlée et dans laquelle le recensé pense (en Suisse) ou qu'il utilise ordinairement à la maison (en Bulgarie) (Lachapelle et Lepage, 2010). Cette dernière définition est proche de la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison, question posée dans les recensements canadiens depuis 1971. À l'opposé, au recensement de 1970 aux États-Unis, la langue maternelle désignait une langue autre que l'anglais parlée dans la famille au cours de la petite enfance du recensé (Termote, 2008). Dans ce cas, le recensé pouvait ne jamais avoir lui-même parlé ni appris cette langue. Termote (2008) résume la définition de la langue maternelle au regard du recensement canadien de la manière suivante :

«Statistique Canada a adopté une définition assez particulière. Selon la formulation de la question sur la langue maternelle au recensement canadien, la langue maternelle désigne tantôt (en 1941, 1961, 1981 et après) la première langue *apprise* dans l'enfance avant « d'aller à l'école » ou encore « à la maison dans son enfance » et *encore comprise*, tantôt (en 1951, 1971, 1976) la première langue *parlée* dans l'enfance et *encore comprise*. La référence à la première langue apprise (plutôt que parlée) a été consacrée par la loi constitutionnelle de 1982, qui dans son article 23 de la charte des droits et libertés, introduit la notion de « première langue apprise encore comprise », définition tirée de la loi sur les langues officielles de 1969 (qui elle-même reprenait la définition utilisée au recensement de 1961). La définition adoptée depuis 1981 par Statistique Canada s'écarte de celle préconisée par les Nations Unies (United Nations, 1959 : 92), qui fait référence à la langue *parlée* (et non encore comprise) durant la *prime enfance*, sans exiger qu'elle soit encore comprise (Termote, 2008 :13).»

Le concept langue maternelle a fait l'objet de nombreuses utilisations. Son usage le plus courant consiste à l'employer comme variable de classement pour cerner les

différences entre les groupes linguistiques quant à leur condition sociodémographique, ethnoculturelle, sanitaire ou économique. Au Québec, elle est souvent utilisée pour étudier l'assimilation linguistique¹³, la vitalité linguistique¹⁴ et plus récemment le comportement linguistique de chacun des groupes en présence dans les milieux de travail. Cette dernière utilisation est l'objet de critiques de la part de nombre de chercheurs dont Mc All (1992) :

« Dans la plupart des projets portant sur l'utilisation des langues en milieu de travail au Québec, on a tendance à mettre l'accent sur les rapports entre les deux principales communautés de langue. Dans la mesure où ces rapports ont été conceptualisés comme liant deux groupes ethno-linguistiques classifiés selon la langue maternelle, on a généralement classé tous ceux qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle dans une catégorie à part, celle des «autres» ou des «allophones». Cette notion d'allophones a été vidée de son sens qu'on décrit l'immigrant qui parle à la fois sa propre langue et les deux langues principales comme un allophone «bilingue» (cf. : Vaillancourt 1989,1991). [...]. Cette catégorisation résiduaire a toujours mal servi la grande diversité de la population allophone: diversité au chapitre de la provenance, de la compétence linguistique et de l'insertion sociale et professionnelle » (Mc All, 1992 : 119).»

Un siècle après la première, soit en 1971, Statistique Canada a introduit de nouvelles questions linguistiques dans les recensements canadiens. Beaud et Prévost (2002) notent que l'introduction de nouvelles questions linguistiques dans les recensements canadiens a coïncidé avec l'apparition de la question de la langue comme problème politique important au Québec et l'adoption par la Chambre des communes en 1969 de la Loi sur les langues officielles consacrant le bilinguisme comme régime politico-linguistique au Canada. D'ailleurs, la question sur la langue d'usage à la maison inscrite pour la première fois dans le formulaire du recensement de 1971, ainsi que celle sur la connaissance des langues officielles ne sont qu'une application partielle de l'une des recommandations de la commission Laurendeau-Dunton qui proposait que Statistique Canada enquête sur la langue habituelle des Canadiens à la maison et au travail compte tenu de la limite des informations obtenues à partir de la langue

¹³ Processus par lequel une personne, ou un groupe linguistique, est conduite, plus ou moins rapidement, à remplacer sa langue première par une autre langue en usage à l'intérieur d'un espace social donné (Grand dictionnaire terminologique, OQLF). Pour en savoir plus, voir Mathieu (1978), Castongay (1977).

¹⁴ La notion de vitalité linguistique a été introduite dans la recherche à la fin des années 1970 afin de saisir en même temps les processus linguistiques et psychologiques qui sous-tendent les comportements interethniques (Harwood *et al.* 1994 : 171). Pour en connaître un peu plus, voir : Richard Y. Bourhis et Dominique Lopicq (2002), Termote (2008).

maternelle (Lachapelle, 1974; Corbeil, 1980; Termotte, 2008; Beaud et Prévost, 2002). Les deux questions visaient particulièrement à mesurer la vitalité linguistique et l'assimilation linguistique (Lachapelle, 1985; Castonguay, 1976; Termotte, 2008). Les informations obtenues à partir de la première permettaient de déterminer jusqu'à quel point la langue maternelle demeure la langue habituelle des Canadiens et aussi lesquelles des deux langues officielles a bénéficié le plus de transferts linguistiques¹⁵, autrement dit la capacité d'attraction de chacune des langues officielles (Termotte, 2008.). Les informations obtenues à partir de la question relative à la connaissance des langues officielles permettaient alors de répondre à une obligation légale en lien avec la Loi sur les langues officielles : pour déterminer les besoins en matière de services gouvernementaux fédéraux en français et en anglais, il devenait nécessaire de connaître le nombre de locuteurs des deux langues officielles (Ibid., 2008).

Les résultats du recensement de 1971 et de ceux qui ont suivi ont alimenté de nombreuses interventions de la part des démographes, des sociologues, et plus généralement de tous ceux qui ont été intéressés par le destin des communautés linguistiques au Canada (Castonguay 1976, 2001; Beaud et Prévost, 2002). La discussion a inévitablement pris un tournant politique quand, sur cette question, pendant les années 70, le parti libéral du Québec au pouvoir a perdu les élections de 1976 malgré l'adoption, en 1974, de la Loi (22) qui fait du français la langue officielle du Québec. Le parti Québécois qui l'a remplacé, indépendantiste par essence même, a vite promulgué la Loi 101 en 1977 qui renforce le statut de langue officielle du français au Québec et de surcroît la langue normale et habituelle de travail des Québécois. Par la suite, soit en 1991, on a introduit dans le recensement une question visant à mesurer la connaissance des langues autres que le français et l'anglais.

Statistique Canada a accepté d'ajouter une sous-question à la traditionnelle question sur la langue parlée à la maison, qui est posée dans le long questionnaire distribué au cinquième des ménages canadiens (Lachapelle, 1999). Ce dernier précise qu'en plus de demander quelle est la langue la plus souvent parlée à la maison, on

¹⁵ Processus par lequel une personne, ou un groupe linguistique, est conduite, plus ou moins rapidement, à remplacer sa langue première par une autre langue en usage à l'intérieur d'un espace social donné (Grand dictionnaire terminologique, OQLF). Pour en savoir plus, voir Mathieu (1978), Castonguay (1977).

cherchera maintenant à savoir si la personne parle "régulièrement d'autres langues à la maison". Ainsi, l'organisme fédéral répond à une requête du Commissariat aux langues officielles et aux demandes de nombreux organismes francophones canadiens et acadiens. Selon Lachapelle (1999), c'est aussi une réponse à ceux qui soutiennent, depuis le recensement de 1996, que la réponse obtenue à la question sur la langue parlée à la maison ne donne pas un portrait exact de la situation linguistique des minorités francophones, particulièrement au sein des couples exogames où l'un des conjoints est de langue maternelle anglaise. Cette nouvelle question va permettre de nuancer l'interprétation faite par certains « qu'utiliser le plus souvent l'anglais à la maison, c'était comme abandonner le français », conclut Lachapelle (1999).

En 2001, Statistique Canada a enfin décidé de mesurer pour la première fois de son histoire la langue la plus utilisée au travail par les Canadiens. Ainsi, deux questions sur la langue de travail ont-elles été soumises aux répondants. Elles ont été formulées de la même manière que pour la langue parlée à la maison. On demande aux Canadiens quelle est la langue qui est la plus souvent utilisée au travail, et si d'autres langues sont parlées "régulièrement". Ce sont surtout des organismes intéressés à l'immigration et à l'intégration des immigrants à la société canadienne qui ont demandé ces questions sur la langue de travail (Lachapelle et Lepage, 2010). Toujours d'après la même source, la demande est aussi venue de personnes provenant des communautés francophones et acadiennes. Rappelons, toutefois, que depuis 1969, la commission Laurendeau-Dunton avait déjà recommandé qu'on enquête aussi sur la langue habituelle des Canadiens tant à la maison qu'en milieu de travail. L'ajout de ces nouvelles questions fait du Canada le pays qui pose le plus de questions linguistiques dans ses recensements. Le tableau suivant présente l'ensemble des questions figurant dans le recensement canadien depuis 2001.

Tableau I: Liste des questions linguistiques au Recensement Canada depuis 2001

| Domaine | Questions |
|--------------------------------------|---|
| Langue maternelle | Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore ? |
| Langue d'usage | Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison? Cette personne parle-t-elle régulièrement d'autres langues à la maison |
| Connaissance des langues officielles | Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation? |
| Connaissance d'autres langues | Quelle(s) langue(s), autre(s) que le français ou l'anglais? cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation? |
| Langue de travail | Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle le plus souvent? Cette personne utilisait-elle régulièrement d'autres langues dans cet emploi? |

La croissance des questions au recensement Canada est amplement analysée par Beaud et Prévost (2002), dans un article traitant de l'aménagement linguistique au Canada, en Belgique et en Suisse. Ils arrivent à la conclusion que l'abondance des questions linguistiques dans le recensement canadien est étroitement liée avec les conflits relatifs à la langue et les solutions qui ont été proposées pour traiter ces conflits. Ainsi, ils montrent, à partir des points de vue des sociologues, démographes, statisticiens et autres professionnels sur les questions linguistiques, comment les normes statistiques ont influencé les normes politiques et vice-versa en donnant lieu à une façon particulière de gérer la pluralité linguistique. Ils expliquent l'abondance des questions linguistiques dans les recensements canadiens à partir du régime politico-linguistique institué par le Canada. Selon eux, la Belgique, par exemple, a fondé son régime politico-linguistique sur le principe de la territorialité. Ce principe crée l'obligation de faire face sur une période relativement longue au problème de la définition des frontières linguistiques. A contrario, le Canada a fondé son régime sur le principe de la personnalité ou des droits de la personne. Donc, au lieu de faire face au problème de la définition des frontières linguistiques, le Canada traite plutôt le problème en évaluant principalement et régulièrement la distribution linguistique en fluctuation. D'ailleurs, notent Beaud et Prévost, c'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral n'a jamais mis en application la recommandation de la commission Laurendeau-Dunton sur la création de zones bilingues au Canada mais a préféré agir sur la question des personnes en

intégrant les droits linguistiques dans la Charte des droits et libertés de la personne (1982). Donc, le régime canadien est caractérisé par un certain activisme statistique; les données et les catégories statistiques étant à la base de la prise de décision politique, l'appareil statistique essaie de maintenir une réputation de neutralité et d'indépendance face aux pressions politiques (Beaud et Prévost, 2002).

2.1.3 Évolution des questions linguistiques dans le recensement canadien

Outre le fait que, au Canada, le nombre de questions posées sur les langues a crû considérablement de 1971 à 2001, la construction de certaines questions a aussi considérablement évolué. On peut dire que toutes les questions linguistiques ont subi des modifications dans le temps sauf celles relatives aux langues de travail introduites seulement en 2001. Ces modifications interviennent soit au niveau de la formulation de la question ou des choix de réponse, soit dans l'ajout d'une sous-question.

Tout d'abord, Castonguay (1997) note que la question de 1971 sur la langue maternelle était posée de façon plutôt télégraphique. Le titre « **LANGUE MATERNELLE** » coiffe ces quelques mots : « la **PREMIÈRE** langue parlée et **ENCORE COMPRISE** ». Le répondant n'avait pas le choix que de noircir soit le cercle accompagnant une langue explicitement énumérée, soit le cercle correspondant à une langue « autre », puis écrire au long de quelle langue il s'agissait. La directive « **NE REMPLIR QU'UN SEUL CERCLE** » précède l'aire de réponse. Le questionnaire de 1976 reprend essentiellement la même formulation. Mais en 1981, la question de la langue maternelle passe par une formulation substantiellement différente. On constate la disparition du titre « **LANGUE MATERNELLE** » et la phrase affirmative de 1971 est remplacée par une phrase interrogative : « Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore?** ». Par ailleurs, en 1986, on constate la suppression de l'exigence explicite de donner une réponse unique. Enfin, depuis 2001, la question est formulée de façon plus impersonnelle : « Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore? »

La question sur la langue parlée à la maison le plus souvent a été posée dans tous les recensements depuis 1971, sauf à celui de 1976. La formulation de la question a subi de légères modifications depuis 1971, mais elle est pratiquement inchangée depuis 1991 (Lachapelle et Lepage, 2010). Au recensement de 1971, la question sur la langue parlée à la maison le plus souvent était formulée ainsi : « Actuellement, quelle est la langue que vous parlez LE PLUS SOUVENT à la maison ? » En 1981 et en 1986, elle était formulée ainsi : « Quelle langue parlez-vous vous-même habituellement à la maison ? (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent ?) » Depuis le Recensement de 1991, la question a pris la formulation suivante : « Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison? » Dix choix de réponse à cocher étaient offerts aux répondants en 1971. Ce nombre a été réduit à cinq en 1981 et en 1986, puis à deux à partir de 1991. Chaque fois, le premier choix était «Anglais» et le second «Français», et il était possible de répondre « autre » et de préciser. Depuis 2001, la catégorie «Français» précède la catégorie «Anglais» dans le questionnaire français. De plus, en 2001, Recensement Canada a aussi posé la question en deux étapes. Dans la première sous-question, on demande : *«Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison?»* et dans la seconde, on demande : *«cette personne parle-t-elle régulièrement d'autres langues à la maison? »*

La connaissance des langues comme question n'est apparue dans le recensement canadien qu'en 1971. Elle y était ainsi formulée: « Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation? » Elle est demeurée invariable aux recensements de 1971 à 1986. Durant cette période, on évaluait seulement la connaissance des langues officielles. Cependant, depuis 1991, Statistique Canada a introduit une question complémentaire relative à la capacité du répondant de soutenir une conversation dans des langues autres que le français et l'anglais (Termote : 2008; Lachapelle et Lepage : 2010). Depuis 2001, les questions posées par Recensement Canada pour évaluer la connaissance des langues sont ainsi formulées: « Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation? Français seulement, anglais seulement, français et anglais, ni le français, ni l'anglais »; « Quelle (s) langue (s), autre (s) que le français ou l'anglais, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation? Aucune ou oui précisez».

2.1.4 L'interprétation des questions

Cette sous-section vise à montrer que les variations observées au niveau de la formulation des questions relatives à la langue maternelle, la langue d'usage et la connaissance des langues sont en lien avec les réalités sociopolitiques au moment du recensement et entraînent également des variations conceptuelles sur le plan de la compréhension des questions et des réponses fournies à ces questions et enfin posent de sérieux problèmes de comparabilité entre les données des recensements successifs.

Tout d'abord, à propos de la langue maternelle, Liberson (1966) et Maheu (1983) ont tous deux relevé que la condition qu'expriment les dispositions «et ENCORE COMPRISE» ou «QUE VOUS COMPRENEZ ENCORE» a pour effet d'encourager le glissement des déclarations de langue maternelle en faveur de la langue d'usage. Ils précisent que dans des cas d'assimilation profonde, au cours de sa vie, une personne peut perdre sa langue maternelle selon la définition de Statistique Canada, si elle en perd l'usage passif. Castonguay (1997) souligne que dès 1971, Statistique Canada s'enfonce dans cette voie en précisant, dans le livret d'instructions laissé au répondant, qu'une personne qui ne comprend plus sa première langue apprise doit indiquer sa deuxième langue apprise, à condition toujours de la comprendre encore. Selon lui, la question vise donc un «concept plutôt artificiel» imposé selon Statistique Canada par la Charte canadienne des droits, au lieu de la langue maternelle proprement dite, qui est un caractère essentiellement permanent.

Caldwell (1979) et Demers et Kralt (1984) soulignent l'influence de la situation sociopolitique sur l'interprétation et les réponses données aux questions de recensement. Caldwell (1979) écrit à ce propos :

«La pratique de changements dans les déclarations de langue maternelle [...] exercerait une influence considérable au moment d'en faire l'interprétation. En effet, quand [...] la langue maternelle acquiert une coloration politique, on ne peut plus compter sur les données [...] particulièrement s'il s'agit d'auto-recensement» (Caldwell, 1979, p.77)

Enfin, la présentation de la langue maternelle comme langue apprise ou même parlée « en premier lieu » semble également faire problème. Selon Lachapelle et Lepage

(2010), il y a une incertitude sur la langue maternelle des jeunes enfants, notamment pour ceux dont la mère et le père n'ont pas la même langue maternelle. La première langue qu'ils apprennent et parlent encore n'est pas nécessairement celle qu'ils utiliseront le plus souvent un ou deux ans après, avec leurs parents ainsi qu'avec leurs frères et sœurs. La mobilité linguistique peut intervenir très précocement et rendre fort délicate la détermination de la véritable langue maternelle. Il se pourrait, par conséquent, qu'un parent déclare comme langue « apprise en premier lieu » pour son enfant, une langue différente de celle que celui-ci, parvenu à l'âge adulte, retiendra comme ayant été sa langue maternelle.

Deuxièmement, la mesure de la langue d'usage au foyer, à l'aide de la seule question sur la langue parlée le plus souvent, est restrictive. Elle ne reflète que partiellement les comportements linguistiques qui ont cours au sein des foyers où l'un des conjoints appartient à une communauté minoritaire. Par exemple, le constat que le français n'est pas la langue principale d'un individu n'implique pas nécessairement que cette langue soit pour autant totalement délaissée. C'est la raison pour laquelle une question sur les langues parlées régulièrement à la maison a été ajoutée à partir du Recensement de 2001 précise Lachapelle (1999).

Ainsi, l'ajout d'une question complémentaire avait pour objectif de fournir un portrait plus complet de l'utilisation actuelle des langues dans les foyers canadiens. Toutefois, il n'est pas certain que les réponses obtenues à la question sur la langue parlée à la maison régulièrement correspondent à une langue parlée de façon habituelle et non pas seulement à l'occasion. Les répondants font la distinction entre les termes « le plus souvent » et « régulièrement », mais l'interprétation des deux termes est évidemment laissée à la leur discrétion (Castonguay, 2002).

Certains analystes ayant travaillé pour Statistique Canada dont Marmen et Corbeil (2004) ont jugé que les mots « LE PLUS SOUVENT » qui figuraient dans la formulation de 1971 portaient peut-être à confusion dans le cas de personnes unilingues qui, de ce fait, ne pouvaient s'envisager comme parlant plus d'une langue. Voilà pourquoi on aurait remplacé ces mots dès 1981 par l'adverbe « HABITUELLEMENT »,

moins exclusif, et qu'on les aurait relégués à une sous-question (Lachapelle et Lepage, 2110).

Par ailleurs, il faut aussi garder à l'esprit, qu'en règle générale, la même personne remplit les questionnaires pour l'ensemble des membres d'un ménage. En conséquence, Demers (1979) a signalé l'influence possible des relations interpersonnelles sur les réponses :

« [...] la langue d'usage d'un individu peut ne pas être celle dans laquelle il se sent le plus à l'aise, ou celle qu'il préfère ou encore celle qu'il utilise le plus fréquemment, mais uniquement celle avec laquelle il peut communiquer avec son conjoint [...] pour les enfants, la langue d'usage peut ne pas être celle dans laquelle ils étudient ou communiquent avec leurs amis, mais bien celle avec laquelle ils communiquent avec leurs parents. » (Demers, 1979 :35).

Dans l'ensemble, les chercheurs paraissent d'accord avec l'interprétation de Demers. Veltman (2002) a observé que la langue d'usage déclarée pour leurs enfants par les parents est, de façon générale, une sorte de compromis entre la langue parlée par les enfants avec leurs parents et celle qu'ils parlent avec leurs frères et sœurs, pondérée en faveur de la langue de communication avec les parents.

Les déclarations de langue d'usage au foyer ne sont pas à l'abri non plus de l'influence du contexte sociopolitique au moment du recensement (Arel, 2002a). La montée du nationalisme tchèque à la fin du siècle dernier en a produit un exemple probant: les Juifs de Prague, dont la nette majorité, se déclaraient de langue d'usage allemande en 1890, ne l'étaient plus dès le recensement de 1900 (Castonguay, 1991, p.33).

Enfin, en ce qui concerne la connaissance des langues, Castonguay (1993) recommandent la prudence en utilisant les réponses à la question sur la connaissance des langues officielles, dont le caractère vague et subjectif fait depuis toujours l'unanimité. En effet, Castonguay (1993) relate le fait que Recensement Canada a récemment testé une formulation un peu plus exigeante de la question : « Quelle(s) langues cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation assez longue sur divers sujets? ». Pour l'essentiel, cette formulation diffère de celle des recensements récents uniquement par l'ajout des mots « assez longue sur divers sujets ».

Plus précisément, au regard des réponses obtenues au recensement de 1986, Marmen et Corbeil (1991) de Statistique Canada confirment les résultats du test montrant que ce raffermissement somme toute assez léger de la question réduirait d'environ le quart le nombre de Canadiens « bilingues ». Vu la force relative de l'anglais et du français au Canada, il n'est pas étonnant que cette réduction touche davantage la connaissance déclarée de celui-ci plutôt que de celui-là : la formulation plus exigeante réduirait d'un tiers le nombre de Canadiens non francophones se déclarant capables de parler français, mais seulement d'un neuvième le nombre de non-anglophones capables de parler anglais. Au Québec, le nombre de francophones bilingues fléchirait d'un sixième, alors qu'à l'extérieur du Québec, le nombre d'anglophones se déclarant bilingues chuterait presque de moitié (Castonguay, 1993).

Ces résultats confirment le bien-fondé de la mise en garde de Lieberson (1966) devant la tentation d'interpréter de manière trop absolue les réponses à cette question. Il vaut mieux, dit-il, ne pas employer comme couperet les réponses à cette question, pour trancher si oui ou non une personne est capable de parler le français ou l'anglais. Ne perdons pas de vue, non plus, que dans la mesure où la question vise une aptitude et non un comportement, il est vraisemblable que les réponses qu'on y fera seront davantage sensibles à l'air du temps, c'est-à-dire au climat sociopolitique qui prévaut à l'heure du recensement (Castonguay, 1993). La promotion de la connaissance des langues officielles a été particulièrement forte et soutenue au Canada depuis le recensement de 1971 et il convient d'interpréter les déclarations de bilinguisme en conséquence (Castonguay, 1993).

2.2 La langue de travail

Introduite en 2001 dans les recensements canadiens, la langue de travail, au même titre que les autres catégories statistiques ou linguistiques, peut être vue comme une convention sociale qui a émergé à un moment donné. De fait, la déclaration de la langue de travail dans le cadre d'enquêtes est une affaire de perception. Cette sous-section vise à mettre en relief les problèmes métrologiques du concept, sa subjectivité et les situer dans le contexte québécois.

2.2.1 Une objectivité en question

Statistique Canada a introduit la langue de travail dans les recensements canadiens seulement en 2001, soit 32 ans suivant sa recommandation en 1969 par la Commission Laurendeau-Dunton et en dépit des demandes répétées par Québec. Les deux questions¹⁶ sur l'utilisation des langues au travail ont été formulées dans les mêmes termes en 2001 et 2006 :

a) Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle le plus souvent? - Français, - Anglais - Autres, précisez.

b) Cette personne utilisait-elle régulièrement d'autres langues dans cet emploi? -Non, - Oui, Français - Oui, Anglais, - Oui, Autres- précisez.

Ainsi, Statistique Canada définit la langue de travail comme étant la langue utilisée soit le plus souvent, soit régulièrement dans le cadre de l'emploi détenu au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement. Dans cette perspective, la première question permet d'identifier la langue principale de travail, soit celle qui y est utilisée le plus souvent, et la deuxième concerne les autres langues qui sont utilisées régulièrement au travail, le cas échéant. Chaque répondant est appelé à juger par lui-même la langue qu'il utilise soit le plus souvent, soit régulièrement au travail sans que soit précisé le type ou le contexte de communication.

Lachapelle et Lepage (2010) précisent que la question sur la langue de travail utilisée le plus souvent permet de cerner les principaux usages linguistiques dans les milieux de travail. Toutefois, ils estiment que la mesure de la langue d'usage au travail à l'aide de la seule question sur la langue utilisée le plus souvent est restrictive. En conséquence, elle entraîne une sous-estimation de l'usage des langues minoritaires au travail. Celles-ci peuvent en effet y être utilisées, mais moins souvent que la langue

¹⁶ Ces questions ont été posées en 2001 et en 2006 dans les mêmes formes et termes. Notez que, contrairement aux autres questions linguistiques, ces questions sont adressées exclusivement aux personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé. Ces statistiques excluent donc les personnes de moins de 15 ans et celles n'ayant pas travaillé durant cette période.

dominante du milieu. Selon eux, avec une seule question, il est impossible de décrire les situations plus complexes où la langue utilisée est fonction de la nature de la tâche à exécuter ou de l'interlocuteur.

En outre, ces auteurs notent aussi que la question sur la langue de travail fait référence aux langues « utilisées » au travail, en comparaison aux langues « parlées » à la maison, alors qu'un répondant peut bien utiliser une langue au travail sans nécessairement la parler. Ils citent, en exemple, consulter de la documentation ou en recevoir des consignes dans une langue autre que celle dans laquelle il s'exprime. Cette distinction, jumelée au fait que les milieux de travail sont généralement moins homogènes que les lieux de résidence, laisse peut-être un peu plus de liberté au répondant dans l'interprétation de la question (Lachapelle et Lepage, 2010).

Enfin, selon Marmen et col. (2004), une langue utilisée régulièrement devrait l'être de façon habituelle et pas seulement à l'occasion. Or, un test réalisé avant le recensement de 2001 a permis de constater que ce n'était pas exactement le cas. En effet, les auteurs de l'étude ont conclu : « bien que les répondants semblent faire la distinction entre les termes “le plus souvent” et “régulièrement”, il n'est pas certain que les réponses obtenues à la sous-question soient le fait de langues utilisées de façon habituelle et non pas seulement à l'occasion. Il est possible que le répondant se réfère aux langues utilisées dans son milieu de travail bien qu'il n'ait pas lui-même à les utiliser ou encore que très peu » (Marmen et Corbeil, 2004).

En dépit des problèmes d'ordre méthodologique et subjectif signalés par ces spécialistes et chercheurs de Statistique Canada, les questions relatives aux langues utilisées en milieu de travail sont inchangées depuis 2001 dans les recensements canadiens. En dehors des recensements, la langue de travail a été mesurée pour la première fois au Québec dans le cadre d'une étude menée par Carlos¹⁷ pour la commission Gendron en 1970. Dans cette première étude, pas moins de vingt (20) questions (Q_15 à Q_35) ont été posées aux informateurs dont la principale est la

¹⁷ Cette étude était basée sur un échantillon stratifié et non proportionnel de 4914 travailleurs québécois connaissant suffisamment le français ou l'anglais pour répondre à un questionnaire.

suivante : « *Quand il faut lire, écrire ou parler à des gens pour faire votre travail, utilisez-vous à peu près uniquement la langue française, à peu près uniquement la langue anglaise, ou les deux langues, soit pour lire, pour écrire ou traiter avec des gens* ». -*À peu près uniquement le français, -À peu près uniquement l'anglais, -Les deux langues, -Aucune de ces réponses*».

Les résultats de cette étude ont vivement alimenté des débats et des passions au sein des deux principales communautés linguistiques au Québec pour avoir mis en relief la marginalisation du français et des Francophones dans la sphère économique et les milieux de travail. C'est sur la base de ces résultats aussi que le français allait devenir légalement la langue normale et habituelle de travail des travailleurs du Québec (**Charte de la langue française**). Depuis, mesurer la langue de travail au Québec revient à vérifier si effectivement le français est la langue normale et habituelle des travailleurs. Par la suite, plusieurs études ont été réalisées autour de l'utilisation du français en milieu de travail (Monnier, 1983, Béland, 1991 et Moffet et Moffet et al. 2008) ayant comme étalon celle de Carlos. Elles visaient toutes à mesurer si le français est devenu vraiment la langue normale et habituelle des travailleurs québécois et dans quelle mesure la Loi 101 y a joué un rôle déterminant.

Outre certains changements méthodologiques qui sont sans doute dus aux progrès de la science et des technologies de l'information, il est possible d'observer une certaine variabilité dans la question relative à l'utilisation du français en milieu de travail au Québec. Cette observation est remarquable surtout au niveau des études de 1991 et de celle de 2007. Monier (1983) a repris quasiment dans les mêmes termes l'étude effectuée par Carlos en 1973 sur l'usage du français en milieu de travail au Québec. Béland (1994) l'a légèrement modifiée mais la logique est restée la même à savoir que les répondants sont appelés à se classer parmi les trois catégories linguistiques. Il a formulé ainsi la question principale visant à mesurer les langues utilisées au travail : « *Lorsque vous avez (aviez) à lire, à écrire, ou parler pour faire votre (dernier travail) travail, utilisez-vous (utilisez-vous) à peu près uniquement le français, à peu près uniquement l'anglais, ou les deux langues.* » Voilà comment Béland lui-même a interprété cette question :

« Cette question de départ visait essentiellement à déterminer si la personne devait répondre ou non à un ensemble de questions précises sur plusieurs types de communications écrites ou verbales. Elle est volontairement vague, car elle vise une lecture rapide du contexte de travail et elle laisse place à l'interprétation personnelle: certaines personnes peuvent juger qu'elles travaillent uniquement en français parce qu'elles utilisent cette langue durant 85 % de leur temps de travail alors que, pour d'autres, ce même pourcentage représente une situation de bilinguisme. » Une question complémentaire, « Au total, dans quel pourcentage du temps utilisez-vous le français pour votre travail? », donne une image plus précise, puisqu'elle permet aux répondants de se situer sur un continuum; la première question proposait le choix entre trois réponses, alors que celle-ci s'exprime en pourcentage. Cette question précise le sens attribué aux trois formules linguistiques par les travailleurs: en moyenne, utiliser pour son travail « à peu près uniquement le français » signifie utiliser le français durant 96 % du temps de travail, utiliser « les deux langues » correspond à 65 % et « à peu près uniquement l'anglais » à 16 %. Pour l'ensemble des travailleurs de la région de Montréal, 77 % du temps de travail se passe en français » (Béland, 1994, p.32).

Cependant, Moffet (2008) formule la question de la façon suivante: « Dans le cadre de votre travail, lorsque vous parlez, lisez, écrivez ou utilisez les technologies de l'information, quelle(s) langue(s) utilisez-vous¹⁸? » Deux sous-questions complètent la question générale : « *Vous arrive-t-il d'utiliser l'anglais ? Vous arrive-t-il d'utiliser le français avec seulement deux choix de réponse Oui et Non.* »

Cette question est fort différente des précédentes tant dans la formulation et que dans le contenu. Du point de vue de la formulation, on laisse tomber les formules linguistiques traditionnellement utilisées depuis plusieurs décennies au profit de plus de dix choix de réponse en commençant par le *français uniquement* jusqu'à *aucunement le français*. Ensuite les deux sous-questions qui complètent la question générale permettent de voir si oui ou non les répondants qui disent utiliser uniquement le français n'utilisent pas du tout l'anglais et vice et versa. Du point de vue du contenu, on a intégré les technologies de l'information dans la question. Cet ajout devrait permettre sans nul doute de voir dans quelle mesure l'introduction des technologies de l'information et des communications dans le monde du travail modifie le comportement linguistique des travailleurs québécois.

¹⁸ Cette question sert de fil conducteur à ce mémoire.

Dans toutes ces études, le souci de mesurer à la fois la lecture, l'oral et l'écrit reste constant depuis 1973. Ainsi, au Québec, on a toujours cherché à cerner l'utilisation du français ou d'autres langues en milieu de travail dans des contextes très variés, ce qui n'est pas le cas pour Recensement Canada qui s'en tient surtout à la capacité générale de l'informateur à utiliser une langue au travail soit le plus souvent, soit régulièrement sans aucune référence au niveau, au contexte et aux types de communication.

2.2.2 Un usage différencié et des contextes multiples

L'aspect le plus problématique de l'utilisation de la langue de travail est lié au fait que la langue de travail varie selon les contextes de son utilisation. Pour Girard-Lamoureux (2002), une interaction entre deux travailleurs doit, en premier lieu, être interprétée en fonction du contexte linguistique dans lequel elle a lieu. Ce contexte est d'abord caractérisé par l'importance relative des personnes présentes, selon leur langue maternelle (Girard-Lamoureux, 2002:12). Bien avant, Carlos (1973) puis Monnier (1983) et enfin (Béland, 1994, 2004) n'ont pas négligé les aspects contextuels de la problématique de l'utilisation du français en milieu de travail au Québec. Ils ont tous utilisé des formules linguistiques pour mesurer l'utilisation du français dans plusieurs activités spécifiques au travail tant dans les activités de communication écrite et que dans les activités de communication orale. Carlos (1973) disait croire que la confrontation de ces divers éléments d'information serait de nature à donner une image plus objective de l'utilisation du français au travail que l'un ou l'autre pris séparément (p.7). Plus récemment, Moffet (2008), dans une étude exploratoire sur l'utilisation du français en milieu de travail dans la région métropolitaine de Montréal, a poussé les réflexions un peu plus loin:

«Lors d'une journée de travail, un travailleur discute avec son supérieur, ses collègues, ses subordonnés, il peut transiger avec ses clients et ses fournisseurs, du Québec comme de l'extérieur, rédiger des documents dont les destinataires sont du Québec ou d'ailleurs, lire des documents provenant des quatre coins du monde, utiliser son ordinateur, c'est-à-dire naviguer sur internet, utiliser différents logiciels (Moffet, 2008, p.11).

Moffet et col. (2008) évoquent l'hypothèse selon laquelle l'usage du français ou l'anglais en milieu de travail au Québec serait liée entre autres à la langue principale de

la version linguistique du logiciel utilisé, aux échanges avec des clients et fournisseurs. Aucune étude n'a atteint le niveau de contextualisation de l'utilisation du français en milieu de travail au Québec tel que celles effectuées par Moffet (2008) et Moffet et col. (2008). Toutefois, si ces derniers sont parvenus à peaufiner empiriquement l'hypothèse de Carlos, Monnier et Béland comme quoi une seule question et même deux ne seraient pas suffisantes pour cerner efficacement l'utilisation du français en milieu de travail, ils ne parviennent pas néanmoins théoriquement à identifier les contextes les plus pertinents, ni établir empiriquement leurs effets nets.

2.3 Les contextes de l'usage des langues en milieu de travail

Si la langue de travail varie selon les contextes de son utilisation, il y a donc lieu de s'interroger sur les contextes qui font varier l'utilisation du français comme langue principale. Quatre types de contextes semblent se dégager particulièrement: le type de support de la communication (de la communication orale dans le cadre d'une réunion à la lecture d'un document produit par l'entreprise), le fait de communiquer avec l'extérieur, le fait de communiquer avec le ou les supérieurs immédiats, et l'utilisation des technologies de l'information.

2.3.1 La nature du support de la langue de communication

Les travailleurs utilisent plus ou moins le français selon la nature de leur tâche. Ceux qui occupent tout leur temps à écrire utilisent significativement moins le français que ceux qui n'écrivent pas : les taux de répondants ayant comme langue principale de travail le français passent de 78% pour ceux qui passent tout leur temps à rédiger à 91% pour ceux qui n'effectuent jamais cette tâche (Moffet et col. 2008 :49). À l'inverse, plus on est occupé par la rédaction des documents ou à remplir des formulaires, plus les taux des répondants ayant comme langue principale de travail l'anglais sont élevés, variant de 4% pour ceux qui n'écrivent jamais à 11% pour ceux qui passent tout leur temps à rédiger des documents ou remplir des formulaires (Ibid.). Pour ce qui concerne les documents produits par l'entreprise, il est indiqué que plus les documents qui circulent sont de langue française, plus les taux des répondants ayant comme langue de travail le français sont élevés (Ibid., p. 51).

Cependant, certains chercheurs nuancent un peu cette observation. Contrairement aux activités de lecture, d'écriture et de communication orale, l'utilisation du langage est moins fréquente lors de l'exécution d'un travail manuel, étant donné les niveaux d'aphonie et d'analphabétie (en termes d'exigences d'écriture et de lecture) propres à ce type de tâches (Mc All 1992 :126). En outre, il a déjà été démontré que le français est davantage utilisé chez les ouvriers que chez les travailleurs dits informationnels, c'est-à-dire les travailleurs dont l'essentiel de leur tâche consiste à traiter de l'information (organisation, prise de décision, contrôle et propagation) (CSLF, 1995, p36 et 110).

2.3.2 Communications avec l'extérieur

Parmi les contextes où l'utilisation de l'anglais est considérablement plus grande que celle qui prévaut de façon générale, on retient souvent les échanges des travailleurs avec des clients et fournisseurs de l'extérieur. Dans les grandes entreprises au Québec, les trois quarts des travailleurs interrogés qui entretiennent de tels liens avec l'extérieur utilisent uniquement l'anglais (Moffet et al. 2008). Dans le cas des travailleurs ayant à traiter, dans le cadre de leur emploi, avec des clients de l'extérieur du Québec (un travailleur sur deux est dans cette situation), 65% disent utiliser principalement le français. Cette perception est encore plus élevée chez les travailleurs de langue maternelle anglaise ou autre (respectivement 73% et 77%) (Ibid. p.37). Dans les grandes entreprises du Québec, la langue utilisée avec des clients est liée à la langue principale de travail déclarée par les répondants (Ibid. p.47).

Parlant de la langue principale de communication avec les clients et fournisseurs, Moffet et al. (2008) concluent que les travailleurs qui déclarent que le français est leur langue principale de travail communiquent beaucoup plus avec des clients du Québec (83%) que ceux qui déclarent communiquer principalement en anglais (44%). Il est important de signaler qu'au Québec particulièrement dans les grandes entreprises, la communication avec les fournisseurs fait diminuer le nombre de travailleurs à déclarer le français comme langue principale de travail de façon générale. Moffet et al. (2008) constate que les travailleurs qui entrent en contact avec les fournisseurs déclarent moins le français comme langue principale de travail (68%) que ceux qui n'entrent pas en contact avec eux (87%).

Bouchard (2002) a déjà souligné que dans un contexte d'ouverture des marchés, il y a fort à parier que la langue des fournisseurs et celle des clients soient aussi parmi les déterminants incontournables de la situation linguistique de nombreuses entreprises, si ce n'est de certaines unités administratives ou de certains emplois (acheteurs, vendeurs et autres). En effet, dans plusieurs grandes entreprises, on observe que l'anglais est en passe de devenir la langue dominante des activités liées à l'acquisition et à la vente de leurs produits et services, quand il ne déborde pas tout simplement sur l'ensemble de leurs activités (Ibid.). Ainsi, à partir d'un certain nombre d'études conduites par l'Office de la langue française (2007, 2008, 2010), on a pu constater que trois grandes entreprises sur quatre (75 %) doivent obtempérer aux exigences de leurs clients de l'extérieur du Québec, « qui exigent que les documents de production soient rédigés dans une autre langue que le français ». Et enfin, ces mêmes études ont révélé que plus de la moitié des grandes entreprises (51 à 54 %) ont des fournisseurs de l'extérieur du Québec qui communiquent avec elles oralement ou par écrit en anglais uniquement (entre 61 % et 64 % dans le cas des entreprises manufacturières). À ce propos, Girard-Lamoureux (2002) précise :

« L'importance de ce phénomène s'accroît dans un contexte où, comme nous l'avons vu, l'internationalisation des marchés favorise l'expansion du territoire d'affaires. Au cours de la dernière décennie par exemple, le Québec a significativement augmenté la part de ses exportations, devenant l'une des économies les plus ouvertes de l'OCDE. Ainsi, les échanges commerciaux interprovinciaux et internationaux de biens et de services atteignaient 57,2% du PIB de la province de 1998. Et ce sont les États-Unis qui se retrouvent en tête de liste, avec 85% du total des exportations du Québec en 1999 (Ministère de l'industrie et du commerce, 2000). Plus spécifiquement, l'industrie manufacturière voit 67% de sa production destinée à un territoire extérieur à celui du Québec, soit 35% aux États-Unis, 22% dans le reste du Canada et 10% dans d'autres pays (Institut de la Statistique du Québec, 2000.)¹⁹.

La proportion de répondants utilisant le français en milieu de travail varie de façon importante d'une situation à l'autre : 80% des répondants utilisent uniquement le français avec des clients ou fournisseurs du Québec, alors que la situation inverse est observée avec les clients et fournisseurs de l'extérieur du Québec, 80% déclarant parler uniquement l'anglais (Moffet et al. 2008).

¹⁹ Ce texte est cité par Girard-Lamoureux (2002 : 10 et 11) dans le cadre de son mémoire de maîtrise sur l'usage du français dans les petites entreprises au Québec.

2.3.3 La position hiérarchique

Le lien entre la langue maternelle de la majorité des supérieurs hiérarchiques et la langue de travail a également fait l'objet de nombreuses études. Les supérieurs immédiats dirigent des réunions, passent des instructions et sont quasiment toujours en position d'autorité. Le Conseil supérieur de la langue française (1995) a révélé que la langue d'un directeur, si elle est différente de celle de ses subordonnés, a de bonnes chances d'être celle des réunions, conversations et communications entre lui et eux (CSLF, 1995 :130). Moffet et al. (2008) ont constaté que dans la région métropolitaine de Montréal, lorsque la majorité des supérieurs hiérarchiques est de langue maternelle française, 88% des répondants déclarent travailler principalement en français tandis que quand la langue de la majorité des supérieurs hiérarchiques est l'anglais, le français est utilisé principalement par 44% des répondants. Et lorsque la langue de la majorité des supérieurs n'est ni le français, ni l'anglais, ce pourcentage est de 63%.

En effet, les dernières études montrent que la langue principalement utilisée par les répondants au travail est influencée par la langue de la haute direction pour lesquelles travaillent les répondants (Ibid. :70). Ceux qui sont employés par une entreprise dont la langue des propriétaires ou des actionnaires est le français sont proportionnellement plus nombreux à déclarer travailler principalement en français que ceux qui mentionnent que leur langue maternelle est l'anglais. A contrario, les entreprises où les membres de la haute direction est de langue anglaise ou d'une langue tierce affichent de plus grandes proportions de répondants ayant pour langue de travail, l'anglais, comparativement aux propriétaires et membres du conseil d'administration de langue française.

Enfin, si l'on peut se fier aux dernières études, il est un fait que l'utilisation du français et de l'anglais varie considérablement selon la langue du supérieur immédiat des travailleurs. Environ 82% des répondants dont le supérieur immédiat est de langue maternelle française écrivent principalement en français tandis que cette proportion est de 53% chez ceux dont le supérieur est d'une autre origine linguistique (p.44). Les superviseurs bilingues d'origine francophone étaient plus susceptibles de créer un environnement de travail favorisant l'usage du français que les superviseurs bilingues anglophones (Bourhis, 2002 : 35).

2.3.4 Les technologies de l'information

L'informatisation a maintenant gagné presque l'ensemble des entreprises : selon une étude du CEFRIO²⁰, 84% des entreprises québécoises étaient informatisées en 1999 (Lacroix et Poussart, 2000: 3)²¹. Grâce à ces progrès technologiques et à l'explosion des communications, de grands réseaux de communication ont vu ou verront le jour, à plus ou moins long terme, et d'importantes stratégies de partenariat et d'alliance ont été ou seront mises en place. Les appareils informatiques sont de plus en plus présents dans les milieux de travail et ils posent un défi important à la francisation de ce secteur. Il y a quelques années, la langue anglaise était omniprésente dans toutes les composantes, systèmes d'exploitation, logiciels, claviers, etc. Depuis quelques années, certains progrès ont été faits grâce au bilinguisme. Selon les données collectées auprès des détaillants qui vendent des logiciels, Bouchard (2000) trouve qu'ils ont tous au moins une version française de l'un ou l'autre des logiciels retenus pour l'étude. Ce qui constitue, selon lui, une amélioration significative par rapport à la situation observée en 1999. En effet, en 1999, seulement 73 % des détaillants étaient dans cette situation (Ibid.).

Tenant compte des changements intervenus dans l'organisation du travail avec l'avènement des technologies de l'information, le gouvernement du Québec, en 1992, a adopté des mesures visant à renforcer l'utilisation du français en milieu de travail. Une étude effectuée en 2001 auprès de 417 travailleurs travaillant pour une grande entreprise de la région de Montréal révélait que 35% des personnes interrogées utilisaient uniquement des logiciels en anglais (Ostoy, 2003a). Selon la même étude, 41% des logiciels sont seulement en anglais. Toutefois, mentionnons que l'utilisation des logiciels en anglais est plus courante uniquement dans les petites (15%) (Ostoy, 2003b) et moyennes entreprises de l'ensemble du Québec (Ostoy, 2003c).

²⁰ Le CEFRIO est le centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations, à l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il regroupe plus de 150 membres universitaires, industriels et gouvernementaux ainsi que 60 chercheurs associés et invités qui œuvrent au service de l'innovation sociale et organisationnelle.

²¹ Cité par Bouchard (2002).

Par ailleurs, l'étude montre qu'il y a un lien significatif entre la langue du logiciel utilisé le plus souvent et la perception à l'égard de la langue employée au travail. Lorsque la langue du logiciel utilisé est le français, on remarque de plus hauts pourcentages de répondants dont la langue de travail est le français (94%) comparativement à ceux dont la langue du logiciel est l'anglais (59%). (Ostoy, p.54).

Il ne fait pas de doute, qu'au Québec, l'état actuel d'internationalisation des échanges économiques, de diffusion et d'implantation massive des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) pose avec plus d'acuité la question qu'un Comité interministériel formulait, en 1996, après analyse de la situation de la langue française : «ne faudrait-il pas chercher à redéfinir ce qu'on doit entendre par l'expression « travailler en français » et ce plus particulièrement dans un contexte de mondialisation des marchés » (p. 92). L'incidence des technologies de l'information sur les activités internes de l'entreprise a été relevée dès 1993 dans une étude (Bouchard, 1993) notant une augmentation et une transformation des activités de communication, une plus grande variété d'opérations et de variantes de communication ainsi qu'une complexité plus élevée. L'analyse de la situation de la langue française révélait en 1996 l'espace plus grand occupé concrètement par l'information sur le marché du travail : plus de 70 % des travailleurs utilisent l'écrit comme mode de communication (Comité interministériel sur la situation de la langue française, 1996, p. 173).

Plus récemment, Bouchard (2008), sur la base des données collectées auprès des petites entreprises, a abouti à la conclusion que le français est généralement présent dans les logiciels d'utilisation courante tels les systèmes d'exploitation (89%), et les logiciels des courriels électroniques (93%), mais beaucoup moins en ce qui a trait aux logiciels de bureautique (74%). Il a précisé qu'il en est de même dans le cas des logiciels spécialisés tels que les logiciels de la comptabilité (77%) et ceux de productique (41%), (P.41).

2.4 Problématique et questions de recherche

Comme nous l'avons montré tout au long de ce chapitre particulièrement dans la première section, il y a deux manières complémentaires de voir les catégories linguistiques : l'optique métrologique qui regarde les indicateurs linguistiques comme

des mesures d'une réalité sociale qui existe antérieurement et indépendamment de l'appareil d'observation; l'optique classificatoire qui voit ces indicateurs comme des conventions construites historiquement et négociées par des acteurs politiques multiples. Dans l'optique conventionnaliste, il apparaît que la multiplicité des questions linguistiques dans le recensement canadien au fil des ans est tributaire des conflits de langue et des solutions qui ont été proposées pour traiter ces conflits.

Ensuite le cadrage conventionnaliste de la notion de langue de travail nous a permis de montrer que la déclaration de la langue de travail dans le cadre d'enquêtes est une affaire de perception et que l'aspect le plus problématique de l'utilisation de la langue de travail est lié au fait que la déclaration d'une langue comme langue principale de travail varie selon les contextes de son utilisation. Vu dans cette perspective, le but de ce mémoire est d'envisager des réponses aux trois principales questions suivantes :

1. Au-delà de l'explication découlant habituellement des facteurs individuels et du contexte de travail en général, quel est l'impact des contextes linguistiques communs à l'ensemble des travailleurs sur la déclaration de la langue de travail?
2. Tenant compte des changements observés dans les milieux de travail depuis l'avènement des technologies de l'information et des communications particulièrement au niveau des logiciels de travail, la version linguistique du logiciel utilisé apporte-elle une explication complémentaire à la déclaration de la langue de travail de ceux qui disent en faire usage dans le cadre de leur travail?
3. Enfin, dans la recension des écrits, nous avons pu constater que les travailleurs qui communiquent avec des clients ou fournisseurs de l'extérieur du Québec le font particulièrement dans une langue autre que le français. Quel est l'impact de cet usage sur la déclaration de la langue de travail des travailleurs?

Dans le chapitre qui suit, nous envisageons les techniques et méthodes les plus appropriées pour répondre à ces questions.

CHAPITRE III

DONNEES DE L'ENQUETE ET METHODES D'ANALYSE

L'objectif général de ce mémoire est d'étudier, à partir de données sociolinguistiques nouvelles, les déterminants contextuels de l'utilisation principale du français en milieu de travail. Afin de répondre à cet objectif et de tester notre hypothèse, nous exploiterons les données produites à partir d'une enquête commandée par l'Office québécois de la langue française en 2007 sur l'utilisation du français dans la vie publique. Ce chapitre se divise en trois sections. Dans la première, nous présentons l'enquête, dans la deuxième nous décrivons les principales variables prises en compte dans l'analyse, enfin, dans la troisième et dernière section, les procédures et techniques retenues pour produire nos analyses.

3.1 Présentation de l'enquête

L'enquête sur laquelle se fonde la partie empirique de ce mémoire porte sur l'utilisation du français dans la vie publique. Elle prend en compte de nombreux éléments relatifs à l'usage des langues en milieu de travail qui ont été traités dans les chapitres I et II. Cette enquête permet entre autres de mesurer l'effet net des caractéristiques linguistiques et sociodémographiques des travailleurs ainsi que celles de l'entreprise sur l'usage principal du français en milieu de travail; ensuite elle offre la possibilité de mettre en relief le rôle joué par un certain nombre de déterminants contextuels dans la déclaration de la langue de travail des travailleurs du Québec.

Le principal but de cette enquête était de permettre à l'Office québécois de la langue française de remplir son mandat de suivi²² de la situation linguistique du Québec. La cueillette des données sur l'utilisation du français par les Québécois dans diverses activités de la vie publique (consommation, activités culturelles, travail, relations avec l'État) permet d'élaborer des indicateurs et ainsi de suivre l'évolution de la situation. L'utilisation de cette enquête, dans le cadre de ce mémoire, permet entre autres de

²² Le mandat du suivi de la situation linguistique du Québec qui a été confié à l'Office québécois de la langue française porte, entre autres, sur l'usage et le statut de la langue française (article 160 de la Charte de la langue française).

comprendre les dynamiques linguistiques existant dans divers milieux de travail où se croisent des acteurs de langue maternelle différente. Pour les besoins de notre étude, nous retenons uniquement la thématique traitant de l'utilisation du français en milieu de travail qui n'est qu'un indicateur de l'utilisation du français dans la vie publique.

En fait, le choix de centrer nos analyses exclusivement sur la déclaration de la langue de travail résulte du fait que ce dernier est l'aspect de l'usage public de la langue dont on entend le plus souvent parler (Pagé, 2006) et qui a été l'objet de dispositions législatives spéciales. Ensuite l'optique conventionnaliste de la notion de langue de travail nous a amené à comprendre que la langue de travail est une affaire de perception et que l'aspect le plus problématique de l'usage des langues en milieu de travail est lié au fait que la déclaration d'une langue comme langue principale de travail varie significativement selon les contextes de son utilisation.

Enfin, les études publiées sur l'utilisation du français en milieu de travail sont nombreuses mais demeurent limitées dans la mesure où elles ne mesurent pas souvent les effets nets des principaux déterminants et ne prennent en compte que de façon incidente les différents contextes de cette utilisation.

3.1.1 Échantillonnage

L'enquête portait sur l'ensemble de la population résidant sur le territoire du Québec et âgée de 15 ans et plus. La sélection des personnes admissibles a été faite au sein des ménages québécois par le moyen d'une grille de sélection reconnue, en choisissant la personne qui, au moment de l'entrevue, serait la prochaine à célébrer son anniversaire de naissance.

La sélection des personnes admissibles devait respecter les paramètres d'un plan d'échantillonnage de type stratifié et non proportionnel (région de résidence et langue maternelle), de façon à avoir un nombre suffisant de personnes dans chacune des cellules du tableau présenté ci-après. Ainsi, les groupes anglophone et allophone ont-ils été sur-représentés et le groupe francophone sous-représenté (**Tableau II**).

Tableau II: Répartition de la population de 15 ans et plus selon la langue maternelle

| | Français | Anglais | Autre |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Île de Montréal | | | |
| Recensement 2001 (%) | 53,2 | 17,7 | 29,1 |
| Plan d'échantillonnage (%) | 22,4 | 35,1 | 42,5 |
| N = 1985 | 444 | 697 | 844 |
| RMR de Montréal | | | |
| Recensement 2001 (%) | 84,7 | 7,3 | 7,9 |
| Plan d'échantillonnage (%) | 52,3 | 23,3 | 24,47 |
| N=850 | 445 | 198 | 207 |
| Reste du Québec | | | |
| Recensement 2001 (%) | 93,4 | 4,2 | 72,4 |
| Plan d'échantillonnage (%) | 63,4 | 23,5 | 13,1 |
| N= 1511 | 958 | 355 | 198 |
| N (Total)= 4346 | 1847 | 1250 | 1249 |

Source : « Données de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (OQLF, 2007) »

Notons que l'activité sur le marché du travail n'a pas été prise en compte dans l'élaboration du plan d'échantillonnage. Le tableau III présente les effectifs obtenus si nous conservons uniquement les personnes en emploi à temps plein ou à temps partiel.

Tableau III : Répartition du sous-échantillon des personnes en emploi

| Région de résidence | Langue maternelle | | | Autre |
|-----------------------------|-------------------|------------|------------|-------------|
| | Français | Anglais | Autre | |
| Île de Montréal | 228 | 362 | 373 | 963 |
| Reste de la RMR de Montréal | 272 | 112 | 110 | 494 |
| Reste du Québec | 509 | 155 | 65 | 729 |
| Total | 1009 | 629 | 548 | 2186 |

Source : « Données de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (OQLF, 2007) »

3.1.2 Collecte des données et résultats

La collecte des données a été effectuée par la firme Écho sondage. Le questionnaire fourni par l'Office québécois de la langue française a été pré-testé. Les interviewers assignés au projet ont tous été formés en présence du représentant de l'Office. Les entrevues pouvaient être réalisées en français ou en anglais au choix du répondant. De ce fait, la firme devait s'assurer d'avoir sur place un nombre suffisant d'interviewers bilingues pour effectuer les entrevues en anglais. L'opération s'est échelonnée entre le 26 janvier et le 2 août 2007 à partir d'une centrale téléphonique située à Montréal. Étant donné les différences importantes dans la représentation des divers groupes linguistiques et le nombre impressionnant de numéros de téléphone à signaler, les quotas attendus ont été réalisés à l'aide de quatre consignes utilisées par les interviewers au moment de la sélection du répondant (**Voir les consignes dans annexe 2**).

Le temps moyen de passation du questionnaire a été de 19 minutes, 24 secondes. Un nombre impressionnant de numéros de téléphone ont dû être utilisés (58 322 numéros sélectionnés) pour atteindre les quotas attendus²³, plus particulièrement dans le cas des personnes de langue anglaise.

Pour une meilleure compréhension du texte qui suit, il est important de se référer au tableau XVI qui rend compte des résultats obtenus (**Annexe I**). Dans un tel contexte, il est hasardeux de calculer un taux de réponse qui rende compte de la réalité, car le processus de sélection auquel un grand nombre de personnes ont été soumises interfère de façon plus ou moins importante. De ce fait, nous nous contenterons de parler d'un taux de rendement des numéros de téléphone valides. En agissant ainsi, nous sommes conscients de prendre une certaine distance en regard des directives données par l'Association de la recherche et de l'Intelligence marketing qui, à notre avis, ne s'appliquent pas vraiment à un plan d'échantillonnage et à une collecte des données aussi complexes. D'abord, 13 199 numéros de téléphone ont dû être rejetés de l'ensemble des numéros générés, du fait qu'ils n'étaient pas assignés, qu'ils correspondaient à des numéros non résidentiels ou à des numéros de télécopieurs. Parmi les autres, 1 531 ont été déclarés hors échantillon pour des raisons de disponibilité du répondant, d'âge (moins de 18 ans) ou de méconnaissance du français et de l'anglais et 1568 n'ont donné aucun résultat quant à l'admissibilité d'un répondant (ligne occupée ou numéro sans réponse).

3.1.3 Pondération et degré de précision

Le plan d'échantillonnage retenu étant de type non proportionnel, il était nécessaire de redresser les données recueillies afin que chaque personne interviewée représente le plus possible la réalité qui est la sienne, et ce, au sein du territoire qui lui est propre. L'opération a été réalisée de la façon suivante :

1) Le nombre de ménages a été transformé en personnes à partir des questions relatives à la composition du ménage;

²³ Suivant le rapport méthodologique de l'enquête, les numéros de téléphone sélectionnés ont en moyenne été signalés 4,2 fois et 10 % de l'ensemble des numéros de téléphone l'ont été à plus de 10 reprises.

2) L'âge des personnes n'ayant pas répondu à la question q6_2 (date de naissance) a été imputé à l'aide d'une variable aléatoire, et ce, selon la même répartition que dans l'échantillon ;

3) L'échantillon de personnes a été redressé selon les données du recensement de 2006 (âge, sexe, lieu de résidence, activité et langue) [WP].

Le tableau suivant présente la répartition des répondants actifs après pondération. Dû probablement à l'arrondissement, le nombre total est 2186, soit un (1) de plus que ce que montre le tableau.

Tableau IV: Données pondérées relatives aux répondants actifs

| Région de résidence | Langue maternelle | | | Total |
|------------------------------------|--------------------------|------------|------------|--------------|
| | Français | Anglais | Autre | |
| Île de Montréal | 278 | 92 | 153 | 523 |
| Reste de la RMR de Montréal | 466 | 37 | 58 | 561 |
| Reste du Québec | 1032 | 44 | 25 | 1101 |
| Total | 1776 | 173 | 236 | 2185 |

Source : « Données de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (OQLF, 2007) »

La thématique générale de ce mémoire vise les personnes occupant un emploi à temps plein ou à temps partiel au Québec pendant la période de l'étude. Au-delà des caractéristiques individuelles communes aux travailleurs telles l'âge, le sexe, le niveau de formation et d'autres traits relevant plutôt du contexte général tels les régions de résidence et les secteurs d'activité, nous voulons mesurer l'impact d'un certain nombre de contextes linguistiques qui touchent presque l'ensemble des travailleurs. Nous retenons particulièrement les contextes dans lesquels les travailleurs ont à communiquer avec des supérieurs, à prendre part à des réunions de travail, à lire des documents produits par l'entreprise. Ensuite, nous traitons séparément l'impact de certains contextes spécifiques qui, selon la littérature disponible, diminuent significativement l'utilisation du français en milieu de travail. Ce sont particulièrement les contextes qui créent l'obligation pour le travailleur d'utiliser les technologies de l'information et de communiquer avec des interlocuteurs se trouvant à l'extérieur du Québec.

3.2 Mesures et analyses

À la section précédente, nous avons présenté l'enquête et le sous-échantillon à partir duquel nous allons effectuer nos principales analyses. Nous présentons dans cette section les variables découlant de certaines questions répondues par les répondants de ce sous-échantillon particulièrement celles qui permettent de mesurer le phénomène à l'étude : *le français, la langue principale de travail*.

3.2.1 La variable dépendante

La variable dépendante est celle de la déclaration de la langue de travail dans sa formulation la plus générale: **Dans le cadre de votre travail, lorsque vous parlez, lisez, écrivez ou utilisez les technologies de l'information, quelle(s) langue(s) utilisez-vous?** À cette question, treize choix de réponses différentes étaient offerts aux répondants : français uniquement, plus souvent français qu'anglais, autant français qu'anglais, plus souvent anglais que français, anglais uniquement, une autre langue uniquement, plus souvent français qu'une autre langue, autant français qu'une autre langue, plus souvent une autre langue que français, plus souvent anglais qu'une autre langue, autant anglais qu'une autre langue, plus souvent une autre langue qu'anglais, français, anglais et une autre langue. Nous avons d'abord procédé à un regroupement des catégories partant de **Uniquement en français à Aucunement en français**.

1-En français uniquement

-Le français uniquement (1)

2- Plus souvent en français

-plus souvent le français que l'anglais (2)

-plus souvent le français qu'une autre langue (7)

3-Le français à égalité avec une autre langue

-autant le français que l'anglais (3)

-autant le français qu'une autre langue (8)

-le français, l'anglais et une autre langue (13)

4- Moins souvent en français

-plus souvent l'anglais que le français (4)

-pus souvent une autre langue que le français (9)

5- Aucunement en français

-l'anglais uniquement (5)

-une autre langue uniquement (6)

-plus souvent l'anglais qu'une autre langue (10)

-autant l'anglais qu'une autre langue (11)

-plus souvent une autre langue que l'anglais (12)

Le **tableau V** montre qu'en milieu de travail, plus de 73% des personnes du sous-échantillon sélectionné déclarent utiliser principalement le français dont 28,4% uniquement et 44,5 % le plus souvent. Afin de distinguer ce comportement des autres, la variable originale a été transformée en variable dichotomique où s'oppose une utilisation principale du français [français uniquement et plus souvent français] (1) à toute autre pratique linguistique (0) dans le cadre des communications du répondant en milieu de travail.

Tableau V : Distribution de la déclaration de la langue principale de travail des répondants

| Nom de la variable & Modalités | Effectif | Pourcentage |
|--|---------------|-------------|
| Langue principale de travail (Q2_13recod5) | N=2127 | 100 |
| Français uniquement | 609 | 28,4 |
| Plus souvent français | 946 | 44,5 |
| Français à égalité | 222 | 10,5 |
| Moins souvent français | 272 | 12,8 |
| Aucunement français | 77 | 3,6 |
| Langue principale de travail dichotomique (Q2_13dich) | N=2127 | 100 |
| Autres | 572 | 26,9 |
| Principalement le français | 1555 | 73,1 |

Source : « Données de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (OQLF, 2007) »

3.2.2 Les variables indépendantes

Nous avons documenté au chapitre II que l'utilisation principale du français en milieu de travail au Québec semble se jouer plutôt au niveau d'un certain nombre de contextes après contrôle des caractéristiques individuelles. Les analyses de ce mémoire visent à approfondir cette hypothèse en étudiant à partir des méthodes plus robustes l'apport de certaines variables contextuelles et enfin voir dans quelle mesure elles ont contribué ou non à l'explication du phénomène à l'étude. Le **tableau VI** présente de façon synthétique la distribution en pourcentage des variables indépendantes contextuelles. Les informations qui sont fournies montrent que la déclaration de la langue principale de travail varie significativement selon ces contextes. S'il est vrai que 85,5% de notre échantillon déclare utiliser principalement le français pour communiquer avec les supérieurs immédiats et 75,6 % dans les réunions de travail, il n'en demeure pas moins vrai que seulement 36,2 % d'entre eux déclarent l'utiliser principalement dans les

communications orales et écrites avec les clients et fournisseurs de l'extérieur du Québec. Donc, l'utilisation du français, comme langue du travail, oscille dépendamment du contexte entre 36,2 % et 85,5%.

Tableau VI: Distribution en % des variables indépendantes contextuelles

| Nom de la variable | Autres | Principalement | Total |
|--|--------|----------------|-------|
| Langue de communication avec les supérieurs immédiats (Q2_17dich) | 14,5 | 85,5 | 1965 |
| Langue de lecture des documents produits par l'entreprise (Q2_56dich) | 24,4 | 75,6 | 2036 |
| Langue de communication dans les réunions de travail (Q2_52dich) | 16,5 | 83,5 | 2009 |
| Version linguistique du logiciel utilisé (Q2_76dich) | 31,1 | 68,9 | 1641 |
| Langue de communication orale et écrite avec les clients et fournisseurs du Québec (Q2_93dich) | 63,8 | 36,2 | 1154 |

Source : « Données de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (OQLF, 2007) »

3.2.3 Les caractéristiques individuelles

Les premières variables qui seront introduites dans l'analyse sont celles qui sont en lien avec les caractéristiques personnelles des travailleurs. L'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (2007) a soumis aux répondants plusieurs questions en lien avec leurs caractéristiques linguistiques, socioprofessionnelles, leur région de résidence ainsi que certaines caractéristiques des entreprises. Comme l'atteste notre recension des écrits (Chapitre I), les études antérieures retiennent ces principaux facteurs comme étant de bons prédicteurs de la déclaration de la langue de travail.

Par caractéristiques linguistiques, nous entendons l'appartenance linguistique du travailleur définie à partir de sa langue maternelle et de ses compétences linguistiques. La langue maternelle, on l'a vu au deuxième chapitre, est la caractéristique linguistique personnelle la plus utilisée pour catégoriser les membres d'une population. Pour mesurer la connaissance des langues des travailleurs, six questions²⁴ ont été posées aux répondants. Les répondants concernés devaient indiquer s'ils comprennent, parlaient, lisaient et écrivaient très facilement, plutôt facilement, difficilement ou pas du tout l'anglais ou le français. Si une telle évaluation demeure subjective, du fait que c'est l'individu qui s'évalue lui-même, elle offre quand même la possibilité d'avoir une idée

²⁴ Voir les questions Q6_15 à Q6_21 du questionnaire (Annexe 2).

assez précise de la compétence linguistique des travailleurs et du coup de son impact sur l'usage du français ou d'autres langues au travail. Cependant, des problèmes d'effectifs nous ont contraint à synthétiser et du coup à ne pas pouvoir travailler avec la variable d'origine telle quelle. Enfin, la langue des membres de la haute direction est souvent considérée comme l'une des caractéristiques des entreprises en raison du fait qu'elle permet de dire si l'entreprise est francophone, anglophone ou allophone. Elle est classée dans ce mémoire au nombre des caractéristiques linguistiques sans négliger le fait qu'elle soit une des caractéristiques de l'entreprise. Le tableau VII présente les fréquences des trois variables relatives aux caractéristiques linguistiques des travailleurs. Comme on peut le voir, un peu plus de quatre personnes sur cinq de notre échantillon sont de langue maternelle française; les pourcentages de francophones ayant une excellente ou bonne connaissance en anglais et ceux qui en ont une faible ou peu de connaissance sont respectivement quasiment proportionnels avec respectivement 34,4% et 47,8% (deuxième partie du tableau); enfin, 74,7% déclare que la langue des membres de la haute direction de l'entreprise pour laquelle ils travaillent est le français.

Cependant, pour des raisons de colinéarité évidente avec la variable indépendante et des principales variables contextuelles, les caractéristiques linguistiques telles que décrites seront écartées des analyses de régression.

Tableau VII: Caractéristiques linguistiques

| Nom de la variable & Modalités | Effectif | Pourcentage |
|---|---------------|-------------|
| Langue maternelle | N=2186 | 100 |
| Français | 1776 | 81,3 |
| Anglais | 173 | 7,9 |
| Autre langue | 236 | 10,8 |
| Connaissance des langues | 2111 | 100 |
| Francophones ayant une excellente/bonne connaissance en anglais | 726 | 34,4 |
| Francophones ayant peu/pas de connaissance en anglais | 1009 | 47,8 |
| Autre langue maternelle | 376 | 17,8 |
| Langue des membres de la haute direction des entreprises | N=2073 | 100 |
| Français | 1548 | 74,7 |
| Autres langues | 525 | 25,3 |

Source : « Données de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (OQLF, 2007) »

Les différentes caractéristiques individuelles qui qualifient le répondant sont autant d'éléments susceptibles d'orienter ses usages linguistiques au travail. Nous retenons

l'âge, le sexe, le niveau de formation et la profession des travailleurs conformément à la revue de littérature disponible. Le tableau VIII décrit les variables âge, sexe et niveau de formation. Si la littérature n'a montré aucun impact du sexe et de l'âge sur la déclaration de la langue de travail, plusieurs auteurs ont déjà montré que les travailleurs ayant un niveau de formation collégial ou universitaire sont moins enclins à utiliser principalement le français en milieu de travail (Béland, 2008; Bouchard, 2002). Nos analyses descriptives ont aussi confirmé le lien entre le niveau de formation et la langue principale de travail. L'usage principal du français en milieu de travail est passé de 67,7% pour les répondants ayant un niveau universitaire à 81,7% pour ceux qui ont un niveau de formation secondaire ou moins (**Voir Tableau XXI, Annexe I, Analyses bivariées**).

Tableau VIII: Caractéristiques Individuelles

| Nom de la variable & Modalités | Effectif | Pourcentage |
|---|-----------------|--------------------|
| Sexe des répondants | N=2186 | 100 |
| Homme | 1180 | 54,0 |
| Femme | 1006 | 46,0 |
| Âge des répondants | N=2186 | 100 |
| 18-24 | 266 | 12,2 |
| 25-34 | 435 | 19,9 |
| 35-44 | 560 | 25,6 |
| 45-54 | 595 | 27,2 |
| 55 &+ | 329 | 15,0 |
| Niveau de formation des répondants | N=2170 | 100 |
| Secondaire ou moins | 759 | 35,0 |
| Collégial | 701 | 32,3 |
| Université | 710 | 32,7 |

Source : « Données de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (OQLF, 2007) »

3.2.4 Les déterminants du contexte général

Les déterminants du contexte général de la déclaration de la langue principale de travail touchent à la fois les caractéristiques socioprofessionnelles des travailleurs, leur milieu de vie et le secteur dans lequel ils travaillent. Pour les besoins de l'analyse, nous retenons particulièrement l'occupation ou la profession des travailleurs, leur milieu de vie et le secteur d'activité dans lequel ils fournissent leur service.

Le tableau IX présente les effectifs de deux variables : la région de résidence et la profession des répondants. La première permettra de déterminer dans quelle mesure le milieu de vie du travailleur exerce un impact sur la déclaration du français comme langue principale de travail. On voit qu'il y a une proportion moins grande de répondants habitant sur l'Île à déclarer le français comme leur langue principale de travail : Île de Montréal (24%), Région métropolitaine de Montréal (25,7%) ou le reste du Québec (50,3%). Le croisement de la déclaration de la langue principale de travail et la région de résidence (**Tableau XVII, Annexe I**) met en relief une différence statistiquement significativement entre les travailleurs qui déclarent habiter sur l'île de Montréal (55,2%) et ceux du reste du Québec (82,6%). La deuxième permettra de cerner la contribution et l'impact de l'occupation du travailleur sur la déclaration de la langue de travail. Son croisement avec la langue principale de travail a déjà permis de constater des différences significatives au niveau de plusieurs catégories particulièrement entre les ouvriers (80,7%), les professionnels(65,3%), les cadres(63,3%) et les techniciens (74,4%) (**Tableau XVII, Annexe I**).

Tableau IX : Région de résidence et Profession des travailleurs

| Nom de la variable | Effectif | Pourcentage |
|---|-----------------|--------------------|
| Région de résidence des travailleurs | 2186 | 100 |
| Île de Montréal | 524 | 24,0 |
| RMR_sans île | 561 | 25,7 |
| Reste du Québec | 1100 | 50,3 |
| Profession des répondants | 2132 | 100 |
| Professionnels | 507 | 23,8 |
| Cadres | 177 | 8,3 |
| Techniciens | 261 | 12,3 |
| Employés de bureau | 355 | 16,6 |
| Vendeurs | 336 | 15,7 |
| Ouvriers | 497 | 23,3 |

Source : « Données de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (OQLF, 2007) »

Enfin, le tableau X présente les fréquences de la variable secteur d'activité. Cette variable aidera à mesurer la contribution et l'impact des différents secteurs d'activité sur la déclaration du français comme langue principale de travail.

Tableau X: Secteurs d'activité

| Nom de la variable | Effectif | Pourcentage |
|--|-------------|-------------|
| Secteurs d'activité | | |
| Services professionnels, techniques et scientifiques | 225 | 10,8 |
| Commerce, transport et entreposage | 381 | 18,3 |
| Construction et fabrication | 300 | 14,4 |
| Soins de santé et assistance sociale | 308 | 14,7 |
| Finance, Assurance et services immobiliers | 126 | 06,0 |
| Services et administrations publics | 155 | 07,4 |
| Enseignement | 202 | 09,7 |
| Autres services | 391 | 18,7 |
| Total | 2088 | 100 |

Source : « Données de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (OQLF, 2007) »

3.3 Méthodes et techniques

Ce mémoire cherche à analyser la déclaration du français comme langue principale de travail. Plus particulièrement, il s'agit de circonscrire au-delà des caractéristiques des travailleurs et de celles des entreprises pour lesquelles ils travaillent, les contextes qui guident les travailleurs au moment de déclarer leur langue principale de travail. La déclaration du français comme langue principale de travail est la variable que l'on cherche à prédire. Lors de cette démarche analytique, la régression logistique sera la méthode privilégiée.

La régression logistique est une technique permettant d'ajuster une surface de régression à des données lorsque la variable dépendante est dichotomique. Il s'agit en fait de connaître les facteurs associés à un phénomène en élaborant un modèle de prédiction (Desjardins, 2000). Contrairement à la régression linéaire et autres techniques d'analyse, la régression logistique n'exige pas que les variables explicatives soient normalement distribuées, linéaires ou qu'elles possèdent une variance égale entre chaque groupe (Ibid.). Dans la régression logistique, «la variable dépendante est une fonction logarithmique (d'où le nom logistique) du rapport entre la probabilité qu'un événement survienne et la probabilité qu'il ne survienne pas» (Durand, 2008). La variable dépendante est habituellement la survenue ou non d'un événement et les variables indépendantes sont celles susceptibles d'influencer la survenue de cet événement c'est-à-dire les variables mesurant l'exposition à un facteur de risque ou à un facteur protecteur, ou une variable représentant un facteur de confusion. L'intérêt majeur de cette technique est de quantifier la force de l'association entre chaque variable

indépendante et la variable dépendante, en tenant compte de l'effet des autres variables intégrées dans le modèle (« mesure ajustée ») [1, 2].

Toutefois, la régression logistique comporte certaines limites. Premièrement, l'utilisation de cette technique d'analyse nécessite de grands échantillons pour atteindre un bon niveau de stabilité (Durand, 2008). Un nombre minimal de 50 individus par catégorie de variable est souvent suggéré. En outre, les variables explicatives choisies doivent être mutuellement exclusives et exhaustives, car aucune d'entre elles ne peut appartenir aux deux groupes à la fois. Par exemple, pour ce qui concerne nos variables explicatives, plusieurs d'entre elles dont la **langue maternelle**, les compétences linguistiques et la langue des membres de la haute direction ont dû être écartées dans nos modèles de régression puisqu'elles sont essentiellement corrélées avec la variable dépendante.

Pourquoi la régression logistique, en dépit des limites évoquées, serait-elle la plus appropriée pour effectuer nos analyses? La principale raison est attribuable à l'objet à l'étude, la prédiction du fait de déclarer le français comme langue principale de travail. Pour ce faire, la variable dépendante devait donc revêtir la forme d'une variable dichotomique. Dans notre cas, il s'agit donc d'évaluer la probabilité qu'un répondant déclare utiliser principalement le français en milieu de travail. Notons qu'aucune des catégories de nos variables indépendantes n'affiche un effectif inférieur à 50.

3.3.1 Stratégie d'analyse

Tout d'abord, des analyses descriptives et bivariées ont été effectuées entre les variables indépendantes et la variable dépendante (**Voir les tableaux XVII à XXVII en annexe**). Les résultats de ces croisements se sont révélés tous significatifs au seuil de 0.00 suivant le coefficient de Pearson. Pour les régressions logistiques, nous procéderons par une entrée par bloc de variables à la fois, afin de déterminer, d'une part, l'effet de chacun des blocs et, d'autre part, les interactions qui interviennent entre chacun de ces blocs. Ainsi trois modèles sont élaborés en vue d'arriver à un résultat final. Dans le modèle 3, toutes les variables indépendantes y sont introduites.

3.3.2 Interprétation

La première étape de l'interprétation des résultats de la régression logistique consiste à vérifier si les modèles utilisés, dans l'ensemble, contribuent significativement à la prédiction de la variable dépendante. Il s'agit de vérifier la validité du modèle. Le chi-carré de maximum de vraisemblance illustre la présence ou l'absence de compatibilité entre le modèle et les variables qui lui sont attribuées et devient ainsi le point de départ de l'analyse de la régression logistique. Avec ce test, on cherche à savoir si les résultats obtenus s'écartent ou non de façon significative des résultats prédits. Si le test est statistiquement significatif, c'est que la relation observée n'est pas due au hasard et qu'elle existe réellement dans la population. On peut ainsi poursuivre l'analyse du modèle et de ses composantes. Ensuite, on analysera chacune des composantes de ce modèle, en cherchant à connaître la contribution spécifique de chaque variable indépendante.

L'interprétation des résultats obtenus sera effectuée à partir de deux mesures statistiques découlant des modèles de régression. La première mesure générale du modèle est le « R^2 de Nagelkerke » qui s'apparente dans son interprétation à la mesure de la variance expliquée (R^2) de la régression linéaire. À l'instar de celle-ci, le « R^2 de Nagelkerke » indique l'importance de la contribution des variables indépendantes dans l'explication de la variable dépendante. La deuxième consiste à analyser les rapports de côte (*odds ratio*) qui nous donnent la chance relative de l'utilisation du français pour chacune des catégories des variables dépendantes lorsqu'on les compare à leur groupe de référence.

Synthèse

Ce chapitre permet de mettre en relief la provenance et l'originalité des données dont nous disposons pour étudier le phénomène en question, soit la déclaration de la langue principale de travail. Nous avons présenté et décrit les différentes variables prises en compte dans l'analyse. Enfin, nous avons présenté brièvement la méthode que nous comptons utiliser pour atteindre nos objectifs et valider notre hypothèse. Le prochain

chapitre est réservé exclusivement à présenter nos résultats et à les mettre en perspective conformément à la revue de littérature et le cadre théorique présenté respectivement au premier et au deuxième chapitre.

CHAPITRE IV

PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSES

Ce chapitre présente les résultats des régressions logistiques effectuées sur la déclaration de la langue de travail. Les analyses visent à expliquer la déclaration de la langue de travail à partir des caractéristiques individuelles des travailleurs, du secteur d'activité dans lequel ils travaillent, des contextes d'usage linguistiques quasiment communs à l'ensemble des travailleurs et d'un certain nombre de contextes sélectionnés en fonction de leur importance dans la littérature et des données dont nous disposons.

Pour mieux comprendre le texte, il est conseillé de se référer au tableau XI présentant les divers blocs de régression lors de la lecture. Pour chacun des blocs de régression, nous passerons d'abord en revue la contribution des diverses variables ainsi que les changements survenus lors de l'introduction d'un nouveau bloc en considérant le coefficient R2 de Nagelkerke. Puis, nous procédons à l'analyse de chacune des variables individuellement afin d'établir la ou les variables ayant contribué le plus à l'explication de la variance de la déclaration de la langue principale de travail.

4.1 Les caractéristiques individuelles des travailleurs

La première colonne du tableau XI présente exclusivement les résultats des régressions logistiques pour la contribution des facteurs individuels dans l'explication de la variance de la déclaration de la langue de travail. Trois (3) caractéristiques individuelles des travailleurs sont retenues comme facteurs explicatifs de la déclaration de la langue, soit l'âge, le sexe et le niveau de formation. La part totale de variance expliquée par l'ensemble de ces variables se situe à 6% (Modèle 1).

4.1.1 Âge, Sexe et Niveau de formation

Au modèle 1, les résultats indiquent que l'âge des travailleurs n'apporte aucune contribution significative à l'explication de la variance de la déclaration de la langue de travail, ce, quelle que soit la tranche d'âge considérée. Donc, l'âge des

travailleurs n'est pas lié significativement à la déclaration de la langue de travail. Cependant, à cette étape de l'analyse, le sexe et le niveau de formation des travailleurs sont liés positivement à la déclaration de leur langue principale de travail. Ainsi, les femmes ont 1,5 fois plus de chance relative que les hommes de déclarer utiliser principalement le français en milieu de travail ($p < 0,001$). Enfin, les travailleurs détenteurs d'un diplôme d'étude collégial ou de secondaire ou moins ont respectivement 1,96 et 2,76 fois plus de chances relatives que leurs collègues universitaires de déclarer le français comme étant leur langue principale de travail ($p < 0,001$).

4.2 Les déterminants du contexte général du milieu de travail

Dans cette partie, nous examinons le lien entre les déterminants du contexte général du milieu de travail et la déclaration de la langue de travail. La région de résidence, la profession des travailleurs et le secteur d'activité sont les principaux facteurs explicatifs retenus à cette phase de l'analyse. Ces facteurs intègrent l'analyse au niveau du modèle 2. Comme on peut le voir à la deuxième colonne du tableau, l'introduction de ces variables a fait passer l'explication de la variance de 6 à 16%, soit l'ajout d'un gain positif de 10 points de pourcentage. Ce qui fait dire que les déterminants du contexte général de travail et les caractéristiques individuelles prises ensemble expliquent 16% de la variance de la déclaration de la langue principale de travail.

4.2.1 Région de résidence

La région de résidence des travailleurs apporte une contribution significative à l'explication de la variance de la déclaration de la langue principale de travail. Au modèle 2, les résultats indiquent que plus la région de résidence du travailleur s'éloigne de l'île de Montréal, plus il a de chances de déclarer utiliser principalement le français en milieu de travail. Ainsi, le travailleur qui dit habiter dans la région métropolitaine de Montréal (RMM) excluant l'île de Montréal a 2,17 fois plus de chances relatives d'utiliser principalement le français en milieu de travail que son collègue disant habiter sur l'Île ($p < 0,001$); tandis que celui qui dit habiter dans le reste du Québec a 3,49 fois

plus de chance relative d'utiliser principalement le français que celui qui habite l'île de Montréal ($p < 0,001$).

4.2.2 Profession

La profession ou l'occupation des travailleurs est souvent considérée comme un facteur explicatif important de la déclaration de la langue de travail. Cependant, les résultats des régressions logistiques exposés au modèle 2 montrent que deux des catégories de cette variable sont marginalement liées à la variable dépendante et que seulement une l'est fortement et positivement. Ainsi, les techniciens et les ouvriers ont respectivement beaucoup plus de chance que leurs collègues professionnels de déclarer le français comme étant leur langue principale de travail ($\text{Exp}(b) = 1,65$; $p < 0,05$) et ($\text{Exp}(b) = 1,58$; $p < 0,05$); alors que les vendeurs ont un peu plus de 2 fois plus de chance que leurs collègues professionnels de déclarer le français leur langue principale de travail ($\text{Exp}(b) = 2,02$; $p < 0,001$). Donc, contrairement à la littérature, les résultats obtenus à cette étape de l'analyse montrent que l'occupation d'une fonction de cadre ou être un employé de bureau à l'intérieur d'une entreprise n'est pas liée à la déclaration de la langue de travail et que les vendeurs sont les plus susceptibles à déclarer utiliser principalement le français comme leur langue principale de travail.

4.2.3 Le secteur d'activité

En tenant compte de certains éléments recensés dans la littérature et des principales théories exposées au chapitre théorique, le secteur d'activité dans lequel le travailleur fournit ses services en milieu de travail est souvent lié à sa langue de travail. Les résultats des régressions logistiques obtenus au niveau du modèle 2 montrent que trois catégories de cette variable sont fortement liées à la déclaration de la langue de travail, une l'est marginalement et que trois autres y sont non différentes de la catégorie de référence. Ainsi, les travailleurs des secteurs suivants ont plus de chance relative que leurs collègues des services professionnels et techniques de déclarer le français comme leur langue principale de travail : soins de santé et assistance sociale ($\text{Exp}(b) = 2,19$, $p < 0,001$), l'enseignement ($\text{Exp}(b) = 2,70$, $p < 0,001$), autres services ($\text{Exp}(b) = 2,79$, $p < 0,001$) et services et administrations publics ($\text{Exp}(b) = 1,83$, $p < 0,05$).

Ainsi, si l'on tient compte seulement des caractéristiques individuelles (Modèle 1) et des contextes généraux du milieu de travail (Modèle 2), on peut dire que dans certains secteurs d'activité, les travailleurs ont beaucoup plus de chance de déclarer le français comme langue principale de travail que dans les services professionnels et techniques.

4.3 Des usages linguistiques contextuels communs à l'ensemble des travailleurs

Le modèle 3 inclut les variables des deux modèles précédents ainsi que la langue de communication avec le supérieur immédiat, la langue des réunions de travail et la langue des documents produits par l'entreprise qui sont des contextes linguistiques touchant quasiment à l'ensemble des travailleurs. Les résultats obtenus indiquent que ces contextes linguistiques introduits dans l'analyse au modèle 3 sont fortement liés positivement à la déclaration de la langue principale de travail des travailleurs. De surcroît, leur introduction réduit substantiellement la signification statistique avec les facteurs individuels et ceux du contexte général du milieu de travail à la variable dépendante.

Comme on peut le lire à la troisième colonne du tableau, l'introduction de ces variables a fait bondir le pourcentage d'explication de la variance en le faisant passer de 16% à 53%, soit une augmentation de 37 points de pourcentage. Tout d'abord, on constate que l'impact des caractéristiques individuelles et des facteurs en lien avec le contexte général du milieu de travail s'amoindrit. Plus précisément, l'indépendance de l'âge des travailleurs par rapport à la déclaration de leur langue de travail demeure constante; alors que la forte dépendance des variables telles le sexe, le niveau de formation et la région de résidence se réduit un peu. En outre, la profession des travailleurs et les secteurs dans lesquels ils travaillent deviennent eux aussi des facteurs explicatifs un peu moins importants de la déclaration de la langue de travail des travailleurs. Plus précisément, les cadres se distinguent des professionnels en ayant un peu plus de 2 fois plus de chances de déclarer le français comme langue principale de travail en contrôlant la langue de communication avec les supérieurs immédiats, la

langue des réunions de travail et la langue de lecture des documents produits par l'entreprise. C'est aussi le cas des techniciens et des ouvriers.

4.3.1 Langue de communication avec les supérieurs immédiats

La langue utilisée par les travailleurs pour communiquer avec les supérieurs immédiats s'est révélé un facteur explicatif très important de la déclaration la langue de travail. Cela s'explique peut-être par le fait que la majorité des travailleurs ont à s'adresser à un ou des supérieurs immédiat (s) dans leur milieu de travail. Ainsi, un travailleur déclarant que sa langue principale de communication avec les supérieurs immédiats est le français a un peu plus de sept fois plus de chances relatives que son collègue qui dit utiliser d'autres langues de déclarer que le français est sa langue principale de travail (Exp (b)= 7,03; $p < 0,001$).

4.3.2 Langue de communication dans les réunions de travail

La langue principale de communication dans les réunions de travail est aussi un facteur explicatif important de la déclaration de la langue de travail des répondants. Les résultats obtenus au modèle 3 indiquent que le travailleur qui dit utiliser le français dans les réunions de travail a de fortes chances aussi de déclarer le français comme étant sa langue principale de travail. Ainsi, la contribution et l'effet de la langue principale de communication dans les réunions de travail dans l'explication de la variance de la déclaration de la langue principale de travail restent et demeurent significativement déterminants. Au modèle 3, les résultats indiquent qu'un travailleur qui dit avoir le français comme langue principale de travail lors des réunions de travail a environ 6,11 fois plus de chances relatives de déclarer le français comme étant sa langue principale de travail que ceux qui disent avoir recours à d'autres pratiques linguistiques dans les mêmes circonstances ($p < 0,001$).

4.3.3 Langue des documents produits par l'entreprise

La langue de lecture des documents produits par l'entreprise est un autre facteur explicatif de la déclaration de la langue de travail qui est censé commun à l'ensemble des travailleurs. Un travailleur qui déclare utiliser principalement le français pour lire les

principaux documents produits par l'entreprise dans laquelle il travaille a 5,34 fois plus de chances relatives que son collègue qui dit avoir recours à d'autres pratiques linguistiques pour lire ces documents de déclarer que le français est sa langue principale de travail ($p < 0,001$).

Synthèse

Les résultats obtenus à partir des modèles 1, 2 et 3 nous amènent à formuler un constat : l'introduction des déterminants linguistiques contextuels au modèle 3 fait augmenter le pourcentage d'explication de la variance de la déclaration de la langue de travail de 37 points de pourcentage sans modifier substantiellement l'impact des facteurs individuels et des déterminants du contexte général du milieu de travail. En effet, chacun des trois premiers modèles a apporté une contribution significative à l'explication de la variance de la déclaration de la langue principale de travail : les déterminants individuels (6 points de pourcentage), les déterminants du contexte général de travail (10 points de pourcentage) et les usages linguistiques contextuels touchant presque l'ensemble des travailleurs (37 points de pourcentage).

Plus précisément, au nombre des déterminants individuels, les travailleurs de sexe féminin et dont le niveau de formation ne dépasse pas le secondaire ou moins se sont révélés liés positivement à la déclaration de la langue de travail. Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, les résultats indiquent que les travailleurs de sexe féminin ont beaucoup plus de chance que les hommes de déclarer le français comme étant leur langue principale de travail; les travailleurs dont le niveau de formation ne dépassant pas le secondaire ou moins seront plus enclins à déclarer utiliser principalement le français que leurs collègues de niveau universitaire.

En ce qui concerne les déterminants du contexte général de travail, si la part de variance expliquée par ces facteurs est assez intéressante, soit 10 points de pourcentage, il n'en demeure pas moins vrai que l'introduction des variables contextuelles a quelque peu réduit l'impact des déterminants individuels et ceux du contexte général de travail.

Par exemple, il devient improbable qu'un travailleur résidant dans la région métropolitaine de Montréal (RMM) et moins probable pour celui qui habite le reste du Québec de déclarer utiliser plus le français au travail que son collègue qui dit habiter sur l'île.

Enfin, au-delà des caractéristiques individuelles et des facteurs communs relevant du contexte général, les résultats obtenus permettent de mettre en relief l'impact des usages linguistiques contextuels sur la déclaration de la langue de travail. Au demeurant, sur toutes les variables incluses dans l'analyse, la langue de communication avec les supérieurs immédiats, la langue de communication dans les réunions de travail et la langue de lecture des documents produits par l'entreprise se sont révélés les meilleurs prédicteurs de la déclaration de travail. Ainsi, on peut dire que les travailleurs qui affirment que le français est leur langue principale de communication avec les supérieurs immédiats, dans les réunions de travail, dans la lecture des documents produits par l'entreprise ont beaucoup plus de chance relative de déclarer le français comme étant leur langue principale de travail que leurs collègues déclarant avoir plutôt recours à d'autres pratiques linguistiques après contrôle des facteurs individuels et de ceux du contexte général du milieu de travail.

Tableau XI: Effets nets de l'ensemble des variables indépendantes sur la langue principale de travail

| Variables | Modèle 1 | Modèle 2 | Modèle 3 | Modèle 4a | Modèle 4b |
|--|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| N | 1646 | 1646 | 1646 | 1333 | 909 |
| | Exp (B) | Exp (B) | Exp (B) | Exp (B) | Exp (B) |
| Âge 18-24(Réf) | | | | | |
| 25-34 | 1,134 | 1,135 | 1,340 | 1,295 | 0,788 |
| 35-44 | 1,149 | 1,448 | 1,664 | 1,505 | 1,318 |
| 45-54 | 0,997 | 1,128 | 1,232 | 0,816 | 0,867 |
| 55 et + | 1,385 | 1,572 | 1,510 | 0,953 | 1,036 |
| Sexe Homme(Réf) | | | | | |
| Femme | 1,534*** | 1,513*** | 1,535** | 1,275 | 0,986 |
| Niveau de formation Université(Réf) | | | | | |
| Secondaire et moins | 2,761*** | 2,340*** | 1,884** | 1,869* | 1,664 |
| Collégial | 1,961*** | 1,675*** | 1,420 | 1,269 | 1,337 |
| Région de résidence Île de Montréal (Réf) | | | | | |
| RMR_sans île | | 2,172*** | 1,140 | 0,853 | 1,143 |
| Reste du Québec | | 3,497*** | 1,556* | 1,036 | 1,333 |
| Profession Professionnel (Réf) | | | | | |
| Cadres | | ,892 | 2,007* | 3,097** | 2,253** |
| Techniciens | | 1,647* | 1,309 | 1,547 | 1,811 |
| Employés de bureau | | 1,111 | 0,937 | 0,854 | 1,176 |
| Vendeurs | | 2,021*** | 2,291** | 2,449* | 2,351* |
| Ouvriers | | 1,580* | 1,914* | 1,483 | 1,535 |
| Secteur d'activité Services professionnels et techniques (Réf) | | | | | |
| Commerce, transport et entreposage | | 1,228 | 0,977 | 0,913 | 0,885 |
| Construction et fabrication | | 1,086 | 0,960 | 1,009 | 1,240 |
| Soins de santé et assistance sociale | | 2,195*** | 1,694 | 1,661 | 1,773 |
| Finance, assurance et services immobiliers | | 0,943 | 1,013 | 1,069 | 1,187 |
| Services et administrations publics | | 1,834* | 2,765** | 2,344* | 2,600* |
| Enseignement | | 2,703*** | 1,654 | 1,441 | 1,516 |
| Autres services | | 2,797*** | 2,378*** | 1,940* | 3,561*** |
| Langue de communication avec le supérieur immédiat Autres (Réf) | | | | | |
| Principalement le français | | | 7,038*** | 3,774*** | 4,111*** |
| Langue de communication dans les réunions de travail Autres (Réf) | | | | | |
| Principalement le français | | | 6,114*** | 5,088*** | 7,499*** |
| Langue de lecture des documents produits par l'entreprise, Autres (Réf) | | | | | |
| Principalement le français | | | 5,349*** | 3,477*** | 2,334*** |
| Pourcentage de variance expliquée | | | | 52% | |
| Version linguistique du logiciel utilisé Autres (Réf) | | | | | |
| Principalement le français | | | | 7,872*** | |
| Langue de communication orale ou écrite avec les clients ou fournisseurs de l'extérieur du Québec Autres (Réf) | | | | | |
| Principalement le français | | | | | 3,713*** |
| | | | | | 52% |
| Pourcentage de variance expliquée | 6% | 16% | 53% | 59% | 54% |
| | | 10% | 37% | 7% | 2% |
| ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0.05 respectivement. | | | | | |

4.4 Des contextes spécifiques à un certain nombre de travailleurs

Les modèles 4a et 4b présentent respectivement les résultats des régressions logistiques appliquées sur la déclaration de la langue de travail à partir des variables incluses dans les trois précédents modèles plus la version linguistique des logiciels utilisés et la langue de communication avec les clients et fournisseurs de l'extérieur du Québec²⁵. Contrairement au modèle 3, les résultats obtenus à partir de ces derniers modèles mettent en relief une modification essentielle du comportement des facteurs individuels et de ceux du contexte général dans l'explication de la variance de la déclaration de la langue de travail. Dans le modèle 4a, on constate chez les travailleurs utilisant un logiciel que la relation des caractéristiques individuelles telles le sexe, et la région de résidence et la langue principale de travail diminue et devient non significative. Alors que les effets de la scolarité, de la profession des travailleurs et du secteur d'activité dans lequel ils travaillent se maintiennent en gros. La marginalisation de ces variables s'accroît au modèle 4b qui intègre la langue principale de communication avec les clients et fournisseurs de l'extérieur du Québec. Ainsi, le sexe, la scolarité, la région de résidence perdent totalement leur potentialité explicative de la déclaration de la langue de travail des travailleurs. Alors que la profession des travailleurs et le secteur d'activité dans lequel ils travaillent gardent quasiment le même comportement que le modèle précédent.

La version linguistique du logiciel utilisée et la langue de communication avec les clients et fournisseurs de l'extérieur du Québec sont considérés comme étant des facteurs exerçant une influence négative sur la déclaration de l'usage du français comme langue principale de travail. Ainsi, après avoir contrôlé séparément les effets des caractéristiques individuelles, des facteurs relevant du contexte général de travail et des usages linguistiques contextuels touchant à l'ensemble des répondants, nous avons introduit séparément ces deux pratiques linguistiques contextuelles spécifiques. Les résultats obtenus indiquent que la version linguistique du logiciel utilisée ajoute 6 points

²⁵ L'introduction respective des variables «*version linguistique du logiciel*» et «*Communication avec l'extérieur*» dans les modèles 4a et 4b fait passer respectivement l'effectif de 1446 à 1333 et 909.

de pourcentage à l'explication de la variance et la communication avec les clients et fournisseurs du Québec en ajoute seulement 1 point.

4.4.1 Version linguistique du logiciel utilisé

L'idéal serait de mesurer l'effet de l'utilisation des technologies de l'information sur la perception de l'utilisation principale du français au travail. Cependant, en raison des problèmes d'effectifs, nous avons été obligés de ne considérer que la version linguistique du logiciel utilisé. Les résultats obtenus montrent que cette variable est aussi un facteur déterminant de la déclaration de la langue de travail. Dans le modèle 4a qui prend en compte les déterminants individuels, les déterminants du contexte général du milieu de travail et les usages contextuels touchant presque à l'ensemble des travailleurs, un travailleur déclarant que la version linguistique du logiciel qu'il utilise au travail est principalement en français a 7,8 fois plus de chances relatives que celui dont la version linguistique de son logiciel est d'une autre langue de déclarer le français comme étant sa langue principale de travail ($p < 0,001$).

4.4.2 Langue de communication avec les clients et fournisseurs de l'extérieur

La communication avec l'extérieur du Québec est l'un des contextes qui est réputé avoir une incidence importante sur la langue principale utilisée en milieu de travail. Nos résultats confirment que ce contexte influence la déclaration de la langue principale mais tendent aussi à nuancer l'importance de cette influence relativement aux deux contextes précédents. Cela étant, un travailleur qui dit utiliser principalement le français dans les communications avec les clients et fournisseurs de l'extérieur du Québec a 3,7 fois plus de chances relatives de déclarer utiliser principalement le français comme sa langue principale de travail que celui qui dit recourir à d'autres langues pour communiquer dans le même contexte de travail ($p < 0,001$).

Synthèse

Les résultats obtenus à partir des cinq modèles d'analyse de régression nous amènent à formuler un constat : l'introduction au modèle 3 des variables contextuelles qui touchent presque à l'ensemble des travailleurs contribue à augmenter très

significativement l'explication de la variance. Le pourcentage d'explication de la variance augmente de 37 points de pourcentage (de 13% à 53%). Tandis que l'introduction respective et distincte des variables contextuelles spécifiques au niveau des modèles 4a et 4b ajoute respectivement seulement 6 points de pourcentage (Modèle 4a; 52% à 59%) et un point de pourcentage (Modèle 4b, 52% à 54%).

Ces résultats confirment donc que certains contextes sont plus importants que d'autres dans l'explication de la déclaration du français comme langue principale de travail : la langue de communication avec le supérieur immédiat, la langue des documents produits par l'entreprise, la langue des réunions de travail et la version linguistique des logiciels utilisés. La langue de communication avec des clients et fournisseurs de l'extérieur du Québec, malgré sa significativité, n'ajoute pas beaucoup de points de pourcentage à l'explication de la déclaration de la langue de travail. Cela est dû probablement au fait que son apport était déjà pris en compte dans la langue de communication avec les supérieurs immédiats, la langue des réunions de travail et la langue des documents produits par l'entreprise.

L'ensemble des facteurs individuels ainsi que ceux relevant du contexte général du milieu de travail introduits dans la régression logistique aux modèles 1 et 2 deviennent presque tous non significatifs aux modèles 4a et 4b. Cela dit, en présence de certains contextes linguistiques, les caractéristiques individuelles ne jouent pas un rôle vraiment déterminant dans la déclaration de la langue de travail des travailleurs. Nos données indiquent que l'âge, le sexe, le niveau de formation, la profession des répondants et le secteur d'activité ne sont pas les meilleurs producteurs de la déclaration de la langue de travail.

Enfin, la dernière section servira à mettre en perspective les résultats obtenus avec ceux décrits dans la revue de la littérature au chapitre I, les expliquer au regard du cadre théorique élaboré au deuxième chapitre et finalement répondre aux deux questions posées à la fin de ce même deuxième chapitre.

4.5 Discussion et mise en perspective

Le but de ce mémoire était de déterminer dans quelle mesure certains contextes d'usages de la langue influencent particulièrement la déclaration de la langue de travail des travailleurs du Québec. Dans cette partie, nous discutons et mettons en perspective les résultats obtenus avec ceux des études antérieures en reprenant l'approche sociohistorique développée au deuxième chapitre. Dans un premier temps, l'impact des facteurs individuels ainsi que ceux du contexte général du milieu de travail seront discutés. Dans un second temps, nous aborderons les facteurs contextuels touchant quasiment l'ensemble des travailleurs ainsi que ceux dits spécifiques. Nous mettons fin à la discussion en précisant la principale contribution et les limites de l'étude.

4.5.1 Impact des facteurs individuels et des facteurs du contexte de travail en général

Les analyses combinant les facteurs individuels et ceux du contexte général sont apparues comme secondaires dans l'explication de la déclaration de la langue de travail à partir du moment que l'on prend en compte les usages linguistiques contextuels. S'ils contribuent à expliquer une bonne partie de la variance comme l'attestent les modèles 1 et 2 (16 points de pourcentage), il reste que les déterminants linguistiques contextuels y contribuent de loin beaucoup plus (37 points de pourcentage) et tend à faire disparaître ou à marginaliser leur lien avec la déclaration de la langue principale de travail. Nos résultats contrastent quelque peu avec ceux des études antérieures particulièrement pour un certain nombre de facteurs.

Tout d'abord, lorsque l'on observe la contribution et l'effet des facteurs individuels dans les cinq modèles de régression, on comprend que les résultats sont plus ou moins en conformité à ce qui est attendu hormis le niveau de formation. Conformément à la littérature disponible, on s'attendait à ce que le niveau de formation joue un rôle plus déterminant dans l'explication de la variance de la déclaration de la langue de travail (Béland, 1991, 2004).

Ensuite, les résultats, en ce qui concerne les facteurs relevant du contexte général du milieu de travail, ne confirment pas tout-à-fait les résultats des études antérieures.

Tout d'abord, la relation entre la région de résidence des travailleurs et la déclaration de la langue de travail des travailleurs s'affaiblit dès l'introduction des variables contextuelles et disparaît totalement en présence des variables contextuelles spécifiques, alors que les études antérieures concluent toujours à l'impact statistiquement significatif de ce facteur. C'est aussi le cas pour la profession ou l'occupation des travailleurs sans oublier le secteur d'activité dans lequel ils travaillent (OQLF, 2006, 2008; CSLF, 2005, 2008; Béland, 2004, 2008; Moffet et Moffet et al. 2008).

4.5.2 Impact des facteurs contextuels sur la déclaration de la langue de travail

Les données linguistiques disponibles sur le rôle que pourraient jouer la langue de communication avec les supérieurs immédiats, la langue parlée dans les réunions de travail, la langue de lecture des documents produits par l'entreprise et la version linguistique des logiciels utilisés sur la langue principale de travail sont récentes. À partir du croisement entre la langue parlée dans les réunions de travail et la langue principale de travail, Moffet et al. (2008) ont montré que les travailleurs des grandes entreprises qui considèrent que le français est utilisé lors des réunions de travail de leur équipe, dans la lecture des documents produits par leur entreprise soit uniquement, soit davantage que l'anglais déclarent que leur langue principale de travail est le français. Nos résultats confirment ce lien et permettent d'avancer que c'est l'un des contextes les plus déterminants dans la déclaration de la langue principale de travail.

Par ailleurs, la version linguistique du logiciel utilisé dans les milieux de travail au Québec est l'un des indicateurs d'utilisation des technologies de l'information. Cet indicateur a été abordé dans au moins trois études par le passé (Ostoj, 2003a; 2003b; 2003c). Ostoj (2003a) a montré aussi qu'il y a un lien significatif entre la langue du logiciel utilisé le plus souvent au travail et la perception à l'égard de la langue employée au travail. Moffet et al. (2008) notent qu'il y a un lien significatif entre le logiciel utilisé et la perception à l'égard de la langue principale de travail. Lorsque la langue du logiciel utilisé est le français, on remarque de plus hauts pourcentages de répondants dont la langue de travail est le français (94%) comparativement à ceux dont la langue du logiciel est l'anglais (59%).

Les contacts avec l'extérieur du Québec, que ce soit avec des collègues, des subordonnés ou des supérieurs d'un établissement de l'entreprise situé hors Québec, ou avec des clients ou fournisseurs de l'extérieur du Québec, la communication se fait significativement moins en français et plus en anglais que lorsque ces relations ont eu lieu au Québec (Girard-Lamoureux, 2002; Moffet et Moffet et al., 2008). Toutes les recherches sociolinguistiques au Québec s'accordent pour reconnaître qu'en milieu de travail la communication avec l'extérieur du Québec se fait beaucoup plus en anglais qu'en français (Béland, 1994, 2001, 2008; Bouchard, 2002, 2008). Moffet et al. (2008), à partir des données collectées auprès des travailleurs de grandes entreprises, ont conclu qu'au sein des répondants qui utilisent uniquement l'anglais lors des communications externes (avec des clients et fournisseurs lors de la rédaction ou de la lecture), au moins la majorité d'entre eux considère que leur langue principale de travail est le français. Nos résultats montrent cependant que le fait d'utiliser principalement l'anglais dans les communications avec l'extérieur influe relativement peu sur le fait de déclarer le français comme langue principale de travail au-delà des autres facteurs présents dans l'analyse.

De manière générale, nous avons montré que les facteurs traditionnellement retenus dans les études antérieures jouent un rôle relativement moins important dans la déclaration de la langue principale de travail. Quand il s'agit de déclarer cette langue principale, les travailleurs font principalement référence à la langue qu'ils utilisent dans les réunions de travail, dans les communications avec les supérieurs immédiats, dans la lecture des documents produits par l'entreprise ainsi qu'aux versions linguistiques des logiciels utilisés. Les autres contextes semblent jouer un rôle moins important.

CONCLUSION

La plupart des travaux portant sur l'usage du français en milieu de travail tendent à adopter une perspective métrologique qui vise à cerner les déterminants de l'utilisation du français en milieu de travail. Ces travaux cherchent donc à expliquer l'utilisation principale du français par les caractéristiques personnelles des travailleurs ou par certaines caractéristiques des entreprises. Dans ce mémoire, nous avons cherché à changer d'optique en considérant l'utilisation du français en milieu de travail non comme une donnée mais comme un construit. Nous avons fait l'hypothèse que le fait de déclarer le français comme langue principale de travail est le résultat d'une synthèse de pratiques linguistiques contextuelles distinctes. Nous avons donc cherché à savoir quels étaient les contextes de référence des travailleurs lorsqu'ils déclaraient le français comme langue principale de travail.

Pour répondre à cet objectif de recherche, nous avons mobilisé les données d'une enquête de l'Office québécois de la langue française réalisée en 2007 et qui portait sur l'utilisation du français dans la vie publique. Nous avons choisi cette enquête car elle permettait de disposer de données contextuelles détaillées sur l'usage du français en milieu de travail. Au sein de l'ensemble des contextes de travail étudiés, nous avons conçu cinq modèles. Les trois premiers (1 à 3) prennent en compte respectivement les facteurs individuels tant sur le plan personnel qu'au contexte général du milieu de travail et les usages linguistiques contextuels qui touchent presque à l'ensemble des travailleurs. Ces usages linguistiques contextuels sont : la langue de communication avec les supérieurs immédiats, dans les des réunions de travail, la langue de lecture de documents produits par l'entreprise. Les deux derniers modèles se portent sur deux échantillons relativement moins grands. Ils prennent en compte particulièrement le fait de communiquer avec des clients et fournisseurs de l'extérieur du Québec et le fait d'utiliser des technologies de l'information particulièrement la version linguistique du logiciel utilisé en milieu de travail.

Notre recherche révèle que certains usages contextuels des langues en milieu de travail prédisent mieux la déclaration de la langue de travail des travailleurs québécois : ce sont les communications avec les supérieurs, les réunions de travail, la lecture des documents produits par l'entreprise et les technologies de l'information.

L'originalité de ce mémoire réside donc surtout dans un changement d'optique : plutôt que de chercher à expliquer les déterminants de l'usage principal du français en milieu de travail, nous avons cherché à connaître les principaux contextes auxquels les personnes se réfèrent pour déclarer le français comme langue principale de travail. Ce changement d'optique a un double intérêt : d'abord il permet de montrer que les travailleurs peuvent mobiliser différentes langues, et que dans ce cas, ils doivent choisir les contextes auxquels ils vont se référer pour déclarer leur langue principale de travail; ensuite il permet de dégager quels sont les contextes auxquels ils se réfèrent le plus pour déclarer cette langue principale. Ce qui nous a permis de dégager l'importance des réunions de travail et des versions linguistiques des logiciels.

Notre analyse du rôle de ces contextes linguistiques dans la déclaration de la langue principale de travail a cependant été limitée par plusieurs éléments. Notamment, nous avons dû sélectionner un petit nombre de contextes pour garder un échantillon suffisamment grand de travailleurs concernés par ces contextes.

Par exemple, l'analyse aurait été plus concluante si l'on avait pu prendre en compte l'effet de toutes les variables en lien avec les technologies de l'information et des communications; nous avons choisi d'établir seulement la contribution de la version linguistique des logiciels utilisés, et avons ainsi laissé de côté l'analyse des effets de l'usage du français dans l'internet, l'intranet, et les bases de données.

On peut enfin se demander comment interpréter nos résultats au regard des politiques linguistiques du Québec. L'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (2007) ne nous a certes pas permis de mesurer empiriquement les effets des politiques linguistiques sur l'utilisation du français en milieu de travail. Aucune question n'y a été posée à cet effet. Cependant, nous avons noté au premier chapitre que les politiques linguistiques menées par le Québec à partir des années 2000 visaient

particulièrement à généraliser l'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications. De ce point de vue, le rôle joué par la version linguistique des logiciels utilisés dans l'explication de la variance de la langue principale de travail confirme que les politiques linguistiques ne manquent pas leur cible en voulant généraliser l'usage du français dans les technologies de l'information : les travailleurs semblent en effet largement influencés par les langues qu'ils utilisent dans ces contextes pour déclarer leur langue principale de travail.

Notre mémoire tend cependant également à critiquer l'utilisation purement métrologique des mesures de la langue de travail dans les énoncés des politiques linguistiques. Nous montrons en effet que l'analyse quantitative décontextualisée de la langue de travail risque d'essentialiser le concept de langue de travail et de masquer tant la diversité des usages que des contextes auxquels les travailleurs peuvent se référer quand vient le temps de déclarer leur langue principale de travail.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLARD, M. et coll. (1985). « Histoire nationale du Québec », Montréal, Guérin, 335 p.
- D'ANGLEJAN, A. (1984). « Language planning in Quebec : An historical overview and future trends », dans : R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon, Angleterre, Multilingual Matters, p. 29-52.
- AREL, D. (2002a). « Démographie et politique dans les premiers recensements post-soviétiques : méfiance envers l'État, identités en question », *Population* 6/2002 (Vol. 57), p. 791-820. URL : www.cairn.info/revue-population-2002-6-page-791.htm.
- AREL, D. (2002b). « Language categories in censuses: backward- or forward-looking? in Kertzer, D.I. et D. Arel, dir., *Census and Identity. The Politics of Race, Ethnicity, and Language in National Censuses*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 92-120.
- BEAUD, J.-P. et PRÉVOST, J.-G. (2002). « Statistical Inquiry and the Management of Linguistic Plurality », *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 36 number 4, p. 88-117.
- BEAUD, J.-P. et PRÉVOST, J.-G. (2008). « La mesure de l'ethnicité au Canada », *Revue Tocqueville*, vol. XXIX, no 1, p. 73-92.
- BÉLAND, P. (1991). « L'usage du français au travail. Situation et tendances. Gouvernement du Québec », *Conseil de la langue française, Dossiers*, no 33.
- BÉLAND, P. (1995). « Indicateurs de la langue de travail au Québec », *Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française*, 156 p.
- BÉLAND, P. (1994). « Le français, langue normale et habituelle du travail : au travail comme à la maison » dans OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE et UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI, *Les actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique*, gouvernement du Québec, Office de la langue française, tome I, p. 115-121.
- BÉLAND, P. (1999). « Le français, langue d'usage public au Québec en 1997 », rapport de recherche, Québec, Conseil de la langue française, 123 p.
- BÉLAND, P. (2003). « Travailler en français au Québec et réaliser des communications internationales? », conférence prononcée au Colloque international sur les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale, Québec, 9-10 juin, 11 p.
- BÉLAND, P. (2004). « Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001 », *Conseil supérieur de la langue française*, 54 p.

BÉLAND, P. (2006). «Les langues publiques : une nouvelle analyse de la situation » dans Pierre GEORGEAULT et Michel PAGÉ (sous la direction), *Le français, langue de la diversité québécoise*, Québec Amérique inc., p. 77-103.

BÉLAND, P. (2008). *Langue et immigration, Langue du travail : Éléments d'analyse. Rapport de recherche*, Québec, Conseil de la langue française, 40 p.

BERNARD, A. (2000). « Les répercussions sociales et politiques de la loi 101 », dans : M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault (dirs), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Québec, Conseil de la langue française, Gouvernement du Québec, p. 292-299.

BOUCHARD, P. (1991). «Les enjeux de la francisation au Québec (1977-1894)», Les publications du Québec, Office de la langue française, 250 p.

BOUCHARD, P. (2000). «La langue des produits informatiques vendus chez les détaillants de l'île de Montréal. Résultats d'une vérification ponctuelle», Montréal, Office de langue française, « Note de recherche ». 28 p.

BOUCHARD, P. (2002). « La langue du travail : une situation qui progresse mais toujours teintée d'une certaine précarité », dans *Revue d'aménagement linguistique – Hors série* –, Automne, p. 85-106.

Bouchard, P. (2008). «Rapport méthodologique de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique», Montréal, Office québécois de la langue française, 12 p.

BOUCHARD, P. (2008). «Les Entreprises de 11 à 49 Employés: Portrait de Leur Réalité Linguistique», Montréal, Office québécois de la langue française», coll. « Langue et sociétés, 53 p.

BOURGEAULT-CÔTÉ, G. (2008). «Travail : léger progrès du français», dans le devoir du 5 mars. En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/178990/travail-leger-progres-du-francais>

BOURHIS, R. (1984). «Language Policies in Multilingual Settings», In R. Bourhis (Ed). *Conflict and Language Planning in Quebec*. Clevedon, England : Multilingual Matters.

BOURHIS, R.Y. (1989). « Bilingual Communication in Organizational Setting: Aspects of the Canadian Case », *Language Communication and Culture*, edited by Stella Ting Toomey and Felipe Korzenny, p. 244-263.

BOURHIS, Richard Y. (1994). « Bilingualism and the language of work : The linguistic work environment survey », dans : *International Journal of the Sociology of Language*, p. 105-106 et 217-266.

BOURHIS, R. Y. (2001). « Identité linguistique et acculturation », communication présentée à la Commission des états généraux sur la situation de la langue française au Québec, Thématique 2 : enjeux démographiques et intégration des immigrants, Montréal.

BOURHIS, R.Y. & LANDRY, R. (2002). «La loi 101 et l'aménagement du paysage linguistique au Québec. Revue d'aménagement linguistique». Hors-série, Automne, p. 107-132.

CALDWELL, G. (1979). « Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix : évolution sociodémographique », Québec, Conseil de la langue française, 1979. (Dossiers, n° 4)

CARLOS, S. (1973). «L'utilisation du français dans le monde du travail au Québec», Étude E3, réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, les éditeurs officiels du Québec.

CASTONGUAY, C. (1974). « Dimensions des transferts linguistiques entre groupes anglophone, francophone et autre, d'après le recensement canadien de 1971 », *Annales de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences*, vol. 41, n° 2, 1974, p. 125-131.

CASTONGUAY, C. (1976). « Quelques remarques sur les données du recensement de 1971 concernant la langue et l'origine ethnique », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 5, n° 3, 1976, p. 211-243.

CASTONGUAY, C. (1993). « Mesure de l'assimilation linguistique au moyen des recensements », *Recherches sociographiques*, vol. 34, n° 1, p. 45-68.

CASTONGUAY, C. (1997) « Évolution de l'assimilation linguistique au Québec et au Canada entre 1971 et 1991 ». Charles Castonguay, *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3, 1997, p. 469-490.

CASTONGUAY, C. (2002). « Assimilation linguistique et remplacement des générations francophones et anglophones au Québec et au Canada », *Recherches sociographiques*, XLIII, 1 : 149-182.

CASTONGUAY, C. (2003) «La vraie question linguistique : quelle est la force d'attraction réelle du français au Québec ? Analyse critique de l'amélioration de la situation du français observée en 2001 », dans : Michel VENNE (dir.), *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 232-253.

CASTONGUAY, C. (2005) «Incidence du sous-dénombrement et des changements apportés aux questions de recensement sur l'évolution de la composition linguistique de la population du Québec entre 1991 et 2001», Montréal, Office québécois de la langue française, 45 p.

CHAMBERS, G. (2000). « Les relations entre anglophones et francophones, indicateurs de la langue de travail au Québec », Les publications du Québec, 156 p.

CHÉNARD, C. et VAN SCHENDEL, N. (2002). «Travailler en français au Québec : les perceptions de travailleurs et de gestionnaires», Montréal, Office de langue française, « Note de recherche », 117 p.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES DU QUÉBEC (1972). «La situation de la langue française au Québec : la langue de travail», Sous la direction de J.-D. Gendron, Gouvernement du Québec, 379 p.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME (1969). Résumé du troisième volume du rapport. Livre 3 : Le monde du travail. The Canadian Association for Adult, Education, Toronto.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE (1996). «Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise, Québec, Ministère de la Culture et des Communications», 319 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE et coll. (1995). «Indicateurs de la langue du travail au Québec», Québec, Les publications du Québec, 156 p.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (2005). «Le français, langue normale et habituelle de travail», Québec, Les publications du Québec, 55 p.

CORBEIL, J. C. (1980). L'aménagement linguistique au Québec, Montréal, Guérin, coll. « Langue et société ».

DEMERS, L. (1979). Évaluation de la qualité des informations ethniques et linguistiques fournies par les recensements canadiens, 1901 à 1976, mémoire de maîtrise, Département de démographie, Université de Montréal, 1979.

DEMERS, L. et KRALT, J. «De la comparabilité des données du recensement sur la langue maternelle 1976-1981», Ottawa, Statistique Canada, Division des caractéristiques sociales, du logement et des familles, et Secrétariat d'État du Canada, Direction de l'analyse des tendances sociales, 1984.

DENIAU, X. (1983). La francophonie. Que sais-je? No. 2111. Paris, Presses universitaires de France.

DESJARDINS, J. (2007). « L'analyse de régression logistique », Tutorials in Quantitative Method for Psychology, Montréal, Université de Montréal, Vol .1 (1), p.35-41.

DESROSIERES A. (1993) La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, Paris, La Découverte.

DESROSIÈRES, A. (2001). « Entre réalisme métrologique et conventions d'équivalence : les ambiguïtés de la sociologie quantitative », *Genèses*, 2001/2 no43, p. 112-127.

DURAND, C. (2008). La régression logistique, quelques notes. Université de Montréal, www.fas.umontreal.ca/socio/durandc/Enseignement/MethodesQuantitatives/NotesDeCoursFrameset.htm.

GENESEEE, F. et BOURHIS, R.Y. (1988). « Evaluative reactions to language choice strategies: The role of sociostructural variables », dans : *Language and Communication*, N° 8, p. 229-250.

GENDRON, J. D. (1976). «La situation du français comme langue d'usage au Québec», In: *Langue française*. N° 8, 1976. PP. 20-39. Doi: 10.3406/lfr. 1976.4791

GIRARD-LAMOUREUX, C. (2002). «L'influence des caractéristiques liées à l'entreprise et aux travailleurs sur l'usage prédominant du français dans les petites manufactures de la région de Montréal», Mémoire de Maîtrise, Montréal, Université de Montréal. 85P.

HARWOOD, J., H. G. et BOURHIS, R.Y. (1994). « The Genesis of vitality theory : Historical patterns and discoursal dimensions », dans : *International Journal of the Sociology of Language*, n° 108, p. 167-206.

HELLER, M. (1989). «Aspects sociolinguistiques de la francisation d'une entreprise privée». *Sociologie et sociétés*, vol. XXI, no. 2 (octobre), p. 115-128. (28 pages)

HELLY D. et VAN SCHENDEL, N. (2001). «Appartenir au Québec. Citoyenneté, nation et société civile» (enquête à Montréal, 1995). Québec, Presses de l'Université Laval (éd. de l'IQRC).

LACHAPELLE, R. (1985). « Note sur la fiabilité des réponses à la question sur la langue maternelle : différences nettes et instabilité entre 1976 et 1981» Ottawa, Statistique Canada, Division des études sociales et économiques, 85.

LACHAPELLE, R. (1991). «Utilisation des données de recensement dans la mise en oeuvre de la législation linguistique», Document de travail, Statistique Canada, Ottawa, 54 pages.

LACHAPELLE, R. (1999). «Trois nouvelles questions linguistiques au prochain recensement», Entrevue accordée à Radio-Canada en 1999 suite à l'annonce de l'ajout de questions relatives à la langue de travail dans le recensement de 2001.

- LACHAPELLE, R. et LEPAGE J.F. (2010). «Les langues au Canada. Recensement de 2001», Ottawa, Patrimoine canadien et Statistique Canada, 209 pages
- LACROIX, É. et POUSSART, B. (2000). «L'informatisation des entreprises : portrait de la situation», Québec, CEFRIO, coll. « Infomètre»
- LAPIERRE VINCENT, N. (2005). «Le français, langue normale et habituelle de travail dans une économie ouverte». Dossiers su Conseil de la langue française, études et recherches, 63 pages.
- LAPORTE, P. (1974). « L'usage des langues dans la vie économique au Québec: situation actuelle et possibilités de changements», Synthèse S7, Commission Gendron (Québec).
- LAPORTE, V. (2005). «Langue normale et habituelle de travail dans une économie ouverte», Conseil de la langue française.
- LARRIVEE, Y. (1977). «L'utilisation du français dans une entreprise : Études des variables explicatives», Mémoire de maîtrise en Sociologie, Université de Montréal, 237p.
- LAURIN, C. (1977). «La politique québécoise de la langue française», (Québec).
- LEBLANC, M. (1992). «Estimation des déterminants de la langue de travail des travailleurs francophones bilingues du Québec», Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 102 p.
- LEPICQ, D. et R. Y. BOURHIS (1994). « Psychologie sociale et aménagement linguistique : le cas du Québec », dans : P. Martel et J. Maurais (dirs), Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil, Tubingen, Allemagne, Max Niemeyer Verlag, p. 409-433.
- LEVINE, M.V. (1997). «La reconquête de Montréal», VLB éditeurs, Montréal, 404 p.
- LIEBERSON, S. (1966) « Language Questions in Censuses », *Sociological Inquiry*, vol. 36, 1966, p. 262-279.
- LOUBIER, C. (1994). «L'aménagement linguistique au Québec : enjeux et devenir», Montréal, Office de langue française, coll. « Langues et sociétés ».
- MAHEU, R. (1983). « La partie cachée de la mobilité linguistique », dans Démographie et destin des sous-populations, Actes du Colloque de Liège (21-23 septembre 1981), Paris, Association internationale des démographes de langue française, p. 249-259.
- MARMEN, L. et CORBEIL JP (2004). «Les langues au Canada. Recensement de 2001», Ottawa, Patrimoine canadien et Statistique Canada, 163 p.

MC ALL, C. (1992). « Langue et silence : les travailleurs immigrés au Québec et la sociologie du langage », *Sociologie et sociétés* 24, Vol. XXIV, No 2, Presses de l'Université de Montréal, pp.117-130.

MC ALL, C. (1994). « Utilisation du langage et des langues au travail : la reconstruction de la journée de travail et la cartographie sociolinguistique d'entreprise », *Terminogramme*, Office de la langue française, pp.1-8.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, (2000). « Tendances Québec », bulletin statistique, direction de l'analyse économique.

MOFFET, V., BÉLAND, N., DELISLE, R. (2008). « Langue de travail dans les grandes entreprises du Québec. Quelle place pour le français ? », *Suivi de la situation linguistique*, étude 10, Office québécois de la langue française, 141 p.

MOFFET, V. (2008). « Langue de travail dans la région métropolitaine de Montréal, Étude exploratoire », Office Québécois de la langue française, collection « Langues et Sociétés » no 43, 115 p.

MOISE, L.C. et R.Y. BOURHIS (1994). « Langue et ethnicité : Communication interculturelle à Montréal, 1977-1991 », dans : *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, n° 26, p. 86-107.

MONNIER, D. (1983). « L'usage du français au travail », Québec, Éditeur officiel du Québec, 1983, 121 p.

MONNIER, D. (1986). « La perception de la situation linguistique par les Québécois », *Sondage*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 78 p.

MONNIER, D. (1993). « Les choix linguistiques des travailleurs immigrants et allophones », rapport d'une enquête réalisée en 1991, Québec, Les publications du Québec, 1993, 293 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1977). *Charte de la langue française*, avec notes explicatives et jurisprudence, service juridique, 84 p.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2005). « Les caractéristiques de la population du Québec : Profil et tendances 1991-2001 », Montréal, Gouvernement du Québec, Fascicule 1, coll. « Suivi de la situation linguistique », 99p.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2006). « Langue de travail : indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues en 2001 », Montréal, Gouvernement du Québec, Fascicule 2, coll. « Suivi de la situation linguistique », 103 p.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2008). «Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec», Montréal, Gouvernement du Québec, coll. « Suivi de la situation linguistique», 191 p.

OSTOJ, M. (2003a). «La langue des produits informatiques utilisés par les travailleurs des grandes entreprises établies dans la région de Montréal», Montréal, Office québécois de la langue française, (Note de recherche), 58 p.

OSTOJ, M. (2003b). «La langue des produits informatiques utilisés par les travailleurs des petites entreprises établies dans la région de Montréal», Montréal, Office québécois de la langue française, (Note de recherche), 70 p.

OSTOJ, M. (2003c). «La langue des produits informatiques utilisés par les travailleurs des moyennes entreprises établies dans la région de Montréal», Montréal, Office québécois de la langue française, (Note de recherche), 58 p.

PAGÉ, M. (2006). «Propositions pour une approche dynamique de la situation du français dans l'espace linguistique québécois», dans Pierre Gourgeault et Michel Pagé (dirs), *le français, langue de la diversité québécoise*, Montréal, Québec Amérique, p. 27-29.

SERRÉ, P. (2003). « Portrait d'une langue seconde : le français comme langue de travail au Québec au recensement de 2001 », *L'Action nationale*, septembre, p. 111-144.

SIMON, P. (2008). « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de « race », *Revue française de sociologie*, 2008/1 Vol. 49, p. 153-162. Article disponible en ligne à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2008-1-page-153.htm>

STATISTIQUE CANADA (2002). «Profil des langues au Canada : l'anglais le français et bien d'autres langues», Recensement de 2001 : série « analyse», publié le 10 décembre 2002, N°96F0030XIF2001005 au catalogue, 42 p.

STATISTIQUE CANADA (2003). «L'utilisation du français et de l'anglais au travail», Recensement de 2001: série «analyse», publié le 11 février 2003, N°96F0030XIF2001011 au catalogue, 14 p.

STATISTIQUE CANADA (2007). «Le portrait linguistique en évolution», Recensement de 2006, Ottawa, 97-555-XIF au catalogue, 38 p.

STATISTIQUE CANADA (2010). «Rapport technique du Recensement de 2006 : Couverture», produit no 92-567-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 124 p.

TAYLOR, D. et DUBÉ-SIMARD, L. (1984). « Language planning and intergroup relations : Anglophone and Francophone attitudes toward the Charter of the French Language », dans : R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Québec*, Clevedon, Angleterre, Multilingual Matters, p. 148-173.

TERMOTTE, M. et al. (2008). « Nouvelles perspectives démographiques du Québec et de la région de Montréal (2006-2056) », Office québécois de la langue française, Gouvernement du Québec, 198 p.

VAILLANCOURT, F. (1978) «Un aperçu de la situation économique des anglophones et francophones du Québec, de 1961 à 1971, et de l'impact possible sur cette situation du projet de loi» dans *Économie et langue*, CLF, Québec, 1985, p. 117-156.

Veltman, C. (1998). Quebec, Canada and the United States : Social reality and language rights. In T. Ricento and B. Burnaby (Eds.). *Language and Politics in the United States and Canada : Myths and realities*. Mahwah, N.J. : Lawrence Erlbaum Publishers. 301-315.

ANNEXE I

I : Fréquences des variables indépendantes contextuelles

Tableau XII : Langue principale de communication avec le supérieur immédiat

| Modalités | Effectif | % |
|------------------------|------------------|------------|
| Français uniquement | 1430 | 72.8 |
| Plus souvent français | 251 | 12.8 |
| Français à égalité | 51 | 2.6 |
| Moins souvent français | 102 | 5.2 |
| Aucunement français | 131 | 6.7 |
| Total | 1965/2186 | 100 |

Tableau XIII : Langue principale de communication dans les réunions de travail

| Modalités | Effectif | % |
|------------------------|------------------|------------|
| Français uniquement | 1377 | 68.5 |
| Plus souvent français | 300 | 14.9 |
| Français à égalité | 134 | 6.7 |
| Moins souvent français | 99 | 4.9 |
| Aucunement français | 99 | 4.9 |
| Total | 2009/2186 | 100 |

Tableau XIV: Version linguistique des logiciels utilisés

| Modalités | Effectif | % |
|------------------------|------------------|------------|
| Français uniquement | 748 | 45.6 |
| Plus souvent français | 382 | 23.3 |
| Français à égalité | 150 | 9.1 |
| Moins souvent français | 155 | 9.5 |
| Aucunement français | 205 | 12.5 |
| Total | 1641/2186 | 100 |

Tableau XV: Langue principale de lecture des documents produits par l'entreprise au Québec (lettres, notes, courriels, rapports))

| Modalités | Effectif | Pourcentage | % valide |
|------------------------|------------------|-----------------|------------|
| Français uniquement | 1033 | 47.3 | 50.7 |
| Plus souvent français | 505 | 23.1 | 24.8 |
| Français à égalité | 324 | 14.8 | 15.9 |
| Moins souvent français | 103 | 4.7 | 5.1 |
| Aucunement français | 70 | 3.2 | 3.5 |
| Total | 2036/2186 | 93.1/100 | 100 |

Tableau XVI: résultats de la collecte de données

| | Nombre de numéros de téléphone | Sous-total |
|--|--------------------------------|---------------|
| <i>Numéros de téléphone rejetés</i> | | |
| Numéros non assignés | 9 300 | |
| Numéros non résidentiels | 2 492 | |
| Numéros de télécopieurs | 1 407 | |
| Total | | 13 199 |
| <i>Numéros hors échantillon</i> | | |
| Problème de langue | 1 387 | |
| Ménage de 18 ans ou moins | 28 | |
| Rendez-vous non respectés (fin de la collecte) | 116 | |
| Total | | 1 531 |
| <i>Numéros pour lesquels il n'a pas été possible d'établir l'admissibilité</i> | | |
| Ligne occupée | 47 | |
| Absence de réponse | 1 521 | |
| Total | | 1 568 |
| <i>Numéros valides</i> | | |
| Absence prolongée | 424 | |
| Entrevue incomplète | 198 | |
| Refus | 7 497 | |
| Quotas atteints | 29 518 | |
| Entrevues complètes | 4 387 | |
| Total | | 42 024 |

Source : « Données de l'enquête sur l'utilisation du français dans la vie publique (OQLF, 2007) »

II. Les analyses bivariées

Tableau XVII: Langue principale de travail et région de résidence

| Langue principale de travail | Région de résidence | | | |
|------------------------------|---------------------|--------------|-----------------|------------------|
| | Île-de-Montréal | RMR_sans île | Reste du Québec | Total (N & %) |
| Autres | 222(44,8) | 162(29,4) | 188(17,4) | 572(26,9) |
| Principalement le français | 273(55,2) | 389(70,6) | 893(82,6) | 1555(73,1) |
| Total (N & %) | 495(100) | (100) | (100) | 2186(100) |

Chi-deux de Pearson : 132,57 ; ddl = 2 ; $\alpha = 0.000$

Tableau XVIII: Langue principale de travail par profession

| Langue principale de travail | Profession | | | | | | Total |
|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| | Professionnels | Cadres | Techniciens | Employés bureau | Vendeurs | Ouvriers | |
| Autres | 174(34,7) | 64(36,4) | 66(25,6) | 99(27,9) | 70(20,2) | 94(19,3) | 287(33,3) |
| Principalement le français | 327(65,3) | 112(63,6) | 192(74,4) | 256(72,1) | 260(78,8) | 394(80,7) | 566(67,3) |
| Total (N & %) | 501(100) | 176(100) | 258(100) | 355(100) | 330(100) | 488(100) | 2108 (100) |

Chi-deux de Pearson : 43,95 ; ddl = 5 ; $\alpha = 0.000$

Tableau XIX: Langue principale de travail et sexe des répondants

| Langue principale de travail | Sexe des répondants | | |
|------------------------------|---------------------|-----------------|------------------|
| | Homme | Femme | Total (N & %) |
| Autres | 340(29,7) | 232(23,6) | 572 (26,9) |
| Principalement le français | 803(70,3) | 751(76,4) | 1554 (73,1) |
| Total (N & %) | 1143(100) | 983(100) | 2126(100) |

Chi-deux de Pearson : 10,14; ddl = 1 ; $\alpha = 0.001$

Tableau XX: Langue principale de travail et âge des répondants

| Langue principale de travail | Âge des répondants | | | | | Total |
|------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| | 15-24 | 25-34 | 35-44 | 45-54 | 55 & + | |
| Autres | 57(22,4) | 121(28,3) | 155(28,4) | 161(20,2) | 77(24,7) | 571(26,9) |
| Principalement le français | 198(77,6) | 306(71,7) | 390(71,6) | 426(72,6) | 235(75,3) | 1555(73,1) |
| Total (N & %) | 255(100) | 427(100) | 545(100) | 587(100) | 312(100) | 2126 (100) |

Chi-deux de Pearson : 4,65; ddl = 4 ; $\alpha = 0.000$

Tableau XXI : Langue principale de travail par niveau de formation

| Langue principale de travail | Niveau de formation | | | |
|--|---------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| | Secondaire ou - | Collégial | Université | Total (N & %) |
| Autres | 135 (18,3) | 176(25,7) | 257(37,3) | 568 (26,9) |
| Principalement le français | 603 (81,7) | 508(74,3) | 432(67,7) | 1543 (73,1) |
| Total (N & %) | 738 (100) | 684(100) | 689(100) | 2111(100) |
| Chi-deux de Pearson : 30.63 ; ddl = 2 ; $\alpha = 0.000$ | | | | |

Tableau XXII: Langue principale de travail par secteur d'activité

| Langue principale de travail | Secteurs d'activité | | | | | | | | Total |
|---|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| | 1* | 2* | 3* | 4* | 5* | 6* | 7* | 8* | |
| Autres | 87(38,7) | 101(26,6) | 95(31,8) | 57(18,6) | 48(38,1) | 37(24,0) | 47(23,5) | 74(19,5) | 546(26,4) |
| Principalement le français | 138(61,3) | 278(73,4) | 204(68,2) | 250(81,4) | 78(61,9) | 117(76) | 153(76,5) | 306(76,5) | 1524(73,6) |
| Total (N & %) | 225(100) | 379(100) | 299(100) | 307(100) | 126(100) | 154(100) | 200(100) | 380(100) | 2170 (100) |
| Chi-deux de Pearson : 51,16; ddl = 7 ; $\alpha = 0.000$ | | | | | | | | | |

*1. Services professionnels et techniques 2. Commerce, transport et entreposage 3. Construction et fabrication 4. Soins de santé et assistance sociale 5. Finance, Assurance et services immobiliers 6. Services et administrations publics 7. Enseignement 8. Autres services.

Tableau XXIII : Langue principale de travail par langue principale des réunions de travail

| Langue principale de travail | Langue principale de communication dans les réunions de travail | | |
|--|---|------------------|------------------|
| | Français | Autres langues | Total (N & %) |
| Autres | 288(87,3) | 241(14,4) | 529 (26,5) |
| Principalement le français | 42(12,7) | 1428(85,6) | 1470 (73,5) |
| Total (N & %) | 330(100) | 1669(100) | 1999(100) |
| Chi-deux de Pearson : 751,04; ddl = 1 ; $\alpha = 0.000$ | | | |

Tableau XXIV : Langue principale de travail par langue principale de lecture des documents

| Langue principale de travail | Langue principale de lecture des documents | | |
|---|--|------------------|------------------|
| | Français | Autres langues | Total (N & %) |
| Autres | 329(66,7) | 207(13,5) | 536 (26,5) |
| Principalement le français | 164(33,3) | 1326(86,5) | 1480 (73,5) |
| Total (N & %) | 493(100) | 1533(100) | 2026(100) |
| Chi-deux de Pearson : 543,26 ; ddl = 1 ; $\alpha = 0.000$ | | | |

Tableau XXV : Langue principale de travail par version linguistique des logiciels utilisés

| Langue principale de travail | Version linguistique des logiciels utilisés | | |
|--|---|------------------|------------------|
| | Français | Autres langues | Total (N & %) |
| Autres | 366(72,3) | 122(10,8) | 488 (29,8) |
| Principalement le français | 140(27,7) | 1007(89,2) | 1147 (70,2) |
| Total (N & %) | 291(100) | 1129(100) | 1635(100) |
| Chi-deux de Pearson : 631,7 ; ddl = 1 ; $\alpha = 0.000$ | | | |

Tableau XXVI: Langue principale de travail par langue principale de communication avec les supérieurs immédiats

| Langue principale de travail | Langue principale de communication avec les supérieurs immédiats | | |
|---|--|------------------|------------------|
| | Français | Autres langues | Total (N & %) |
| Autres | 241(86,4) | 275(16,4) | 516 (26,4) |
| Principalement le français | 38(13,6) | 1399(83,6) | 1437(73,6) |
| Total (N & %) | 279(100) | 1674(100) | 1953(100) |
| Chi-deux de Pearson : 601,94 ; ddl = 1 ; $\alpha = 0.000$ | | | |

Tableau XXVII : Langue principale de travail par langue principale de communication orale et écrite avec des clients et fournisseurs de l'extérieur du Québec

| Langue principale de travail | Langue principale de communication avec clients et fournisseurs hors Québec | | |
|---|---|-----------------|------------------|
| | Français | Autres langues | Total (N & %) |
| Autres | 365(49,7) | 37(9,9) | 402(34,9) |
| Principalement le français | 370(50,3) | 381(91,1) | 751 (65,1) |
| Total (N & %) | 735(100) | 418(100) | 1153(100) |
| Chi-deux de Pearson : 195,39 ; ddl = 1 ; $\alpha = 0.000$ | | | |

ANNEXE 2

THÉMATIQUE ET QUESTIONNAIRE

TRAVAIL

- Langue parlée avec le supérieur immédiat;
- Langue parlée avec les collègues (de langue maternelle française, anglaise et autre);
- Langue parlée avec les subordonnés (de langue maternelle française, anglaise et autre);
- Langue des communications avec association professionnelle ou syndicat;
- Langue parlée lors des pauses ou activités sociales;
- Langue parlée lors des réunions;
- Langue des documents lus provenant de l'entreprise (QC);
- Langue des documents écrits destinés à des collègues, subordonnés ou supérieur de l'entreprise (Québec);
- Langue de consultation de l'intranet;
- Langue de consultation de l'internet;
- Langue de conception des logiciels et du contenu des bases de données;
- Langue parlée ou écrites avec des clients ou fournisseurs du Québec;
- Langue des documents lus provenant de clients ou fournisseurs du Québec;
- Langue des documents écrits à des collègues, subordonnés ou supérieur d'une composante de l'entreprise, mais située à l'extérieur du Québec;
- Langue des documents lus provenant de l'extérieur du Québec (composantes hors Québec, clients ou fournisseurs);
- Langue parlée ou écrite à des clients ou fournisseurs de l'extérieur du Québec.

Les quatre principales consignes pour la collecte des données

Étant donné les différences importantes dans la représentation des divers groupes linguistiques et le nombre impressionnant de numéros de téléphone à signaler, les quotas attendus ont été réalisés à l'aide de quatre consignes utilisées par les interviewers au moment de la sélection du répondant.

La première consigne, la plus générale, n'avait d'autre but que de sélectionner une personne de 18 ans ou plus dans le ménage, et ce, quelle que soit sa langue maternelle.

Tableau XXVIII : Première consigne

| |
|---|
| <p>Première consigne Avant l'atteinte des quotas de francophones</p> <p><i>Bonjour, mon nom est...</i> <i>Je m'appelle _____ de la firme Écho Sondage. Nous effectuons</i> <i>présentement une _____ enquête sur les habitudes linguistiques des Québécois dans</i> <i>diverses activités de la vie publique.</i> <i>Pourrais-je parler à la personne de 18 ans et plus qui sera la prochaine à célébrer son</i> <i>anniversaire?</i></p> |
|---|

La deuxième avait pour but d'éliminer les personnes de langue maternelle française, le quota propre à ce groupe étant atteint. En d'autres termes, elle permettait de sélectionner des personnes de langue maternelle anglaise ou de langue maternelle tierce.

Tableau XXIX : Deuxième consigne**Deuxième consigne
Après l'atteinte des quotas des francophones**

Bonjour, mon nom est...

Pour m'assurer de la représentativité de notre étude, nous devons sélectionner au hasard une personne dans votre foyer.

Pouvez-vous m'indiquer combien de personnes de 18 ans demeurent dans votre foyer?

Pouvez-vous m'indiquer combien de ces personnes ont comme langue maternelle le français? _____

Pouvez-vous m'indiquer combien de ces personnes ont comme langue maternelle l'anglais? _____

(De plus, on recense la composition linguistique du ménage en cours d'entrevue)

Pourrais-je parler à la personne de 18 ans et plus dont la langue maternelle est autre que le français et qui sera la prochaine à célébrer son anniversaire?

Quant à la troisième, elle limitait la sélection aux personnes de langue maternelle anglaise, les quotas des autres groupes linguistiques ayant été atteints, sauf le cas de 6 personnes de langue tierce qui ont été rejointes par le moyen de la quatrième consigne.

Tableau XXX : Troisième consigne**Troisième consigne
Après l'atteinte des quotas francophones
et allophones**

Bonjour, mon nom est...

Pour m'assurer de la représentativité de notre étude, nous devons sélectionner au hasard une personne dans votre foyer.

Pouvez-vous m'indiquer combien de personnes de 18 ans demeurent dans votre foyer?

Pouvez-vous m'indiquer combien de ces personnes ont comme langue maternelle le français? _____

Pouvez-vous m'indiquer combien de ces personnes ont comme langue maternelle l'anglais? _____ (De plus, on recense la composition linguistique du ménage en cours d'entrevue) Pourrais-je parler à la personne de 18 ans et plus dont la langue maternelle est l'anglais et qui sera la prochaine à célébrer son anniversaire?

Tableau XXXI : Quatrième consigne

Quatrième consigne
Après l'atteinte des quotas francophones
et anglophones

Bonjour, mon nom est...

Pour m'assurer de la représentativité de notre étude, nous devons sélectionner au hasard une personne dans votre foyer.

Pouvez-vous m'indiquer combien de personnes de 18 ans demeurent dans votre foyer?

Pouvez-vous m'indiquer combien de ces personnes ont comme langue maternelle le français? _____

Pouvez-vous m'indiquer combien de ces personnes ont comme langue maternelle une autre langue que l'anglais et le français? _____

Questionnaire (Questions utilisées dans la présente étude)**Questions générales****PRESTRATE**

| | |
|-----------------------|---|
| Ile_de_Montréal..... | 1 |
| RMR_sans Ile | 2 |
| Reste du Q uébec..... | 3 |

Langue du répondant

| | |
|----------------|---|
| Français | 1 |
| A..... | 2 |
| Autre | 3 |

Q1_2

Quelle est votre langue maternelle, c'est-à-dire la première langue que vous avez apprise en premier lieu dans votre enfance et que vous comprenez encore?

| | |
|--|-----|
| Le français | 991 |
| L'anglais | 992 |
| Une autre langue (spécifiez) | 3 |
| Le français et l'anglais | 994 |
| Le français et une autre langue (spécifiez)..... | 5 |
| L'anglais et une autre langue (spécifiez) | 6 |
| Le français, l'anglais et une autre langue (spécifiez) | 7 |
| Spécifiez... -> AQ1_2; C50 L1 C50 | 8 |

QL1

En vous incluant, combien y a-t-il de personnes de 18 ans et plus dans votre ménage qui sont de langue maternelle...?

Française

| | |
|---|---|
| Notez (Attention le "0" est bon) -> AQL1; N2.0 [0-20] | 1 |
|---|---|

QL2

Anglaise

| | |
|---|---|
| Notez (Attention le "0" est bon) -> AQL2; N2.0 [0-20] | 1 |
|---|---|

QL3

Autre que le français et l'anglais

| | |
|---|---|
| Notez (Attention le "0" est bon) -> AQL3; N2.0 [0-20] | 1 |
|---|---|

Q1_1

Combien y a-t-il de personnes de 18 ans et plus qui occupent un emploi à temps plein ou à temps partiel, mais qui n'étudient pas à temps plein?

| | |
|--|---|
| Notez (Attention le "0" est bon) -> AQ1_1; N2.0 [0-ACALCTOT] | 1 |
|--|---|

Q1_5 Au cours de la semaine dernière, quelle était votre principale occupation? Au sondeur : Une seule réponse est possible : Un répondant qui étudie à temps plein et qui travaille à temps partiel entre dans la catégorie «étudiant à temps plein». Une personne temporairement absente (moins d'un mois) de son travail en raison d'une maladie ou de vacances est considérée comme travailleuse

| | |
|---|----|
| Étudiant à temps plein | 1 |
| Travailleur à temps plein (30 heures ou plus par semaine) | 2 |
| Travailleur à temps partiel (moins de 30 heures/semaine) | 3 |
| Chômeur | 4 |
| Retraité | 5 |
| Autre situation, spécifiez (exemple: à la maison, maternité, maladie longue durée) - >AQ1_5; C50 L1 C50 98->Q3_1 < | |
| SP/NRP | 99 |

Questions relatives aux divers contextes de travail

Q2_13 Dans le cadre de votre travail, lorsque vous parlez, lisez, écrivez ou utilisez les technologies de l'information, quelle(s) langue(s) utilisez vous?

| | |
|---|----|
| Le français uniquement | 1 |
| Plus souvent le français que l'anglais | 2 |
| Autant le français que l'anglais | 3 |
| Plus souvent l'anglais que le français | 4 |
| L'anglais uniquement | 5 |
| UNE AUTRE LANGUE UNIQUEMENT | 6 |
| Plus souvent le français qu'une autre langue | 7 |
| Autant le français qu'une autre langue | 8 |
| Plus souvent une autre langue que le français | 9 |
| Plus souvent l'anglais qu'une autre langue | 10 |
| Autant l'anglais qu'une autre langue | 11 |
| Plus souvent une autre langue que l'anglais | 12 |
| Le français, l'anglais et une autre langue | 13 |
| Autre situation (spécifiez) -> AQ2_13; C50 L1 C50 | 98 |
| NSP/NRP | 99 |

Q2_14

Si... (Q2_13=1,6)

Vous arrive-t-il d'utiliser l'anglais?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | 9 |

Q2_15

Si... (Q2_13=5,6)

Vous arrive-t-il d'utiliser le français?

| | |
|-----------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |

| | |
|--|----|
| NSP/NRP | 9 |
| Q2_17 | |
| Quelle(s) langue(s) utilisez-vous lorsque vous vous adressez à votre supérieur immédiat pour des questions de travail? | |
| Le français uniquement | 1 |
| Plus souvent le français que l'anglais | 2 |
| Autant le français que l'anglais | 3 |
| Plus souvent l'anglais que le français | 4 |
| L'anglais uniquement | 5 |
| UNE AUTRE LANGUE UNIQUEMENT | 6 |
| Plus souvent le français qu'une autre langue | 7 |
| Autant le français qu'une autre langue | 8 |
| Plus souvent une autre langue que le français | 9 |
| Plus souvent l'anglais qu'une autre langue | 10 |
| Autant l'anglais qu'une autre langue | 11 |
| Plus souvent une autre langue que l'anglais | 12 |
| Le français, l'anglais et une autre langue | 13 |
| Autre situation (spécifiez) -> AQ2_13; C50 L1 C50 | 98 |
| NSP/NRP | 99 |

Q2_18*Si... (Q2_17=1,6)*

Vous arrive-t-il d'utiliser l'anglais?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | 9 |

Q2_19*Si... (Q2_17=5,6)*

Vous arrive-t-il d'utiliser le français?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | 9 |

Q2_52

Abordons maintenant diverses situations de travail. Dans quelle langue se déroulent les réunions de travail auxquelles vous assistez?

| | |
|---|----|
| Le français uniquement | 1 |
| Plus souvent le français que l'anglais | 2 |
| Autant le français que l'anglais | 3 |
| Plus souvent l'anglais que le français | 4 |
| L'anglais uniquement | 5 |
| UNE AUTRE LANGUE UNIQUEMENT | 6 |
| Plus souvent le français qu'une autre langue | 7 |
| Autant le français qu'une autre langue | 8 |
| Plus souvent une autre langue que le français | 9 |
| Plus souvent l'anglais qu'une autre langue | 10 |

| | |
|---|----|
| Autant l'anglais qu'une autre langue | 11 |
| Plus souvent une autre langue que l'anglais | 12 |
| Le français, l'anglais et une autre langue | 13 |
| Autre situation (spécifiez) -> AQ2_13; C50 L1 C50 | 98 |
| NSP/NRP | 99 |

Q2_53*Si... (Q2_52=1,6)*

Vous arrive-t-il d'utiliser l'anglais?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | 9 |

Q2_54*Si... (Q2_52=5,6)*

Vous arrive-t-il d'utiliser le français?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | 9 |

Q2_56

Dans quelle(s) langue(s) sont rédigés les documents produits par l'établissement pour lequel vous travaillez au Québec (lettres, notes, courriels, rapports) et que vous avez à lire?

| | |
|---|----|
| En français uniquement..... | 1 |
| Plus souvent en français qu'en anglais..... | 2 |
| Autant le français que l'anglais | 3 |
| Plus souvent l'anglais que le français | 4 |
| L'anglais uniquement | 5 |
| UNE AUTRE LANGUE UNIQUEMENT | 6 |
| Plus souvent le français qu'une autre langue | 7 |
| Autant le français qu'une autre langue | 8 |
| Plus souvent une autre langue que le français | 9 |
| Plus souvent l'anglais qu'une autre langue | 10 |
| Autant l'anglais qu'une autre langue | 11 |
| Plus souvent une autre langue que l'anglais | 12 |
| Le français, l'anglais et une autre langue | 13 |
| Autre situation (spécifiez) -> AQ2_56; C50 L1 C50 | 98 |
| NSP/NRP | 99 |

Q2_57*Si... (Q2_52=1,6)*

Vous arrive-t-il d'utiliser l'anglais?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | 9 |

Q2_58*Si... (Q2_52=5,6)*

Vous arrive-t-il d'utiliser le français?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | |

Q2_76*Si... (Q2_66.GT.0.AND.Q2_66.NE.97)***Utilisez-vous les versions françaises ou les versions anglaises des logiciels avec lesquels vous travaillez régulièrement?**

| | |
|---|----|
| Les versions françaises uniquement | 1 |
| Le plus souvent les versions françaises que les versions anglaises..... | 2 |
| Aussi souvent les versions françaises que les versions anglaises..... | 3 |
| Plus souvent les versions anglaises que les versions françaises | 4 |
| Les versions anglaises uniquement..... | 5 |
| Les versions dans une autre langue uniquement..... | 6 |
| Autre situation (spécifiez) -..... | 7 |
| AQ2_76; C50 L1 C50 | 98 |
| Ne s'applique pas (n'utilise pas de logiciels au travail)..... | 97 |
| NSP/NRP..... | 99 |

Q2_57*Si... (Q2_76=1,6)*

Vous arrive-t-il d'utiliser l'anglais?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | 9 |

Q2_58*Si... (Q2_76=5,6)*

Vous arrive-t-il d'utiliser le français?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | |

Q2_93*Si... (Q2_89.GT.0.AND.Q2_89.NE.97)***Lorsque vous parlez ou écrivez à des clients ou fournisseurs de l'extérieur du Québec, quelle(s) langue(s) utilisez-vous?**

| | |
|--|---|
| En français uniquement..... | 1 |
| Plus souvent en français qu'en anglais..... | 2 |
| Autant le français que l'anglais | 3 |
| Plus souvent l'anglais que le français | 4 |

| | |
|---|----|
| L'anglais uniquement | 5 |
| UNE AUTRE LANGUE UNIQUEMENT | 6 |
| Plus souvent le français qu'une autre langue | 7 |
| Autant le français qu'une autre langue | 8 |
| Plus souvent une autre langue que le français | 9 |
| Plus souvent l'anglais qu'une autre langue | 10 |
| Autant l'anglais qu'une autre langue | 11 |
| Plus souvent une autre langue que l'anglais | 12 |
| Le français, l'anglais et une autre langue | 13 |
| Autre situation (spécifiez) -> AQ2_56; C50 L1 C50 | 98 |
| NSP/NRP | |

Q2_94*Si... (Q2_93=1,6)*

Vous arrive-t-il d'utiliser l'anglais?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | 9 |

Q2_95*Si... (Q2_93=5,6)*

Vous arrive-t-il d'utiliser le français?

| | |
|---------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| NSP/NRP | |

Questions relatives à la connaissance du français et de l'anglais

Q6_15

Si... (Q1_2=992, 3,6)

En terminant, j'aimerais vous poser quelques questions sur votre capacité d'utiliser le français dans différentes situations. À quel point est-ce facile pour vous de soutenir une conversation en français sur presque tous les sujets courants?

| | |
|------------------------|----|
| Très facilement..... | 1L |
| Plutôt facilement..... | 2L |
| Difficilement..... | 3L |
| Pas du tout..... | 4L |
| NSP/NRP..... | 9P |

Q6_16

Si... (Q1_2=992,3,6)

À quel point est-ce facile pour vous de comprendre les principaux points et les détails importants d'une conversation qui se déroule en français?

| | |
|------------------------|----|
| Très facilement..... | 1L |
| Plutôt facilement..... | 2L |
| Difficilement..... | 3L |
| Pas du tout..... | 4L |
| NSP/NRP..... | |

Q6_17

Si... (Q1_2=992,3,6)

À quel point est-ce facile pour vous de lire en français des journaux et des articles de revues populaires?

| | |
|------------------------|----|
| Très facilement..... | 1L |
| Plutôt facilement..... | 2L |
| Difficilement..... | 3L |
| Pas du tout..... | 4L |
| NSP/NRP..... | 9P |

Q6_18

Si... (Q1_2=992,3,6)

À quel point est-ce facile pour vous d'écrire des lettres personnelles en français?

| | |
|------------------------|----|
| Très facilement..... | 1L |
| Plutôt facilement..... | 2L |
| Difficilement..... | 3L |
| Pas du tout..... | 4L |
| NSP/NRP..... | 9P |

Q6_19*Si... (Q1_2=991, 3,5)*

Et maintenant j'aimerais vous poser quelques questions sur votre capacité d'utiliser l'anglais dans différentes situations. À quel point est-ce facile pour vous de soutenir une conversation en anglais sur presque tous les sujets courants?

| | |
|-------------------------|----|
| Très facilement..... | 1L |
| Plutôt facilement | 2L |
| Difficilement..... | 3L |
| Pas du tout..... | 4L |
| NSP/NRP..... | 9P |

Q6_20*Si... (Q1_2=991,3,5)*

À quel point est-ce facile pour vous de comprendre les principaux points et les détails importants d'une conversation qui se déroule en anglais?

| | |
|-------------------------|----|
| Très facilement..... | 1L |
| Plutôt facilement | 2L |
| Difficilement..... | 3L |
| Pas du tout..... | 4L |
| NSP/NRP..... | 9P |

Q6_21*Si... (Q1_2=991, 3,5)*

À quel point est-ce facile pour vous de lire en anglais des journaux et des articles de revues populaires?

| | |
|-------------------------|----|
| Très facilement..... | 1L |
| Plutôt facilement | 2L |
| Difficilement..... | 3L |
| Pas du tout..... | 4L |
| NSP/NRP..... | 9P |

Q6_22*Si... (Q1_2=991,3,5)*

À quel point est-ce facile pour vous d'écrire des lettres personnelles en anglais?

| | |
|-------------------------|----|
| Très facilement..... | 1L |
| Plutôt facilement | 2L |
| Difficilement..... | 3L |
| Pas du tout..... | 4L |
| NSP/NRP..... | 9P |

Questions relatives aux caractéristiques aux caractéristiques des travailleurs, des entreprises

Q1_8

Si... (Q1_5=4,5)

Pouvez-vous me dire quel était le nom de votre emploi ou le titre de votre poste lorsque vous étiez sur le marché du travail?

Notez avec le plus de précision possible 1 -

>Q3_1

Autre situation (spécifiez) 2 -

>Q3_1

Spécifiez... -> AQ1_8; C80 L1 C80 3

..... N -

>Q3_1

NSP/NRP

Q2_2

Pour quel genre d'établissement travaillez-vous? (Genre de produit qui est fabriqué par l'établissement, genre de service qui est offert)

Notez avec le plus de précision possible -> AQ2_2; C80 L1 C80

.....

1
NSP/NRP

Q2_5

Diriez-vous que la majorité des membres de la haute direction de votre entreprise au Québec sont de langue...?

Française 991L

Anglaise 992L

Le français et l'anglais 994 L

D'une autre langue (spécifiez) 3L

Autre situation (spécifiez) 4P

Spécifiez... -> AQ2_5; C50 L1 C50 5N

Ne s'applique pas (pas d'entreprise au Québec) 998 P

NSP/NRP 999